

RAPPORT D'ANALYSE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

- CAMEROUN -

AOÛT 2012

**AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA)
INTERNATIONAL DEVELOPMENT CENTER OF JAPAN INC. (IDCJ)**

HM
JR
12-066

RAPPORT D'ANALYSE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

- CAMEROUN -

AOÛT 2012

**AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA)
INTERNATIONAL DEVELOPMENT CENTER OF JAPAN INC. (IDCJ)**



Carte nationale du Cameroun

(Source : UNDP website, <http://www.un.org/depts/Cartographic/map/profile/cameroon.pdf>)

Abréviations

AFD :	Agence Française de Développement
AID :	Association Internationale de Développement
APE :	Association Parents-Enseignants
BAC :	Baccalauréat
BEPC :	Brevet d'Etudes du Premier Cycles
BM :	Banque Mondiale
CAPIEMP :	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET :	Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituer L'Enseignement Technique
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEP :	Certificat d'Etudes Primaires
CONFEMEN :	Conférence des Ministres de l'Education des Pays ayant le Français en partage
CRDC :	Cadre des Résultats du Développement des Capacités
DDEB :	Délégation Départementales de l'Education de Base
DDES :	Délégation Départementales de l'Education de Secondaires
DIPES :	Diplôme de Professeurs de l'Enseignement Secondaire
DREB :	Délégation Régionale de l'Education de Base
DRES :	Délégation Régionale de l'Education de Secondaires
DSCE :	Document de Stratégie pour Croissance de l'Emploi
DSSE :	Document de la Stratégie du Secteur de l'Education
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
ENIEG :	Ecoles Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET :	Ecoles Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique
ENS :	Ecole Normale Supérieure
ENSET :	Ecole Normale Supérieure de Enseignement Technique
EPT :	Education pour Tous
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FSLC :	First School Leaving Certificate (Certificat de fin d'études primaires)
FTI :	Fast Track Initiative
GCE-A Level :	General Certificate of Education- Advanced Level (Certificat de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire)
GCE-O Level :	General Certificate of Education- Ordinary Level (Certificat de fin d'études de l'enseignement secondaire)
GLE :	Groupe Local de l'Education
IAEB :	Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base
IBM :	Institut de la Banque mondiale
IDCJ :	International Development Center of Japan Inc.
IDH :	Indice de Développement Humain

INS :	Institut National de la Statistique-Niger
INSET :	In-service Training (formation continue)
IPC :	Indice de Perception de la Corruption
IPS :	Indice de Parité entre les Sexes
ISU :	Institut de Statistique de l'UNESCO
JICA :	Japan International Cooperation Agency (Agence japonaise de coopération internationale)
ME :	Mémorandum d'Entente
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINEFOP :	Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle
MINESEC :	Ministère de l'Education Secondaires
MINESIP :	Ministère des Sports et de l'Education Physique
MINESUP :	Ministère de l'Enseignement Supérieur
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAM :	Programme Alimentaire mondiale
PASEC :	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Partenariat mondial pour l'Education
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE :	Pays pauvres très endettés
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RESEN :	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RNB :	Revenu National Brut
SDRP :	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SIGE :	Système d'Information pour la Gestion de l'Education
SIGF :	Système d'Information de Gestion Financière
SWAp :	Approche sectorielle
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne
UNESCO :	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNICEF :	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
USD :	United States Dollar (Dollar Américain)
WDI & GDF :	World data bank World Development Indicator & Global Development Finance (Indicateur de développement dans le monde et financement du développement dans le monde)
ZEP :	Zone d'Education Prioritaires

Résumé Exécutif

Chapitre 1: Aperçu de l'étude

Pour atteindre les objectifs de l'Education pour tous (EPT) et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) avant le délai de 2015, l'approche sectorielle (SWAp) et le soutien financier ont avancé. Dans une telle situation, pour exécuter le programme de façon plus stratégique et efficace, il est nécessaire que l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ait une vue d'ensemble du secteur de l'éducation de base des pays en voie de développement en collectant des informations variées pour faire une analyse plus profonde. La mise en œuvre de la présente étude se fonde sur cette idée.

L'Etude cible treize pays sélectionnés en Afrique Sub-Saharienne et en Amérique Centrale¹. A travers des analyses des pays cibles et des analyses globales, l'étude vise : (1) le classement des informations portant sur l'ensemble du secteur de l'éducation de base des pays ciblés et l'identification des thèmes de développement prioritaires; et (2) la récapitulation des recommandations pour l'analyse sectorielle améliorée de la JICA dans l'avenir.

Chapitre 2: Situation politique et socio-économique du Cameroun

Le Cameroun est devenu une république fédérale suite à l'indépendance de la colonie française en 1960 d'abord, et du territoire sous tutelle anglaise en 1961 ensuite. En 1974 le pays devient la République unie du Cameroun. Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Biya en 1982, il a été réélu à 6 reprises et un long régime a pris place jusqu'à aujourd'hui. A travers l'intégration d'un régime politique multipartite et la coalition avec le parti de l'opposition, le régime Biya a œuvré pour maintenir la stabilité politique. Les indices de base sont : 1 150 USD pour le RNB (Atlas method, 2008), 2 270 Dollars (PPP, 2010), 3,2% de croissance PIB (PPP, 2010), 39,9% de la population vivant sous le seuil de pauvreté, 51 ans d'espérance de vie (2010) et 70,7% d'alphabétisation adulte.

Chapitre 3 : Politique et des réformes du secteur de l'éducation

En 1998, la loi d'orientation de l'éducation a été promulguée et elle stipule que l'enseignement primaire est obligatoire, qu'elle doit être fournie par le gouvernement et qu'elle représente la priorité de la nation. La stratégie du secteur éducatif (2001 – 2011) a été implémentée pour indiquer les activités et le cadre détaillé de la politique de l'éducation indiqué dans la loi fondamentale sur l'éducation. A la réception de l'examen intermédiaire de la stratégie du secteur éducatif 2001, elle a été réformée pour devenir la stratégie du secteur éducatif 2006 (DSSE 2006) dans le but de répondre aux problèmes à résoudre qui se sont cumulés. Les trois piliers du DSSE 2006 sont la correction des disparités et l'amélioration de l'accès, la hausse de la qualité et du

¹ Les pays cibles de l'étude sont : Burkina Faso, Cameroun, Guatemala, Ethiopie, Kenya, Malawi, Mali, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Zambie.

rendement des services éducatifs et l'amélioration de la gestion du système éducatif ainsi que de la gouvernance. Avec pour base la réalisation des OMD, centré sur la diffusion de l'enseignement primaire, chaque objectif y est indiqué. Les objectifs pour 2015 sont la réalisation de 100% du taux d'achèvement, de scolarisation net et d'admission. Au niveau de la qualité, la hausse du nombre d'enseignants, l'amélioration des programmes pour enseignants et le développement des manuels d'instruction pour les professeurs et des matériels didactiques sont planifiés. Actuellement, une nouvelle stratégie du secteur éducatif est préparée en tant que prochain plan de développement du secteur.

L'administration centrale de l'éducation est organisée comme suit : l'enseignement primaire et préscolaire sont sous la juridiction du Ministère de l'éducation de base (MINEDUB) et l'établissement de formation des enseignants en enseignement primaire, l'enseignement secondaire ainsi que l'enseignement technique sont sous la juridiction du Ministère de l'éducation secondaire (MINESEC). L'enseignement technique est sous la juridiction du Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et la formation des enseignants en enseignement secondaire général et technique est sous la juridiction du Ministère de l'éducation supérieure. Le MINEDUB et le MINESEC ont des bureaux représentatifs au niveau des régions et des départements et des inspecteurs sont placés en enseignement préscolaire, primaire et secondaire premier cycle au niveau des communes et des départements.

Chapitre 4 : Situation actuelle et problèmes du développement du secteur de l'éducation de base

[Accès] Le taux d'augmentation des scolarisés en enseignement primaire entre 2006 et 2010 est de 1,5%. Le taux de scolarisation brut et d'admission sont élevés avec respectivement 119,8% (2010) et 133,6% (2010) mais présentent une différence significative avec le taux de scolarisation net et d'admission brut qui sont respectivement de 92,4% (2010) et 58,9% (2009). Par ailleurs, le niveau est faible en premier cycle de l'enseignement secondaire avec un taux de scolarisation brut et d'admission brut de 50,9% (2009) et 38,7% (2009) respectivement.

[Rendement interne] Le taux de promotion en enseignement primaire se trouve entre 85 et 90% (2010) entre la première et la cinquième année et il est légèrement inférieur à celui de la sixième année qui est de 85% (2010). Le taux de redoublement en enseignement primaire du sous-système français est largement plus élevé que celui du sous-système anglophone avec 15% contre 9% pour une moyenne nationale de 11%. Le taux d'abandon est moyen est de 6,6% (2009) et ce sont les taux de la première et de la cinquième année qui sont élevés. La préparation des données est en cours en ce qui concerne le taux d'abandon, de redoublement et de réussite en premier cycle de l'enseignement secondaire et le taux de promotion de l'enseignement primaire et secondaire premier cycle.

[Équité] Une importante disparité entre région en enseignement primaire est constatée à travers le taux de scolarisation brut, d'achèvement, de scolarisation net et le nombre d'élèves

par classe. Le taux de scolarisation brut et net sont élevés dans la région du Littoral et du Sud-Ouest et il est extrêmement élevé dans la région de l'Est. La faiblesse du niveau du taux d'achèvement est remarquée dans la région de l'Est, du Nord, de l'Extrême Nord et d'Adamaoua. Pour ce qui est du nombre d'élèves par salle de classe, le nombre est élevé dans la région de l'Adamaoua, du Nord et d'Extrême Nord. Concernant la moyenne nationale de l'indice de disparité entre sexe est de 0,89 (2010) et par région, c'est la région du Nord, d'Extrême Nord et d'Adamaoua qui présentent une disparité élevée avec des chiffres aux alentours de 0,7 (2010). Le gouvernement a désigné la région de l'Est, du Nord, d'Extrême Nord et d'Adamaoua présentant un retard dans le développement de l'éducation comme Zone d'Education Prioritaire (ZEP) où des aides intensives y sont développées.

[Qualité d'apprentissage] Le taux d'achèvement en enseignement primaire stagne à un faible niveau avec 78,8% (2010) en comparaison avec les niveaux élevés du taux brut d'admissions et celui de scolarisation brut. La différence par sexe du taux d'achèvement est de 12,5% (2010) et il n'y a pas eu d'amélioration significative depuis 2003. Le taux d'achèvement en premier cycle de l'enseignement secondaire est très faible avec 26,8% (2009) mais la différence entre les sexes est très faible et elle n'est que de 2 points. Le taux de réussite à l'examen de fin d'étude en enseignement primaire et secondaire premier cycle sont respectivement d'environ 56% (2010) et 47% (2010). Le taux de réussite est plus élevé dans le sous-système anglophone en premier cycle de l'enseignement secondaire avec 58% au GCE-O contre 36% au BEPC. En outre, au PASEC 2005, le Cameroun a été le premier au classement des 13 pays participants. Par ailleurs, en comparaison avec les résultats de 1996, une stagnation au niveau de l'acquisition des connaissances a été remarquée.

[Environnement éducatif] Le nombre d'élèves par salle de classe est de 57 (2010) avec une grande disparité entre les régions allant jusqu'à 50 élèves de différence. Bien que l'objectif d'éliminer le système de double flux soit inscrit dans le DSSE 2006, le manque de salle de classe et d'enseignants oblige à le maintenir. Dans le cas du système de double flux, il y a une insuffisance d'environ trois heures et demi de cours par semaine malgré des cours organisés le samedi pour tenter d'y remédier. En outre, le nombre d'heures de cours est de 1000 heures mais il a été rapporté que l'absence des professeurs et l'organisation d'événements divers font qu'un quart des heures de cours ne sont pas effectuées.

[Système d'approvisionnement et de distribution et des manuels scolaires] Avec 10% des livres nécessaires en arithmétique et 9% en anglais et en français, la distribution des livres scolaires en enseignement primaire du gouvernement est loin d'atteindre l'objectif d'un livre scolaire par élève. Actuellement, les livres sont achetés par les ménages. La distribution est soutenue par les programmes d'UNICEF et des fonds PPTE.

[Curriculum] Avec la collaboration de l'ADB et de l'AED, l'approche par les compétences (APC) qui est une nouvelle approche éducative dont les cours sont de type centré sur l'enfant a été développée à partir de 2001. Elle a été intégrée dans les écoles pilotes de manière

expérimentale et elle a été présentée sur tout le territoire national par un programme en système de cascade. Cependant, la réforme du système pour l'intégration de cette approche n'est pas aboutie et elle n'est pas appliquée dans les établissements.

[Enseignants] En raison des conséquences de la crise financière, il n'y a pas eu de nouveau recrutement d'enseignants jusqu'en 2006. Le recrutement a repris à partir de 2007 grâce notamment aux aides des fonds IMOA-EPT. Le taux d'augmentation des enseignants entre 2007 et 2010 en enseignement primaire et secondaire premier cycle a respectivement été de 5,3% et de 20,5% et nous pouvons constater que la hausse est significative en premier cycle de l'enseignement secondaire. La proportion des fonctionnaires est faible en enseignement primaire: 54,8% du total sont des enseignants contractuels et des vacataires (2010) et 21,4% sont employés par l'APE. La composition en premier cycle de l'enseignement secondaire est comme suit : 57,7% d'enseignants fonctionnaires, 8,1% de contractuels et 34,4% de vacataires. Les enseignants fonctionnaires et les contractuels en enseignement primaire (78,6% du total) et les enseignants fonctionnaires en premier cycle de l'enseignement secondaire sont considérés comme détenteurs du diplôme d'enseignement. Depuis la réforme des salaires des fonctionnaires en 2008, le salaire des enseignants diffère selon le rang mais se trouve entre 150 000 et 300 000 FCFA environ. Il y a une tendance des enseignants à souhaiter travailler en ville car aucune forme de compensation n'existe pour les détachements éloignés.

Chapitre 5 : Administration et finances du secteur de l'éducation

Sous le MINEDUB qui exerce l'autorité sur l'enseignement préscolaire et primaire et le MINESEC sur l'enseignement secondaire se trouvent les Directions régionales (DREN / DRES) et départementales (DDEN / DDES) en tant que bureaux locaux. Dans le cas du MINEDUB, les Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base (IAEB) sont placés sous la DDEB. Le pouvoir administratif de l'éducation n'a pas encore été légué vers les administrations régionales et l'administration est de type décentralisé. En ce qui concerne la capacité de gestion du MINEDUB, le gouffre financier et les retards des activités ont été indiqués comme problématique au cours de l'application du plan de secteur entre 2001 et 2005 mais la gestion des activités de recrutement des enseignants à travers les fonds IMOA-EPT (Education pour tous - Initiative de Mise en Œuvre Accélérée) entre 2006 et 2011 a été évaluée très favorablement. Depuis la réforme administrative de grande envergure en 2005 consistant à séparer en deux ministères le Ministère de l'éducation, le MINEDUB remplit le rôle de coordinateur entre les PTF et les ministères et bureaux administratifs dans le domaine de l'éducation. Actuellement, à travers la préparation de la nouvelle stratégie de secteur, les engagements des ministères et le système de collaboration entre les parties concernées sont satisfaisants. De plus, le sens de la responsabilité et la transparence du processus sont en bonne voie.

Sur le plan financier, le ratio du budget du secteur éducatif par rapport au PIB stagne avec 3,3% en 2003 et 3,5% en 2010. La part du budget de l'enseignement primaire au sein du budget du

secteur éducatif est de 39,3% ce qui est légèrement inférieure à l'indicateur du cadre indicatif EFA-FTI. La part du coût de la main-d'œuvre est légèrement élevée avec 60%. La moyenne nationale des dépenses en enseignement privé est de 47 490 FCFA (2006 – 2007) soit 4,7% du budget familial total. Le coût unitaire de l'élève en enseignement primaire est de 47 800 FCFA (2002) et la répartition des charges est de 27 800 FCFA pour le gouvernement et 20 000 FCFA pour les ménages. La part des aides des PTF en enseignement primaire est plutôt élevée en 2009 avec 24,8% mais elle a baissé jusqu'à 1,8% (estimation) en 2012.

Chapitre 6 : Tendances des aides des donateurs

Suite au fonds IMOA-EPT (Education pour tous - Initiative de Mise en Œuvre Accélérée) 2006 – 2011, les aides du fonds GPE ont été décidées et le montant de l'aide a été publié (50 000 000 USD). Actuellement, la préparation de la nouvelle stratégie et la préparation du plan des activités sont en cours par le gouvernement et les PTF conjointement. Le montant total des programmes APD récents est d'environ 753 400 000 USD (2005 – 2012). Les réunions sectorielles sont actives avec la participation de l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale, l'AFD, l'Ambassade de France, JICA et d'autres ONG internationales.

Chapitre 7: Résultat des analyses

Dans le but d'approfondir nos connaissances sur l'éducation de base au Cameroun, nous avons effectué une comparaison avec les autres pays d'Afrique subsaharienne. Nous avons alors constaté le niveau plutôt élevé du taux d'achèvement et de scolarisation net, le niveau moyen du taux de scolarisation net en enseignement primaire ainsi que le nombre d'élèves par enseignant et le niveau élevé du taux de redoublement. En comparant l'indicateur du cadre indicatif FTI, il apparaît qu'une marge d'amélioration existe pour le taux d'achèvement et d'admission net en enseignement primaire. Le problème du taux de redoublement et du nombre d'élèves par enseignant subsistent mais la proportion du budget hors salaire des enseignants par rapport au budget ordinaire a été plus élevée que la moyenne.

Compte tenu des résultats de chaque point mentionné plus haut, la synthèse des analyses indique que les problèmes à résoudre prioritairement sont la faiblesse du niveau d'accès en premier cycle de l'enseignement secondaire, de l'efficacité interne et de l'acquisition des connaissances. Du point de vue de l'égalité, les problèmes à résoudre restent la grande disparité qui existe entre les sexes au niveau du taux de scolarisation et de l'achèvement selon les régions.

Comme indiqué plus haut, le taux d'achèvement en enseignement primaire est élevé en comparaison avec les pays voisins mais le taux en soi est en train de stagner et l'objectif de 100% à atteindre en 2015 s'avère difficile. La connexion avec les niveaux élevés du taux d'abandon et de redoublement en est la cause. Le gouvernement a par conséquent modifié l'année cible de 2015 à 2020. Par ailleurs, le gouvernement a prévu d'apporter des aides aux ZEP prioritairement pour la correction des disparités entre sexes.

En ce qui concerne l'efficacité interne, la vitesse d'amélioration du taux d'abandon et de redoublement est très lente et plus particulièrement pour le sous-système français. Un système de passage automatique tous les deux ans a été mis en place en enseignement primaire mais cela n'a pas conduit à une amélioration rapide. L'élucidation des causes de la faiblesse de redoublement dans le sous-système anglophone est requise pour dans le but de les refléter ensuite sur les mesures du sous-système francophone.

Concernant le niveau d'acquisition des connaissances, bien que le Cameroun ait été en tête des pays participants au PASEC de 2005, nous constatons que les résultats ont stagné lorsque nous les comparons avec ceux de 1996. Bien que l'approche basée sur les compétences ait été intégrée, elle n'a pas été appliquée dans les établissements. De plus, la distribution des livres scolaires et leurs utilisations sont insuffisantes.

Le taux de scolarisation brut en premier cycle de l'enseignement secondaire est enfin sur le point d'atteindre les 50% mais le niveau est faible lorsqu'il est comparé à la situation de la scolarisation en enseignement primaire. Le retard du maintien des établissements et le niveau élevé des frais de scolarité supportés lourdement par les ménages en sont les causes. Une étude est en cours par le gouvernement pour la diffusion de l'éducation obligatoire aux deux années du premier cycle de l'enseignement secondaire (septième et huitième année) dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur en préparation.

En outre, en tant que problème important à résoudre pour l'administration, la préparation des données statistiques de l'éducation pour le suivi administratif est largement en retard. La préparation des données statistiques de base et celles des années précédentes sont aujourd'hui une urgence. Actuellement, la reconstruction d'EMIS avec le soutien technique de l'UNESCO est en cours. L'amélioration croisée par l'EMIS des ministères et des administrations publiques est attendue avec enthousiasme.

A travers la présente étude, les défis à relever et les points à retenir lors de l'analyse du secteur de l'éducation sont :

- (1) l'indisponibilité des données et leurs différences selon l'organisme;
- (2) l'entrée en contact trop lente avec la personne gérant les données;
- (3) le traitement des données collectées lors des interviews pour qu'elles puissent servir de témoignage;
- (4) la méthode de coordination avec le personnel sur place.

RAPPORT D'ANALYSE DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

- CAMEROUN -

Table des matières

Carte géographique

Abréviations

Résumé Exécutif

CHAPITRE 1: APERÇU DE L' ETUDE 1

1.1	Contexte.....	1
1.2	Buts	1
1.3	Orientation de l'étude	1
1.4	Pays ciblés	2
1.5	Méthodes, étapes et calendrier dans l'ensemble.....	2
1.6	Organisation pour la mise en œuvre	4

CHAPITRE 2: SITUATION POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU CAMEROUN 5

2.1	Situation politique	5
2.2	Situation socio-économique	6

CHAPITRE 3: POLITIQUE ET DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EDUCATION 7

3.1	Plan national de développement.....	7
3.2	Loi sur l'éducation	7
3.3	Politique du secteur éducatif	8
3.4	Système éducatif	9
3.5	Programme du secteur éducatif	11
3.6	Autorité de Contrôle	14

CHAPITRE 4: SITUATION ACTUELLE ET PROBLEMES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE..... 16

4.1	Accès	16
4.1.1	Population d'âge de scolaire.....	16
4.1.2	Scolarisation dans l'enseignement préscolaire	16
4.1.3	Scolarisation dans l'éducation de base.....	17
4.1.4	Alphabétisation.....	21
4.2	Rendement interne (rendement interne quantitative).....	22
4.3	Equité	27
4.3.1	Analyse comparative de l'accès par groupe	27
4.3.2	Education pour les enfants avec besoins particuliers et de l'éducation inclusive	29
4.4	Qualité de l'éducation.....	30
4.4.1	Situation des résultats obtenus de l'apprentissage	30
4.4.2	Environnement éducatif.....	32

4.4.3	Système d'approvisionnement et de distribution et des manuels scolaires.....	33
4.4.4	Définition du niveau des connaissances.....	34
4.4.5	Système de garantie pour la qualité de l'éducation.....	34
4.4.6	Curriculum.....	36
4.4.7	Langues d'enseignement.....	38
4.5	Enseignants.....	38
4.5.1	Qualification et l'affectation des enseignants.....	38
4.5.2	Système de formation des enseignants.....	40
4.5.3	Traitement des enseignants.....	41
4.5.4	Recrutement et gestion des enseignants.....	42
CHAPITRE 5: ADMINISTRATION ET FINANCES DU SECTEUR DE L'EDUCATION		44
5.1	Administration de l'éducation.....	44
5.1.1	Décentralisation du secteur éducatif.....	44
5.1.2	Capacité de gestion du Ministère de l'éducation.....	45
5.2	Finances de l'éducation.....	49
5.2.1	Budget du secteur de l'éducation.....	49
5.2.2	Flux et gestion du budget versées par les donateurs.....	51
5.2.3	Système de gestion du budget de l'éducation/des dépenses publiques.....	52
5.2.4	Distribution des subventions.....	52
5.2.5	Dépenses privées pour l'enseignement.....	52
5.2.6	Analyse du coût unitaire.....	53
5.2.7	Demande d'enseignants à moyen terme et prévision de dépenses.....	54
CHAPITRE 6: TENDANCES DES AIDES DES DONATEURS.....		56
6.1	Mécanisme d'harmonisation des donateurs.....	56
6.2	Tendances des aides de chaque donateur.....	57
6.2.1	Tendances des aides des donateurs.....	57
6.2.2	Montant des aides et principaux donateurs et contenu.....	59
CHAPITRE 7: RESULTAT DES ANALYSES.....		60
7.1	Thèmes prioritaires du secteur de l'éducation de base.....	60
7.2	Analyse des facteurs concernant les prioritaires.....	63
7.3	Ordre prioritaire de la politique au Cameroun.....	64
7.4	Défis à relever et points à retenir lors de l'analyse.....	65
Documents annexes :		
I.	Eléments de l'étude	
II.	Calendrier de l'étude sur place (résultats)	
III.	Données statistiques	
IV.	Bibliographie	

CHAPITRE 1: APERÇU DE L' ETUDE

1.1 Contexte

Pour atteindre les objectifs de l'Education pour tous (EPT) et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) avant le délai de 2015, les gouvernements des pays en voie de développement se sont engagés dans l'amélioration quantitative et qualitative de l'éducation de base en collaboration avec les partenaires de la coopération internationale. Ces dernières années, dans le développement du secteur de l'éducation de base de nombreux pays en voie de développement, l'approche sectorielle (SWAp²) a été promue. La majeure partie du soutien apporté par les partenaires techniques et financiers (PTF) a tendance à s'articuler autour du soutien financier aux programmes sectoriels. En même temps, il a été révélé que l'approche sectorielle (SWAp) pose divers problèmes issus de l'insuffisance de capacité des pays en voie de développement dans la planification, l'exécution du budget, etc.

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a apporté une coopération sous diverses formes selon les programmes sectoriels des pays en voie de développement et/ou des types de programmes. Dans l'avenir, en plus du soutien à des projets individuels, la JICA sera tenue d'apporter des recommandations politiques et des conseils aux gouvernements cibles pour promouvoir leurs réformes organisationnelles et systématiques telles que la prise des mesures budgétaires nécessaires, la réforme des politiques, le renforcement de la capacité administrative, etc. Pour exécuter le programme de façon plus stratégique et efficace, il est important que la JICA ait une vue d'ensemble du secteur de l'éducation de base des pays en voie de développement en collectant des informations variées pour faire une analyse plus profonde. La mise en œuvre de la présente étude se fonde sur cette idée.

1.2 Buts

L'Etude cible treize pays sélectionnés en Afrique Sub-Saharienne et en Amérique Centrale. A travers des analyses des pays ciblés et des analyses globales, l'étude vise : (1) au classement des informations portant sur l'ensemble du secteur de l'éducation de base des pays ciblés et l'identification des thèmes de développement prioritaires; et (2) à la récapitulation des recommandations pour l'analyse sectorielle améliorée de la JICA dans l'avenir.

1.3 Orientation de l'étude

L'orientation de base pour la mise en œuvre de l'Etude a été définie comme ci-dessous :

- (1) L'Etude accorde de l'importance aux points de vue de « l'équité », « la capacité administrative et financière » et « le rendement interne » ainsi que « la qualité » et « l'accès » à l'éducation de base. De plus, elle réalise la collecte et l'analyse des

² Sector Wide Approaches

informations en clarifiant préalablement les points importants de l'Etude pour chaque pays ciblé.

- (2) En se basant sur les données collectées ci-dessus, on essaie de clarifier les problèmes et les défauts structureaux du secteur de l'éducation de base des pays ciblés. On s'efforcera également dans l'identification des thèmes de développement prioritaires et des méthodes d'appui aux pays ciblés.
- (3) A travers des analyses globales et comparatives basées sur les résultats des analyses de treize pays ciblés, on clarifie les points à améliorer dans l'analyse sectorielle de l'éducation de base de la JICA dans l'avenir.

1.4 Pays ciblés

Les treize pays ci-dessous ont été sélectionnés pour les raisons suivantes : (1) de nombreux programmes/projets de la JICA sont en cours.; (2) la formulation de programmes/projets est attendue dans un proche avenir.

Afrique Sub-Saharienne (11 pays)	Burkina Faso, Cameroun, Ethiopie, Kenya, Malawi, Mali, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, et Zambie
Amérique Centrale (2 pays)	Guatemala et Nicaragua

En ce qui concerne le Mali, un coup d'Etat a eu lieu en mars 2012. Par la suite, il est devenu impossible de se rendre au Mali pour mener la mission. Pour cette raison, nous avons annulé l'étude sur le terrain qui était prévue mais nous avons réalisé uniquement l'étude au Japon.

1.5 Méthodes, étapes et calendrier dans l'ensemble

Dans le cadre de cette étude, nous avons fait la collecte et l'analyse des informations à partir des documents existants et grâce à l'étude sur le terrain suivant les points d'étude standard à couvrir en principe lors de l'analyse du secteur de l'éducation de base, comme indiqués dans « les points d'analyse standard et les méthodes de l'analyse du secteur de l'éducation (ébauche en octobre 2011) » de la JICA. Cette activité nous a permis de clarifier les thèmes prioritaires de développement dans le secteur de l'éducation de base du pays ciblé et analysé le rapport de cause à effet de ces thèmes et leurs causes, et les défauts structureaux, etc. Les méthodes et les étapes pour la mise en œuvre et le calendrier pour l'ensemble de l'Etude sont indiqués ci-dessous :

Février – Avril 2012 : Rédaction du Rapport Initial (par pays)

- Analyse des documents existants rédigés par les gouvernements des pays ciblés, des autres PTF, des organismes internationaux, etc.
- Collecte des informations au Japon, concertation avec la personne en charge de la JICA

Février – Mai 2012 : Préparation de l'Etude sur le Terrain

- Rédaction du calendrier de l'étude sur le terrain et fixation de rendez-vous
- Vérification de l'orientation pour la mise en œuvre de l'étude sur le terrain
- Rédaction de la liste des données collectées et des questionnaires

Mars-Juin 2012 : Réalisation de l'Etude sur le Terrain

- Collecte d'informations de la part des organismes centraux et régionaux de l'administration de l'éducation des pays cibles
- Collecte d'informations auprès des autres PTF et des organismes internationaux
- Collecte d'informations auprès du bureau de la JICA des pays ciblés, et des projets d'appui
- Inspection d'écoles et des sites de projet, etc.

Mai-Juin 2012 : Rédaction du «Rapport d'Analyse du Secteur de l'Education de Base par Pays »

- Analyse de la qualité d'études, de l'administration et des finances de l'éducation, etc.
- Examen des thèmes prioritaires de développement, rédaction des recommandations

Juillet 2012 : Rédaction du «Rapport Final»

- Analyse globale et comparative du «Rapport d'Analyse du Secteur de l'Education de Base par Pays»
- Récapitulation des recommandations portant sur l'analyse du secteur de l'éducation de base

1.6 Organisation pour la mise en œuvre

Dans le cadre de cette étude, la collecte et l'analyse d'informations et la rédaction du rapport de l'étude ont été réalisées en équipe composée de neuf conseillers. L'étude du secteur de l'éducation de base concernant le Cameroun a été réalisée par Mme Takasawa de International Development Center of Japan Inc. (IDCJ).

Les noms des membres de l'équipe d'étude et les pays en charge sont indiqués dans le tableau 1-1 ci-dessous.

Tableau 1-1 Membres de l'équipe d'étude et les pays en charge

Mission en charge	Nom des membres (organismes d'appartenance)	Pays en charge
Chef de l'équipe /Analyse globale du secteur de l'éducation de base	Yoko ISHIDA (IDCJ)	Zambie, Malawi, Ouganda
Analyse de l'administration et des finances de l'éducation	Hiroimitsu MUTA (IDCJ)	Guatemala, Nicaragua
Analyse du secteur de l'éducation de base par pays 1	Naomi TAKASAWA (IDCJ)	Niger, Cameroun
Analyse du secteur de l'éducation de base par pays 2	Emi OGATA (IDCJ)	Sénégal
Analyse du secteur de l'éducation de base par pays 3	Yoko TAKIMOTO (Recycle One, Inc.)	Kenya, Ethiopie
Analyse du secteur de l'éducation de base par pays 4	Miko MAEKAWA (IDCJ)	Rwanda
Analyse du secteur de l'éducation de base par pays 5	Chie TSUBONE (Global Link Management, Inc.)	Burkina Faso, Mali
Coordination des tâches / Assistance d'analyse du secteur 1	Michiru YABUTA (IDCJ)	
Coordination des tâches / Assistance d'analyse du secteur 2	Mana TAKASUGI (IDCJ)	

CHAPITRE 2: SITUATION POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DU CAMEROUN

2.1 Situation politique

Le Cameroun est devenu une république fédérale suite à son indépendance de la colonie française en 1960 et du territoire sous tutelle anglaise en 1961. En 1974 le pays devient la République unie du Cameroun.

A la suite de la démission de l'ancien Président Ahidjo en 1982, c'est l'ancien Premier ministre Biya qui a pris ces fonctions. Depuis, le Président Biya a été réélu à 6 reprises et un régime de longue durée a pris place jusqu'à aujourd'hui. Dans les années 80, le Président Biya a contribué à la stabilité politique et à une gestion sérieuse de l'économie avec un parti unique qui est le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). A partir des années 90, en raison de la nécessité des aides de pays étrangers pour son développement économique, un régime politique multipartite a été mis en place pour répondre à la démocratisation demandée. En 1996, l'opposition a largement gagné les élections régionales et élargie son influence. Par conséquent, à la suite des élections présidentielles en 1997, une coalition avec le parti de l'opposition UNDP³ a eu lieu permettant ainsi de stabiliser davantage le régime politique.

Une émeute s'est produite notamment à Douala due à la hausse du pouvoir d'achat et au changement de pouvoir en 2008 mais la situation s'est stabilisée depuis (Ministère des affaires étrangères, 2012).

³ Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès

2.2 Situation socio-économique

Les indices socio-économiques du Cameroun :

1) Nation	République du Cameroun
2) Superficie	475 000 km ² * ¹
3) Population	19 500 000 * ¹ , croissance démographique 2,2% * ² ; densité 45,1 personnes par km ² * ² , population urbaine (2010) 58,4% * ²
4) Ethnies	Les Doualas, les Bamilékéés, les Bamouns, les Fulbes et autres * ¹
5) Langue	Français (langue officielle), anglais, et autres dialectes * ¹
6) Religion	Islam 80%, protestantisme, catholicisme et autres religions traditionnelles * ¹
7) Principales industries:	Agriculture (cacao, coton), industrie forestière, industrie minière (pétrole), aluminium * ¹
8) Produit Intérieur Brut (PIB)	22 480 000 000 USD (US\$ courant) (2010) * ¹
9) Revenu National Brut par personne (RNB)	1 150 USD / personne (Atlas method, USD courant, 2008) * ¹ , 2 270 dollars (PPP, Dollar international, 2010)
10) croissance PNB:	3,2% (2010) * ²
11) indice des prix (100= 2005)	116 (2010) * ²
12) Monnaie	Franc CFA (FCFA) * ¹
13) taux de change	655,957 Franc CFA (taux fixe) * ¹
14) l'espérance de vie	51,0 ans (2010) * ²
15) taux d'alphabétisation:	70,7% (2006) * ²
16) taux d'infection Sida adulte	5,3% (2009) * ²

*1 Site internet de MAE japonais « situation du pays et de la région » (le 8 juin 2012)

*2 Site internet de la Banque Mondiale, « World Development Indicators (WDI) & Global Development Finance (GDF) » (le 8 juin 2012)

Le Cameroun est composé de 58 départements et 10 régions. Ce rapport présentera les données des 10 principales régions dont 2 anglophones (la région du Sud-Ouest et la région du Nord-Ouest) et 8 francophones. La moyenne nationale vivant sous le seuil de pauvreté est de 39,9% (2007) et ce sont les régions d'Extrême-Nord (65,9%) et du Nord qui sont largement au-dessus de la moyenne. Les régions les plus faibles sont la région du Sud-Ouest (27,5%) suivie de la région de l'Est (28,7%) puis de la région du Sud (29,3%) (INS, 2010). Il y a une disparité de 40% entre les deux extrêmes.

La population par région, la superficie, la densité de population et le niveau de pauvreté par région seront indiqués dans les documents annexes 2-1 et 2-2.

CHAPITRE 3: POLITIQUE ET DES REFORMES DU SECTEUR DE L'EDUCATION

3.1 Plan national de développement

Dans le Document stratégique sur la réduction de la pauvreté (DSRP⁴) formulé en 2003, le cadre de développement de l'objectif cible 2015 y a été indiqué et les objectifs prioritaires ont été définis : une amélioration visible, continue et soutenable du niveau de vie qui se traduit par une baisse du seuil de pauvreté de 40,2% en 2001 à un niveau inférieur à 25,2% en 2015, une croissance du PIB à court terme de 5% et à moyen terme de 6 à 7 % et maintenir le taux d'inflation à environ 2%. Le secteur de l'éducation est inclus dans l'un des 7 secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté qui est le « développement des ressources humaines, le renforcement du secteur social et la participation à l'économie des personnes défavorisées » (JICA, 2009).

- Correction des disparités entre sexe et expansion de l'accès à l'enseignement : taux de scolarisation de 100 % (2008) et d'achèvement en enseignement primaire (2015)
- Amélioration de la qualité de l'enseignement
- Développement de la formation professionnelle et technique⁵
- Amélioration de la gouvernance et les aptitudes de gestion du système global d'éducation

En 2009, c'est le DSCE⁶ (2010 – 2020) qui a été choisi pour succéder au DSRP dans le cadre du plan de développement national. Avec pour piliers la réduction de la pauvreté et les Objectifs du millénaire pour le développement, l'objectif est de propulser la hausse du recrutement, d'augmenter les investissements dans le secteur de l'industrie et de la technologie d'informations, de développer l'agriculture et préparer l'infrastructure. Parallèlement, des mesures pour la décentralisation du pouvoir, l'amélioration de la gouvernance et contre la corruption ont aussi été prises en considération. Dans le cadre des priorités du secteur de l'éducation, l'enseignement primaire pour tous a été intégré dans la stratégie du DSCE. A l'origine, l'année cible était fixée à 2015 mais elle a été modifiée pour 2020 (JICA, 2009 ; DSCE, 2009).

3.2 Loi sur l'éducation

En avril 1998, la loi d'orientation de l'éducation (Loi N. 98/004) a été promulguée et elle stipule que l'éducation est la priorité de la nation, fournie par le gouvernement et supportée par les partenaires privés. L'âge de l'enseignement obligatoire n'y est pas stipulé. La révision de la

⁴ Document stratégique sur la réduction de la pauvreté

⁵ Le Ministère de la formation technique et professionnelle a été créé dans le cadre de cette stratégie (JICA, 2004). Le nom a été modifié en 2005 pour s'appeler Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle.

⁶ Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi

constitution de 1996 (Loi N. 96/06) stipule le droit à l'éducation des enfants et l'obligation à l'enseignement primaire (UNESCO, 2010). Parallèlement à la réforme de la constitution, la loi relative à l'éducation indique que l'éducation primaire est obligatoire. De plus, l'Etat garantit l'opportunité de l'éducation sans tenir compte du lieu de naissance, de la langue, de la religion, de la situation politique ni du genre.

La même loi garantit la double culture en mettant en place deux « sous-systèmes » d'éducation en français et en anglais et met en avant le bilinguisme.

La même loi définit le cadre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, technique et la formation d'enseignants, la limite d'âge à chaque niveau, le système des diplômes, les conditions du choix du directeur d'établissement ainsi que leurs règlements. Les articles qui font la particularité de cette loi sont la liberté d'expression, des croyances et de l'information, le service de consultation scolaire à tous les niveaux, l'interdiction de la violence, du châtiment corporel, de la discrimination et de produits stupéfiants (République du Cameroun, 1998, JICA, 2004).

En ce qui concerne le domaine de l'enseignement de base au Cameroun, avec l'enseignement obligatoire de l'éducation primaire suite à la réforme de la constitution en 1996 par le gouvernement et l'application de la politique de diffusion de l'enseignement primaire à travers sa gratuité à partir de l'An 2000, c'est l'enseignement de base qui se trouvait au centre jusqu'à présent. Par ailleurs, avec la formulation de la nouvelle stratégie du secteur éducatif en cours comme point de départ, l'élargissement de l'enseignement obligatoire de l'enseignement préscolaire, primaire jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire est prévu.

3.3 Politique du secteur éducatif

Comme indiqué plus haut, la loi relative à l'éducation stipulée en 1998 est la base de la politique éducative. En 2001, la stratégie du secteur d'éducation (2001 – 2011) qui est un plan sur dix ans pour le développement de l'éducation a été formulée. Le Cameroun ayant été désigné comme un des pays pauvres très endettés (PPTE), la stratégie de ce même secteur prenait en considération le fait que le pays allait être bénéficiaire des fonds d'aide PPTE. En 2000, les frais de scolarité de l'enseignement primaire ont été éliminés et, par cette gratuité, les enfants scolarisés ont rapidement augmenté et le taux brut de scolarisation a dépassé 100% mais l'environnement tels que le détachement des professeurs et la maintenance des classes n'étaient pas préparés. A mi-parcours de la stratégie du secteur d'éducation, le gouffre budgétaire du projet et des fonds de l'Etat, le déséquilibre entre l'offre et la demande des services publics d'éducation et la stagnation des activités se sont approfondis. Le Ministère de l'éducation de cette période a dû réviser sa stratégie du secteur d'éducation et en 2005, le Ministère de l'éducation a opéré une réforme structurelle importante en divisant notamment le Ministère en deux : le Ministère de l'éducation de base (ci-après dénommé MINEDUB) et le Ministère de l'enseignement secondaire (ci-après dénommé MINESEC). Le secteur stratégique a depuis montré davantage de détermination pour une stratégie définissant clairement les OMD et sa réalisation. Les 4

ministères en charge de l'éducation (Ministère de l'éducation de base, Ministère de l'éducation secondaire, Ministère de l'enseignement supérieure et Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle⁷) ainsi que le Ministère des finances ont effectué une coopération croisée et formulé le « Document de la Stratégie du Secteur de l'Education (DSSE) » (JICA, 2009, 211).

Dans ce document de la stratégie du secteur DSSE 2006, les objectifs dans le domaine de l'éducation primaire ont été définis pour 2015 et comme suit : 1) correction de la disparité et atteindre 100% de taux de scolarité et d'achèvement; 2) amélioration de la qualité et du rendement des services éducatifs; 3) mise en place d'un partenariat efficace avec les acteurs de l'éducation; 4) amélioration de l'administration de l'éducation et de la gouvernance (JICA, 2009, 2011). Les points 1) à 4) seront détaillés dans 3.5.

3.4 Système éducatif

Au Cameroun, il est stipulé dans la loi fondamentale sur l'éducation (République du Cameroun, 1998) qu'une éducation francophone et anglophone sera garantie et que les établissements existeront à tous les niveaux d'enseignement, en français et en anglais, dans les deux sous-systèmes⁸.

Comme l'indique le tableau 3-1, le système éducatif est actuellement composé dans le sous-système francophone d'un enseignement primaire de 6 ans (SIL – CM2), d'un premier cycle de l'enseignement secondaire de 4 ans (sixième – troisième) et d'un enseignement secondaire deuxième cycle de 3 ans (seconde – terminale), soit un total de 13 ans. L'appellation des années scolaires en écoles primaires sont : SIL, CE1, CE2, CM1, CM2; pour le premier cycle au lycée : sixième, cinquième, quatrième, troisième. Et enfin pour le deuxième cycle au lycée : seconde, première et terminale.

Tel que le sous-système francophone, le nombre d'années en enseignement primaire et secondaire est de 13 ans dans le sous-système anglophone dont 6 en primaire. Le seul point qui diffère est celui du nombre d'année en premier cycle de l'enseignement secondaire et deuxième cycle. Le sous-système anglophone est composé de 5 ans en premier cycle de l'enseignement secondaire et 2 ans en enseignement secondaire deuxième cycle. L'appellation des années scolaires en école primaire (primary school) sont : CL1 – CL6. Pour le premier cycle au lycée (secondary school first cycle) : Form 1 – Form 5. Et enfin pour le deuxième cycle au lycée (secondary school second cycle): Lower 6 et Upper 6 (JICA, 2011; UNESCO, 2010).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire des deux sous-systèmes, en dehors de l'enseignement général, il existe les lycées techniques dont l'enseignement est, comme son nom l'indique, le domaine technique, et le nombre d'années d'étude est de 4. (UNESCO, 2010)

⁷ Anciennement appelé Ministère de la formation technique et professionnelle à partir de 2002 puis modifié en 2005.

⁸ Cela indique que les cours sont donnés en français et en anglais.

L'éducation préscolaire (nursery) de 4 – 5 ans est aussi composée des deux sous-systèmes⁹.

Tableau 3-1 Années scolaires de l'éducation primaire et secondaire du sous-système francophone et anglophone

Enseignement primaire			Enseignement secondaire		
Année	Sous-système francophone	Sous-système anglophone	Année	Sous-système francophone	Sous-système anglophone
1	SIL	CL-1	7	Sixième	Form 1
2	CP	CL-2	8	Cinquième	Form 2
3	CE1	CL-3	9	Quatrième	Form 3
4	CE2	CL-4	10	Troisième	Form 4
5	CM1	CL-5	11	Seconde	Form 5
6	CM2	CL-6	12	Première	Lower 6
			13	terminale	Upper 6

(Source : JICA, ajouté par l'auteur en 2011)

Dans le sous-système francophone, la fin de l'enseignement primaire est sanctionnée par le CEP¹⁰, la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire par le BEPC¹¹, la fin de la première par le Probatoire et à la fin de la dernière année de l'enseignement secondaire deuxième cycle par le Baccalauréat qui donne le droit d'entrer à l'université. L'obtention de ces diplômes est une condition nécessaire pour passer à l'année scolaire suivante.

De même que dans le sous-système anglophone, le système nécessite de passer chaque examen : en enseignement primaire le FSLC¹², en premier cycle de l'enseignement secondaire le GCE-O¹³, et en enseignement secondaire deuxième cycle le GCE-A¹⁴.

Par ailleurs, un examen d'entrée (Common Entrance) est requis pour les élèves souhaitant passer de l'enseignement primaire au premier cycle de l'enseignement secondaire dans les deux sous-systèmes. En cas d'échec au CEP, le système permet de passer au premier cycle de l'enseignement secondaire si l'élève réussit l'examen d'entrée (Ministère de l'éducation, audience lors de la visite d'école).

Dans la zone francophone, les établissements du sous-système anglophone sont appelés établissement bilingue mais cela ne signifie pas qu'une éducation bilingue en français et en anglais y est donnée.

Comme indiqué dans 3.2, le cadre de l'enseignement de base du Cameroun est défini par les six ans de l'enseignement primaire et obligatoire et leur gratuité est garantie. Concernant la

⁹ République du Cameroun, 1998; UNESCO, 2010

¹⁰ Certificat d'Etudes Primaires

¹¹ Brevet d'Etudes du Premier Cycle

¹² First School Leaving Certificate

¹³ General Certificate of Education- Ordinary Level

¹⁴ General Certificate of Education- Advanced Level

stratégie du nouveau secteur, un enseignement obligatoire de 8 ans, composé de 6 ans en enseignement primaire et 2 ans en enseignement secondaire, est actuellement étudié et en cours de formulation. Le plan consiste à ajuster le système francophone au système anglophone : 5 ans pour le premier cycle de l'enseignement secondaire, 2 ans pour l'enseignement secondaire deuxième cycle et séparer les 5 années du premier cycle de l'enseignement secondaire en deux parties 2 ans et 3 ans. Dans ce cadre, l'élimination de l'examen d'entrée (common entrance) lors de l'entrée en premier cycle de l'enseignement secondaire et la disparition du lycée technique (établissement du premier cycle de l'enseignement secondaire) dans le futur pour ne laisser à terme que des établissements du niveau de l'enseignement secondaire deuxième cycle sont des questions qui sont aujourd'hui débattues au sein du Ministère de l'éducation de base et de l'enseignement secondaire (audience au Ministère de l'éducation de base).

3.5 Programme du secteur éducatif

Suite au « plan d'action de la stratégie sectorielle de l'éducation 2007 – 2009 » détaillant le DSSE – 2006 indiqué dans 3-3, la planification des dépenses à moyen terme 2009 – 2013 a été parallèlement formulée au nouveau document de stratégie 2009 – 2013 (programme d'activité). Bien que les OMD soient au cœur du secteur de l'éducation, des activités concrètes sont attendues pour la correction des disparités et l'amélioration de l'accès, la hausse de la qualité et du rendement des services éducatifs et l'amélioration de la gestion du système éducatif ainsi que de la gouvernance (tableau 3-2). Concrètement, cela se traduit par un plan global ayant pour but de renforcer les infrastructures des établissements et l'hygiène à l'école, le recrutement d'enseignants, la réalisation de programme pour les directeurs d'école, la réforme des manuels d'instructions et matériels didactiques ainsi que leur diffusion (JICA, 2011).

Tableau 3-2 Document de stratégie sectorielle de l'éducation (2009 – 2013)

Objectifs principaux	Objectifs secondaires	Activités principales dans le domaine de l'enseignement primaire
1. Correction des disparités et l'amélioration de l'accès	Généralisation de la scolarisation et de l'achèvement de l'enseignement primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Construction en trois ans de 13 582 classes, 2 500 points d'eau, 2000 toilettes - Construction de 172 000 tables et chaises en trois ans - Réparation de 1 300 classes par an
2. Hausse de la qualité et du rendement des services éducatifs	Réduction significative de l'exclusion et du redoublement en enseignement primaire et réorganisation de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la méthode scolaire (programmes pour 30 000 enseignants) - Activités auprès de 9 000 écoles pour l'amélioration du nombre de redoublements
	Révision des manuels d'instructions et matériels didactiques, du programme scolaire et des manuels d'instructions pour professeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Révision du programme éducatif concernant l'approche des aptitudes dans la vie quotidienne - Nouveau programme et préparation de manuels d'instructions et matériels didactiques des élèves et professeurs
	Amélioration de l'environnement de travail des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de classes et réalisation de cours de 40 élèves par professeur - 1 à 1,2 professeur par classe en éliminant le système de double flux
	Amélioration de la qualité des professeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un autre programme de formation pour 30 000 directeurs d'école et enseignants - Réorganisation du programmes régional d'entraînement pour enseignants des écoles de formation dans les départements et la capitale
	Amélioration de situation sociale du corps enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - Contracter (en statut de fonctionnaire publique) avec 18 025 enseignants¹⁵ et employer 8 000 enseignants contractuel
	Diffusion et distribution de manuels d'instructions et matériels didactiques de qualité aux élèves et aux professeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Reconstruction de la commission nationale pour étudier la question des manuels d'instructions et matériels didactiques - Distribution dans les écoles des manuels d'instructions et matériels didactiques
3. Amélioration de la gestion du système éducatif ainsi que de la gouvernance	Réhabilitation de l'hygiène à l'école pour permettre une amélioration de la capacité d'adaptation dans la société et l'apprentissage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme du système d'hygiène dans les établissements primaires - Distribuer des kits d'hygiène auprès de 10 000 établissements primaires
	Accélérer une gouvernance adéquate au système éducatif	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la capacité de planification du secteur éducatif et amélioration du système d'information - Programme et instruction de l'administration scolaire participative pour le recrutement communautaire des enseignants

(Source : JICA, 2011)

¹⁵ Les vacataires ont un contrat de deux ans et leur salaire est d'environ la moitié de celui des enseignants fonctionnaires (enseignant permanent). Les enseignants contractuels ont quant à eux un contrat de 10 ans et avec une possibilité de le modifier en un contrat indéterminé ; le niveau du salaire est presque le même que celui des enseignants fonctionnaires.

Le fonds catalytique (FC) de l'IMOA-EPT (l'Initiative de la Mise en Œuvre Accélérée de l'Éducation Pour Tous) a pris fin en 2011 et un plan est actuellement en préparation au siège de la Banque mondiale avec un nouveau fonds de soutien du partenariat mondial pour l'éducation (PME). Par ailleurs, la préparation d'un plan de développement dans la continuité du plan d'action 2009 - 2013 du Document de Stratégie Sectorielle de l'Éducation 2006 (DSSE – 2006) est en cours. Cette nouvelle stratégie sectorielle de l'éducation est actuellement en préparation par l'équipe gouvernementale du Ministère de l'éducation de base principalement avec le soutien technique de la Banque mondiale. L'échéance était initialement prévue pour juin 2012 mais la formulation de la stratégie sectorielle n'est actuellement pas prête (fin juin) en raison du retard survenu au cours des opérations (Ministère de l'éducation de base, audience GPE – LEG).

Tableau 3-3 OMD du secteur de l'éducation¹⁶

	Base		Objectif à atteindre		
	Résultat	Année	Résultat cible	Année cible	
Taux de scolarisation net en enseignement primaire	75,2%	2001	100%	2015	
Taux d'admission net en enseignement primaire	94,3%	2003	100%	2015	
Taux d'achèvement en enseignement primaire	Etablissement francophone	57%	2003	100%	2015
	Etablissement anglophone	75%	2003	100%	2015
Taux d'achèvement en enseignement primaire	49,5%	2007	100%	2015	

(Source : JICA, 2011)

Dans le cadre de la nouvelle stratégie sectorielle actuellement en cours, des activités plus larges vont être concernées: prolongation de l'enseignement obligatoire à 8 ans, ajustement du programme scolaire francophone sur le programme anglophone, réforme du programme scolaire, enseignement préscolaire, expansion de l'enseignement professionnelle, amélioration de la recherche et de l'enseignement supérieur etc. (audience auprès du Ministère de l'éducation de base).

La nouvelle stratégie du secteur est en cours et les points principaux sont comme suits :

- élargissement de l'alphabétisation ;
- universalisation et amélioration de la qualité de l'enseignement de base ;
- élargissement de l'enseignement professionnel ;
- viser un enseignement supérieur hautement spécialisé ;
- amélioration de la formation des enseignants actuels ;
- renforcement de la gouvernance et de la gestion administrative dans le domaine de

¹⁶ Le taux d'achèvement et de scolarisation brut avait un objectif fixé à 100% pour 2015 mais il a été modifié pour 2020 en raison de la lenteur de l'évolution.

l'éducation.

3.6 Autorité de Contrôle

Actuellement, l'enseignement primaire et préscolaire sont sous la juridiction du Ministère de l'éducation de base (MINEDUB) et l'établissement de formation des enseignants en enseignement primaire, secondaire ainsi que technique sont sous la juridiction du Ministère de l'éducation secondaire (MINESEC). Ces deux ministères sont le résultat de la division du Ministère de l'éducation nationale en 2005. Par ailleurs, la juridiction de l'enseignement supérieur revient au Ministère de l'enseignement supérieur (MINESUP) et la juridiction du secteur de la formation professionnelle revient au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP) (JICA, 2011; BM, 2010). La formation des enseignants de l'enseignement secondaire est effectuée à l'université pédagogique¹⁷ sous la législation du MINESUP (JICA, 2011).

En 2005, l'activité d'alphabétisation s'était trouvée sous la juridiction du Ministère des affaires sociales mais, depuis décembre 2011, elle dépend de la coordination des deux ministères avec le MINEDUB (entretien au MINEDUB).

Sous le Ministre et le Secrétariat du ministre, le MINEDUB est composé de 5 institutions : la Direction de l'Enseignement Maternel et Primaire, la Direction de la Planification et de la Coopération, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Ressources Financières et Matérielles et la Direction de l'Enseignement Privé (JICA, 2011).

Sous le Ministre et le Secrétariat du ministre, le MINESEC est composé de 6 institutions : la Direction de la Planification et de la Coopération, la Direction des ressources humaines, la Direction des Ressources Financières et Matérielles, la Direction des examens et concours, la Direction de l'enseignement technique et la Direction des Inspections pédagogique.

La juridiction de l'éducation préscolaire et primaire revient au MINEDUB et l'éducation secondaire, la formation des enseignants et l'enseignement technique au MINESEC. Ces deux ministères ont sous leur juridiction la formulation des mesures et politiques concernant l'éducation sur le plan national, l'application et la planification de projets de développement éducatif, la formulation d'un programme d'éducation nationale tel que le programme scolaire, analyse des études et organisation des informations concernant l'éducation etc. (JICA, 2011).

Le Ministère des sports et de l'éducation physique (MINESIP) est chargé d'améliorer et de progresser le programme sportif dans l'éducation scolaire.

Plusieurs ministères (MINEDUB, MINESEC, Ministère de l'agriculture, Ministère de la culture, Ministère de la jeunesse etc.) ont sous leur juridiction l'éducation non formelle qui inclut le

¹⁷ Dans les documents de référence, la traduction est l'« école d'instituteur supérieur » mais nous utiliserons le terme d'université pédagogique dans ce présent rapport.

programme multifonctionnel de promotion des jeunes et l'alphabétisation (UNESCO, 2010).

Des bureaux régionaux (DREB¹⁸ / DRES¹⁹) et départementaux (DDEB²⁰ / DDES²¹) du MINEDUB et MINESEC sont installés dans 10 régions et 58 départements. Sous leur direction se trouve 270 IAEB²² qui ont sous leur juridiction l'enseignement primaire. Les bureaux régionaux et départementaux sont des bureaux administratifs de chaque ministère dont la fonction de chacun sera indiquée dans le tableau 3-4.

Tableau 3-4 Partage des fonctions au niveau de chaque ministère de l'éducation

Domaine administratif	Corps administratif de l'éducation	Partage des fonctions
Etat	MINEDUB	Expansion et formulation du plan et des mesures de l'éducation sur le plan national; instructions aux organismes régionales; suivi et élaboration du contenu de l'éducation; gestion du personnel et des finances; analyse et organisation des informations
Région (10)	DREB	Gestion de la fonction de l'enseignement en enseignement préscolaire, primaire et secondaire au niveau de la région; formulation du plan de formation continue; détachement et évaluation du personnel; certification jusqu'au premier cycle de l'enseignement secondaire; mise en place du conseil d'examen; désignation du directeur d'école et des professeurs principaux; instruction de l'éducation communautaire
Département (58)	DDEB	Gestion du personnel et des fonctions de l'enseignement en enseignement préscolaire et primaire au sein du département; maintenance des matériels et construction d'établissements primaires; collecte des demandes de personnel; élaboration du plan de formation continue; recommandation des directeurs d'école; gestion de l'évaluation des examens; émission des diplômes en enseignement primaire
Arrondissement / District (270)	IAEB	Gestion des fonctions de l'enseignement dans les établissements préscolaires et primaires au sein des arrondissements; instruction et soutien des enseignants et des directeurs d'école; évaluation du personnel; organisation des informations du personnel et des données statistiques; prise de connaissance de la demande de l'éducation; activités d'ajustement avec les communautés

(Source : JICA, 2011)

¹⁸ Délégation Régionale de l'Education de Base

¹⁹ Délégation Régionale de l'Education de Secondaires

²⁰ Délégation Départementales de l'Education de Base

²¹ Délégation Départementales de l'Education de Secondaires

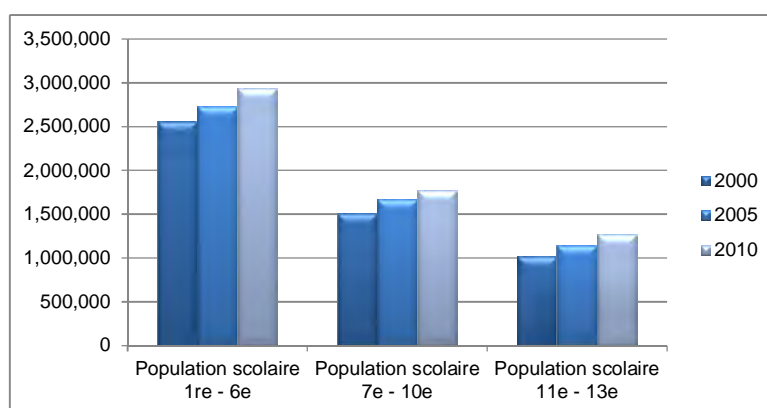
²² Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base

CHAPITRE 4: SITUATION ACTUELLE ET PROBLEMES DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION DE BASE

4.1 Accès

4.1.1 Population d'âge de scolaire

La population de 6 à 18 ans qui représente la tranche d'âge de l'enseignement primaire et secondaire est d'environ 5 087 000 en 2000, 5 548 000 en 2005 et 5 972 000 en 2010 et le taux d'augmentation de la population entre 2006 et 2010 est de 1,5%. Ce taux est légèrement plus faible²³ qu'entre 2000 et 2005 qui était de 1,8% (UNESCO, 2012). En 2010, la population scolaire représentait 39,5% (calculé par l'auteur) de la population totale qui était de 19 599 000 (BM, 2012). Du fait qu'il n'a pas été possible de collecter les données concernant l'estimation de la population des années précédentes, en se basant sur les données de la population fournies par l'ISU (Institut de statistique de l'UNESCO)²⁴ et en se projetant sur l'augmentation hypothétique de la population scolaire basée sur le taux d'augmentation de la même période 2006 à 2010, en 2020 la hausse estimée est de 4 610 000 de plus qu'en 2010 soit un total de 6 433 000.



(Source : UIS, 2012)

Figure 4-1 Estimation de la population scolaire (unité : personnes)

4.1.2 Scolarisation dans l'enseignement préscolaire

Bien que légèrement, le taux de scolarisation augmente²⁵ petit à petit en comparant le taux de scolarisation brut de l'année 2005 qui était de 19,8% et celui de l'année 2009 / 2010 qui était de 28,4%. Le gouvernement, dans le cadre de la stratégie du secteur éducatif, avait pour objectif, en 2015, un taux de 27% de scolarisation préscolaire brut et ce chiffre a déjà été atteint. La

²³ Voir le Document annexe 4-1

²⁴ Informations collectées le 14 juin 2012 au centre des données. Site web: (http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=136&IF_Language=eng&BR_Topic=0)

²⁵ Voir le Document annexe 4-5 et 4-6

priorité était donnée au développement de l'enseignement dans le cadre de l'expansion de l'enseignement scolaire mais la priorité est donnée à l'expansion de l'enseignement préscolaire dans la nouvelle stratégie du secteur éducatif en cours de formulation (entretien lors de la réunion GPE - LEG).

Il existe trois types d'établissement préscolaires : publics, privés et communautaires (MINEDUB, 2010). Le nombre d'établissements préscolaires est de 4 933 sur le territoire national dont un taux particulièrement élevé d'établissements privés qui est de 61,9%. Il y a eu une augmentation d'environ 1 600 établissements²⁶ par rapport à 2006 dont le total était de 3 316. Le nombre d'enfants a augmenté d'environ 53 000 enfants avec 263 855 en 2006 – 2007 et 316 722 en 2010 – 2011. Le nombre d'enseignants a augmenté d'environ 2 300 avec 12 349 en 2006 et 14 640 en 2010, soit la moitié de la hausse des élèves (MINEDUB, 2008, 2010)²⁷.

Les sous-systèmes francophones et anglophones commencent à partir de l'enseignement préscolaire. La proportion dans le système francophone est de 69,1% et 30,9% dans le système anglophone (2010)²⁸.

4.1.3 Scolarisation dans l'éducation de base

Le DSCE a pris la relève du PSRP pour la poursuite des OMD et la grande priorité est donnée à la diffusion totale de l'enseignement primaire (JICA, 2011). L'abolition des frais de scolarité en enseignement primaire dans le cadre de la stratégie du secteur éducatif (DSSE 2006) ainsi que le plan de 10 ans pour le développement de l'éducation commencé en 2001, les aides concentrées sur les ZEP et la formulation détaillées de la hausse du nombre d'enseignants ont été conférés. Un plan précis a été présenté dans le cadre de la stratégie du secteur éducatif et, après avoir dépassé un taux de scolarisation brut de 100% en enseignement primaire en 2001, la situation continue à s'améliorer sans être influencée par la crise financière. Bien qu'il y ait une légère disparité entre les sexes et les régions, une amélioration significative est visible dans la situation de la scolarisation en enseignement primaire. Par ailleurs, concernant le premier cycle de l'enseignement secondaire, bien qu'on ait observé une stagnation du taux de scolarisation brut durant la première moitié des années 2000, une hausse significative s'est manifestée à partir de 2006 (ISU, 2012). La disparité observée entre les sexes dans certaines régions de l'enseignement primaire s'accroît en enseignement secondaire.

Actuellement, en raison de la mise en place du Système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS) au Cameroun, il est difficile de collecter les données des années précédentes. C'est pour cette raison que les données UNESCO-ISU ont été utilisées en cas de besoin pour l'analyse de ce présent document.

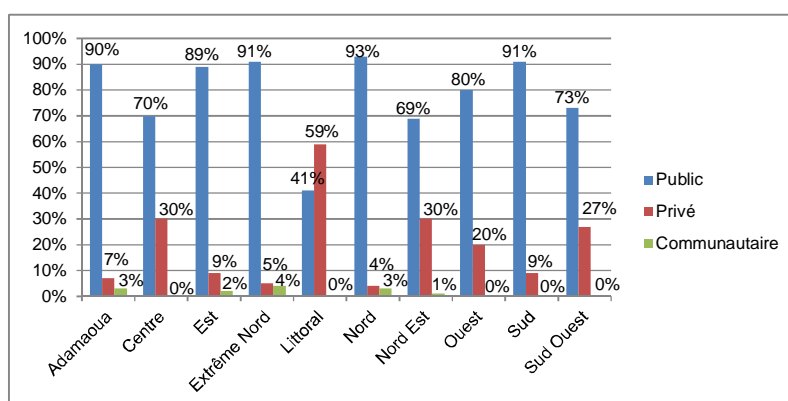
²⁶ Voir le Document annexe 4-4

²⁷ Voir le Document annexe 4-7 et 4-8

²⁸ Voir le Document annexe 4-2 et 4-3

(1) Nombre d'établissements

En observant les données de la période 2007 – 2010 du nombre des établissements primaires sur le territoire national, il y a eu une hausse de 14 255 en 2010, soit un taux annuel d'augmentation moyen de 4,7% (MINEDUB, 2008, 2010). En enseignement de base, il existe 3 types d'établissements : publics, privés et communautaires. Une augmentation d'environ 400 établissements privés a été observée en trois ans. Comme l'indique la figure 4-2, la proportion des établissements privés en enseignement primaire est la plus élevée dans la région de Littoral avec 59% suivie de la région du Centre et du Nord-Ouest avec 30%. Notons que le nombre d'établissements privés dans la région du Littoral est plus élevé que celui des établissements publics (MINEDUB, 2010). Dans la région du Littoral se trouve Douala, la deuxième ville du Cameroun. Un nombre élevé d'entreprises et d'organismes gouvernementaux, un niveau d'éducation élevé des ménages, une population anglophone importante du fait de la proximité avec une région anglophone et le nombre important de familles aisées constituent le contexte favorisant une tendance forte à la scolarisation des enfants dans des établissements privés (informations collectées par un spécialiste des constructions d'établissements primaires).



(Source : préparé en se référant aux documents du MINEDUB, 2010)

Figure 4-2 Répartition des établissements primaires (par région)

En 2010, les établissements secondaires premier cycle sont composés de 1521 établissements publics et 965 établissements privés, soit un total de 2486 établissements sur le territoire national. De plus, l'enseignement technique est donné dans le cadre du premier cycle de l'enseignement secondaire et les établissements d'enseignement technique sont inclus dans les établissements privés et publics vus précédemment. 327 sont des établissements publics en enseignement technique et 274 sont des établissements privés. Le taux d'augmentation annuel est de 6,9% depuis 2007 (2 060 établissements). La proportion moyenne nationale d'établissements privés est de 38,8% et il y a eu une hausse de 150 établissements depuis 2007 (MINESEC, 2009, 2010).

(2) Nombre d'enfants scolarisés

Le nombre d'enfants scolarisés en enseignement primaire était de 2,3 millions en 2004 et 2,7 millions en 2010, soit une hausse moyenne annuelle de 6,7%²⁹ (MINEDUB, 2010). La répartition par sexe n'avait pas changé : 45,8% de filles en 2006 et 45,3% en 2010. En 2010, une grande proportion d'élèves sont dans les établissements publics : 87,5% du total des enfants scolarisés sont des élèves d'établissements publics et 22,5% des établissements privés (MINEDUB, 2010). Le rôle du secteur public est certes important dans l'éducation primaire mais l'enseignement privé occupe 1/5 du total des établissements³⁰ (MINEDUB, 2010).

Par ailleurs, pendant la même période, un taux d'augmentation annuel important de 31,6% a été observé concernant le nombre de scolarisés en premier cycle de l'enseignement secondaire avec 378 000 en 2006 et 736 000 en 2009. Le nombre de scolarisés a presque doublé en 3 ans³¹. Concernant la proportion des scolarisés garçons – filles, 45,1% de filles en 2006, soit un pourcentage similaire à celui de l'enseignement primaire.

En 2010, la proportion privé – public est de 73,7% pour les établissements publics et 26,3% pour les établissements privés (calculé par l'auteur, MINESEC, 2010), soit un quart des établissements dans le premier cycle de l'enseignement secondaire sont dans le secteur privé. 18,8% des élèves sont dans le sous-système anglophone en premier cycle de l'enseignement secondaire (MINESEC, 2010). Cependant, il est à noter que les lycées techniques ne sont pas inclus et que seuls les établissements d'enseignement général sont comptabilisés et, par conséquent, nous pouvons supposer que la proportion est un peu plus importante dans la réalité.

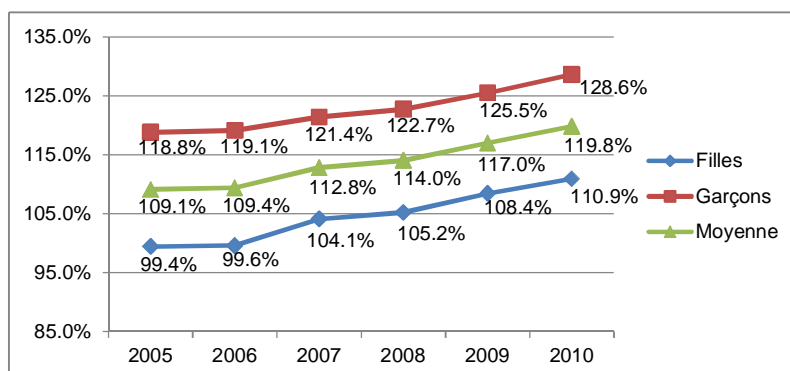
(3) Taux de scolarisation

Le taux de scolarisation brut en enseignement primaire est, comme indiqué dans la figure 4-3, de 109,1% en 2005 et de 119,8% en 2010, soit une hausse de 10 points durant cette période (ISU, 2012). Au Cameroun, le taux brut de scolarisation en enseignement primaire a dépassé la barre des 100% en 2001 (ISU, 2012). Cela coïncide avec le début de la gratuité de l'enseignement primaire en 2000 (UNESCO, 2010).

²⁹ Voir le Document annexe 4-7

³⁰ Voir le Document annexe 4-8

³¹ Voir le Document annexe 4-7



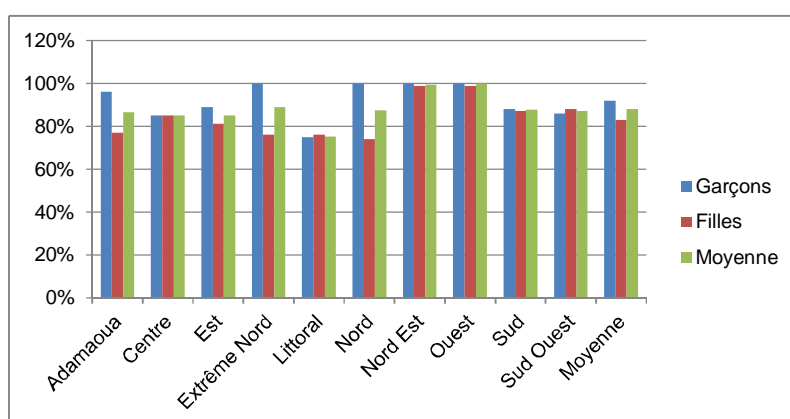
(Source : ISU, 2012)

Figure 4-3 Taux brut de scolarisation en enseignement primaire (moyenne et garçons – filles)³²

Par ailleurs, le taux de scolarisation net est élevé en 2008 avec 90,8% pour atteindre un niveau de 92,4%³³ en 2010 (ISU, 2012) et le pays se dirige sûrement vers une scolarisation totale. La différence garçons – filles du taux de scolarisation brut et net est respectivement d'environ 20 points et 13 points et nous pouvons dire qu'une disparité existe à ce niveau (ISU, 2012).

Une crise économique sérieuse a frappé le pays à la moitié des années 90. Cela a conduit à couper une partie du budget de l'enseignement, d'arrêter momentanément le recrutement d'enseignants mais un soutien important à l'éducation scolaire et au recrutement d'enseignants a spontanément été apporté par les communautés et les parents. C'est la raison pour laquelle une chute importante de la scolarité a pu être évitée (BM, 2010).

Cependant, en enseignement primaire, avec 27,4 points de différence entre le taux de scolarisation brut et net en 2010, l'écart est aussi important vis-à-vis des pays voisins. Ces données indiquent que de nombreux élèves ont un âge supérieur ou inférieur à l'âge correspondant et sont probablement influencés par le nombre de redoublements.



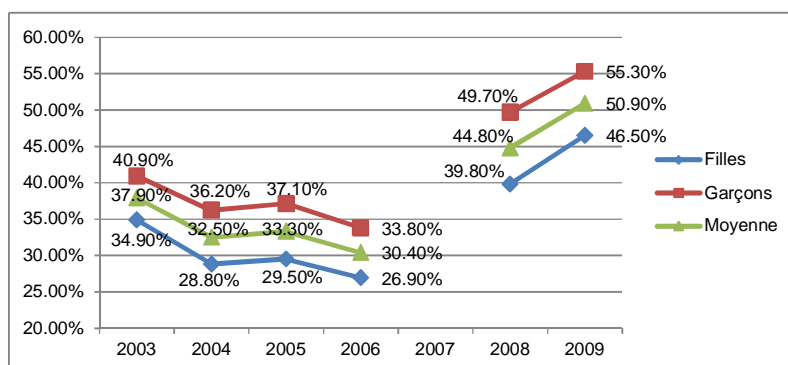
(Source : MINEDUB, 2010)

Figure 4-4 Taux de scolarisation net en enseignement primaire par sexe et par région (2010)

³² Voir le Document annexe 4-33

³³ Voir le Document annexe 4-14

Le taux de scolarisation brut du premier cycle de l'enseignement secondaire était, comme indiqué dans la figure 4-5, de 37,9% en 2003 et 50,9% en 2009; durant ces six ans, le taux a baissé puis il est remonté pour atteindre une hausse de 13 points. Le taux de scolarisation brut représente la moitié de celui de l'enseignement primaire (ISU, 2012). Concernant la disparité entre les sexes, le taux de scolarité brut est plus faible chez les filles et il y a une différence de 9 points (ISU, 2012). Il n'y a pas de données disponibles sur le taux de scolarisation net ni au MINESEC ni à l'ISU.



(Source : ISU, 2012)

Figure 4-5 Taux de scolarisation brut en premier cycle de l'enseignement secondaire (moyenne et garçons – filles)

(4) Taux d'admission

Le taux brut d'admissions en enseignement primaire a continuellement augmenté³⁴ avec 105,2% en 2005 et 133,6% en 2010 (ISU, 2012). En ce qui concerne le taux d'admission net, les données des années précédentes n'étaient pas disponibles et seules celles de 2009 l'étaient. En 2009 le taux d'admission net est de 58,9%³⁵ et présente une différence de 69 points avec le taux brut d'admissions de la même année qui est de 127,9% (ISU, 2012). De plus, le taux d'admission net des enfants de 8 ans qui est de 29% occupe une proportion élevée (ISU, 2012).

Le taux brut d'admissions en premier cycle de l'enseignement secondaire est de 23,7% en 2006 et 38,7% en 2009, soit une hausse de 15 points durant cette période (ISU, 2012). La disparité entre les sexes est inférieure que le taux de scolarité net, soit de 4,7 points en 2009³⁶. Par ailleurs, dans « 4.2.1 (1) Le taux de réussite » la situation de la scolarisation du premier cycle de l'enseignement secondaire y sera indiquée.

4.1.4 Alphabétisation

Au Cameroun, le taux d'alphabétisation des jeunes 15 – 24 ans est de 89% (2005) et 71% pour

³⁴ Voir le Document annexe 4-9

³⁵ Seules les données de 2009 sont indiquées par WDI et GDF

³⁶ Voir le Document annexe 4-19

les adultes (2005)³⁷ et le pays a un taux qui se trouve parmi les plus élevés de l'Afrique subsaharienne (UNDP, 2011).

Actuellement, l'alphabétisation au Cameroun s'effectue dans le cadre du programme d'éducation communautaire du Ministère de la jeunesse. Les centres de jeunes pour promouvoir des activités diversifiées de loisirs et d'éducation fournissent aux citoyens un programme d'alphabétisation. Les résultats des tests d'aptitudes scolaires en enseignement primaire effectués par l'UNICEF et l'UNESCO en 1999 ont montré que 56,4% des élèves de CE2 présentaient des difficultés au niveau de l'alphabétisation. Depuis, il a été suggéré d'entreprendre une amélioration de la qualité de l'éducation mettant l'accent sur les aptitudes scolaires de base en enseignement primaire (UNESCO, 2010).

Depuis décembre 2011, un renforcement de programme a été décidé à travers la coopération entre le MINEDUB, le Ministère de la jeunesse et le Ministère des affaires sociales (entretien avec le MINEDUB).

4.2 Rendement interne (rendement interne quantitative)

Comme indiqué plus haut, en ce qui concerne l'accès en enseignement primaire, le taux de scolarisation brut et le taux brut d'admissions ont dépassé les 100% et continuent d'augmenter. Mais d'autre part, l'amélioration est restée limitée au niveau du taux de réussite, de redoublement, d'abandon et de survie. Les élèves ne pouvant pas passer de la première à la cinquième année en enseignement primaire est de 10 à 15% et 15% environ redoublent à la sixième année. Le taux moyen d'abandon est de 8,4%³⁸ et le taux le plus important qui est 10% concerne la première année (WDI et GDF, 2012).

Concernant le niveau élevé d'abandon en première année de l'enseignement primaire, il est possible qu'une anomalie existe au niveau des données³⁹. A ce sujet, nous pouvons penser que l'élève, ayant du mal à suivre les cours, la faiblesse de son niveau scolaire ne lui permet pas de réussir son année lors l'évaluation de passage, réitère le redoublement pour finalement être conduit à l'abandon scolaire. Au Cameroun, un contrôle de passage a été effectué toutes les fins d'année scolaire. Cependant, depuis quelques années, en raison de l'adoption d'un système de passage automatique tous les deux ans (les six ans de l'enseignement primaire est partagé en trois parties de deux ans) (UNESCO, 2010, entretien avec le MINEDUB), nous pouvons supposer qu'actuellement une amélioration significative a eu lieu en première année.

En ce qui concerne le taux de redoublement et d'abandon élevé en sixième année de l'enseignement primaire, nous pouvons penser que ce fait est provoqué par la faiblesse de réussite au CEP / FSLC en fin d'enseignement primaire ou par l'échec à l'examen d'entrée en

³⁷ UNDP, 2011

³⁸ Données calculées par les données WDI et GDF (auteur)

³⁹ Voir le Document annexe 4-19

enseignement secondaire obligeant l'élève à rester en enseignement primaire.

De plus, concernant l'indice d'efficacité interne en premier cycle de l'enseignement secondaire, les données étaient très rares au MINESEC, ISU, WDI et GDF et par conséquent n'ont pas fait l'objet d'analyse dans ce présent projet.

(1) Taux de réussite

Depuis la séparation du MINEDUB et du MINESEC, c'est particulièrement l'organisation des données de l'enseignement secondaires qui tardent. Les données de l'enseignement primaire et secondaire n'étant pas organisées continuellement, dépassant le cadre des ministères et les administrations publiques, une aide technique pour la reconstruction de l'EMIS est donnée par l'UNESCO auprès du personnel en charge des statistiques de l'éducation. Pour cette raison, les données concernant le taux de réussite en enseignement primaire, le taux de réussite entre l'enseignement primaire et secondaire et le taux de réussite du premier cycle de l'enseignement secondaire ne sont pas organisés (audience auprès du personnel en charge des statistiques du MINESEC et MINEDUB). Les données sur le taux de réussite sont aussi indisponibles auprès de l'UNESCO-ISU, WDI et GDF.

Actuellement, une nouvelle stratégie du secteur éducatif compatible avec un nouveau soutien du GPE⁴⁰ est en cours et nous estimons qu'une grande quantité de données sera organisée à travers ce processus (audience auprès de la BM et MINEDUB).

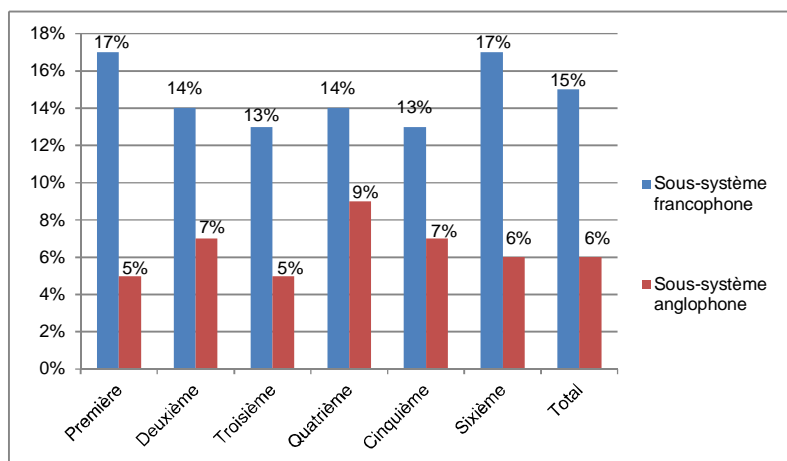
(2) Taux de redoublement et d'abandon

En 2010, le taux moyen de redoublement de la première à la sixième année de l'enseignement primaire est de 11%. A part la troisième année qui est relativement faible (9%), les autres années varient entre 10 et 12% et ne présentent pas de différence significative. Les données statistiques du MINEDUB ne présentent pas un taux de redoublement particulièrement élevé en sixième année (MINEDUB, 2010)⁴¹. Cependant, lorsque nous décomposons en sous-systèmes, nous pouvons nous apercevoir que le taux de redoublement du sous-système francophone est beaucoup plus élevé en comparaison avec le sous-système anglophone (MINEDUB, 2010). La moyenne de toutes les années scolaires des sous-systèmes est de 15% pour le sous-système francophone et 6% pour le sous-système anglophone, soit une différence de 9 points. Le niveau du taux de redoublement est faible pour le sous-système anglophone aussi bien par sexe que par année scolaire. Lorsque nous observons uniquement la première et la sixième année du sous système francophone, le taux de redoublement est de 17% ce qui est un niveau élevé. L'échec lors de l'évaluation pour le passage en raison de la faiblesse du niveau scolaire en première année et le choix de rester en enseignement primaire suite à l'échec au CEP pour la sixième année peuvent être les raisons de ces phénomènes. Une évaluation scolaire sévère pour le

⁴⁰ Global Partnership for Education (Partenariat mondial pour l'éducation)

⁴¹ Voir le Document annexe 4-20

sous-système francophone et la différence selon le sous-système du niveau scolaire ou le système de passage des élèves diffère peuvent être estimés comme les raisons causant un tel écart au niveau du taux de redoublement mais nous n'avons pas eu à notre disposition les documents nécessaires à une analyse claire des causes au cours de ce présent projet.



(Source : MINEDUB, 2010)

Figure 4-6 Différence du taux de redoublement selon le sous-système en enseignement primaire (2010)

Il n'y a pratiquement pas de différence par année scolaire et par sous-système concernant celle entre sexe du taux de redoublement. Il existe toutefois certaines années scolaires où le taux de redoublement est plus élevé chez les garçons (MINEDUB, 2010).

Etant donné que les statistiques sur le taux de redoublement ne sont pas organisées à ISU et au MINEDUB, ce sont celles de WDI et GDF qui ont été utilisées. Les chiffres du taux de redoublement de la sixième année et les données de 2003 et 2004 n'ont pas été disponibles dans la base de données. En observant le taux de redoublement de 2009, les 14,6% de la première année et les 11,7% de la cinquième année sont très élevés par rapport aux autres années scolaires. Par ailleurs, la deuxième année est inférieure à 1% (0,03%) ce qui est un niveau extrêmement faible. Nous pensons qu'il y a ici une anomalie au niveau des données. Lorsque nous observons la situation de l'amélioration du taux de redoublement de 2001 à 2009, une baisse importante du taux moyen a été observée en 2001 et 2002 et le niveau est resté inchangé par la suite (WDI et GDF, 2012). Par année scolaire, la première année en 2001 et la cinquième année en 2006 représentent des taux particulièrement élevés supérieurs à 20%. Généralement, il y a une disparité des données et la variation des chiffres est élevée selon l'année (WDI et GDF, 2012). En se basant uniquement sur ces données, il est difficile de juger s'il y a eu une amélioration du taux de redoublement durant cette période⁴².

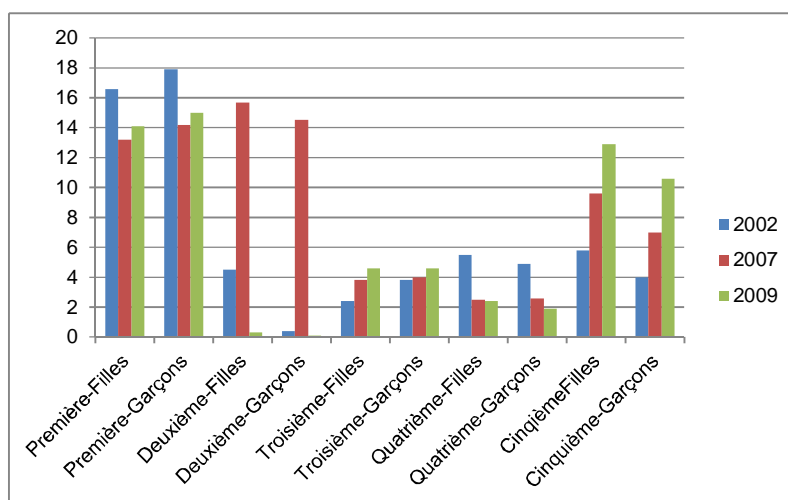
Il y a un point commun entre le taux de redoublement et le niveau élevé du taux d'abandon en

⁴² Voir le Document annexe 4-21

première année. Ne pouvant pas suivre les cours en anglais et en français qui ne sont pas les langues utilisées dans le foyer familial, les élèves ne réussissent pas l'examen de passage et sont contraints au redoublement. La répétition du redoublement conduit à baisser la motivation de l'apprentissage et par conséquent à l'abandon scolaire (entretien lors des visites d'école). Lors de notre visite dans les écoles installées à la périphérie des centres urbains, nous avons appris que les élèves choisissaient souvent d'aller dans les écoles privées lorsque l'échec a été répété lors de l'examen de passage et peu choisissent l'abandon scolaire. Nous ne pouvons pas nier la possibilité que le changement d'école soit comptabilisé comme un abandon scolaire.

Les causes d'un niveau élevé de redoublement dans une année scolaire particulière sont comme il a été indiqué plus haut mais l'analyse n'est pas possible en raison de l'indisponibilité des informations. Cependant, nous avons appris lors de nos visites des écoles dans le cadre des opérations sur place qu'il y a une tendance à choisir l'abandon scolaire dans le cas où l'échec au CEP est répété et les raisons ainsi que les circonstances entre le redoublement et l'abandon scolaire sont similaires.

Dans la figure 4-6, nous avons comparé les données, 2002, 2007 et 2009 du taux d'abandon par sexe. Les années scolaires où les filles ont 1 à 2 points supérieurs sont nombreuses. Cependant, comme en première année en 2002, il existe des cas où le niveau est plus élevé chez les garçons. En ce qui concerne le taux d'abandon, bien qu'il y ait une légère disparité garçons – filles, nous pouvons conclure que le niveau est infime (WDI et GDF, 2012).



(Source : MINEDUB, 2010)

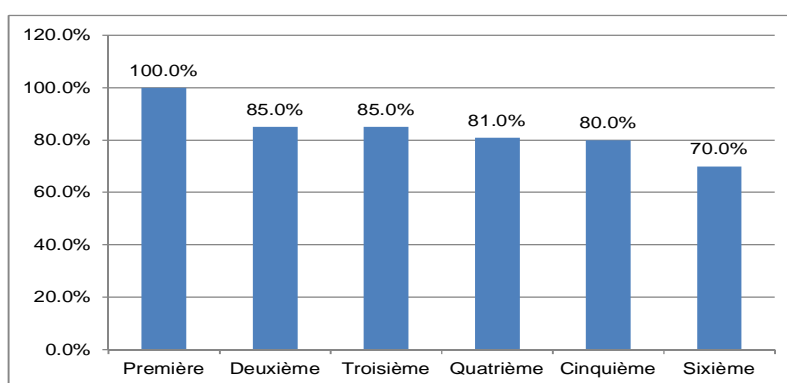
Figure 4-7 Estimation du taux d'abandon par sexe et par année scolaire en enseignement primaire (2002, 2007, 2009) (unité : %)

(4) Taux de survie de cohorte

En enseignement primaire, le taux de survie qui indique l'estimation des enfants qui vont mener à terme les études de la première à la cinquième année entre 2006 et 2009 se trouve dans la marge de 63% à 81,8% (ISU, 2012). Les filles ont 0,5 points de plus avec 76, 5% de taux de

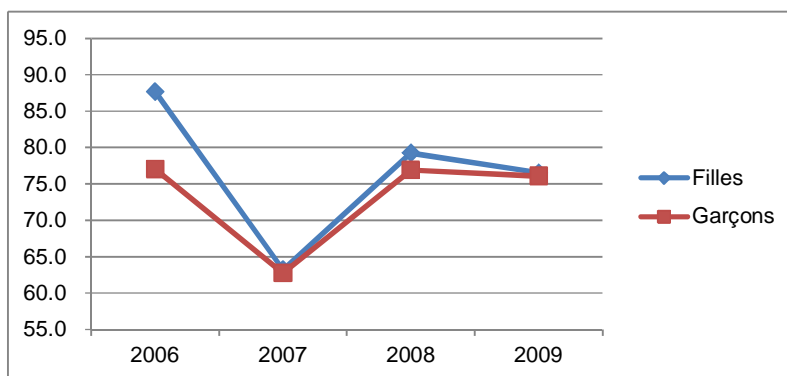
survie contre 76% pour les garçons (2009). En 2009, le taux de survie est de 76,3% en enseignement primaire. 23,7% des 706 180 nouveaux inscrits en 2009 vont abandonner leurs études sans finir leur cinquième année, soit 167 365 élèves. On estime que l'investissement effectué à ces élèves est gaspillé. Par sexe, l'estimation des abandons est plus élevée chez les garçons en raison d'un plus grand nombre d'inscrits. La distribution par sexe du nombre estimé d'enfants dont l'investissement est considéré comme gaspillé est comme suit : 90 741 pour les garçons et 76 623⁴³ pour les filles, soit plus de 14 000 garçons de plus que les fille (ISU, estimation basée sur les chiffres de 2012).

Au MINEDUB, le calcul du taux de survie par année scolaire est effectué comme indiqué dans la figure 4-7 (MINEDUB, 2010)



(Source : MINEDUB, 2010)

Figure 4-8 Taux de survie par année scolaire en enseignement primaire (2010)



(Source : ISU, 2012)

Figure 4-9 Estimation du taux de survie par sexe en enseignement primaire (2006 – 2009)

⁴³ Léger écart au niveau du calcul

4.3 Equité

4.3.1 Analyse comparative de l'accès par groupe

(1) Comparaison du taux de scolarisation, d'achèvement et de survie par sexe

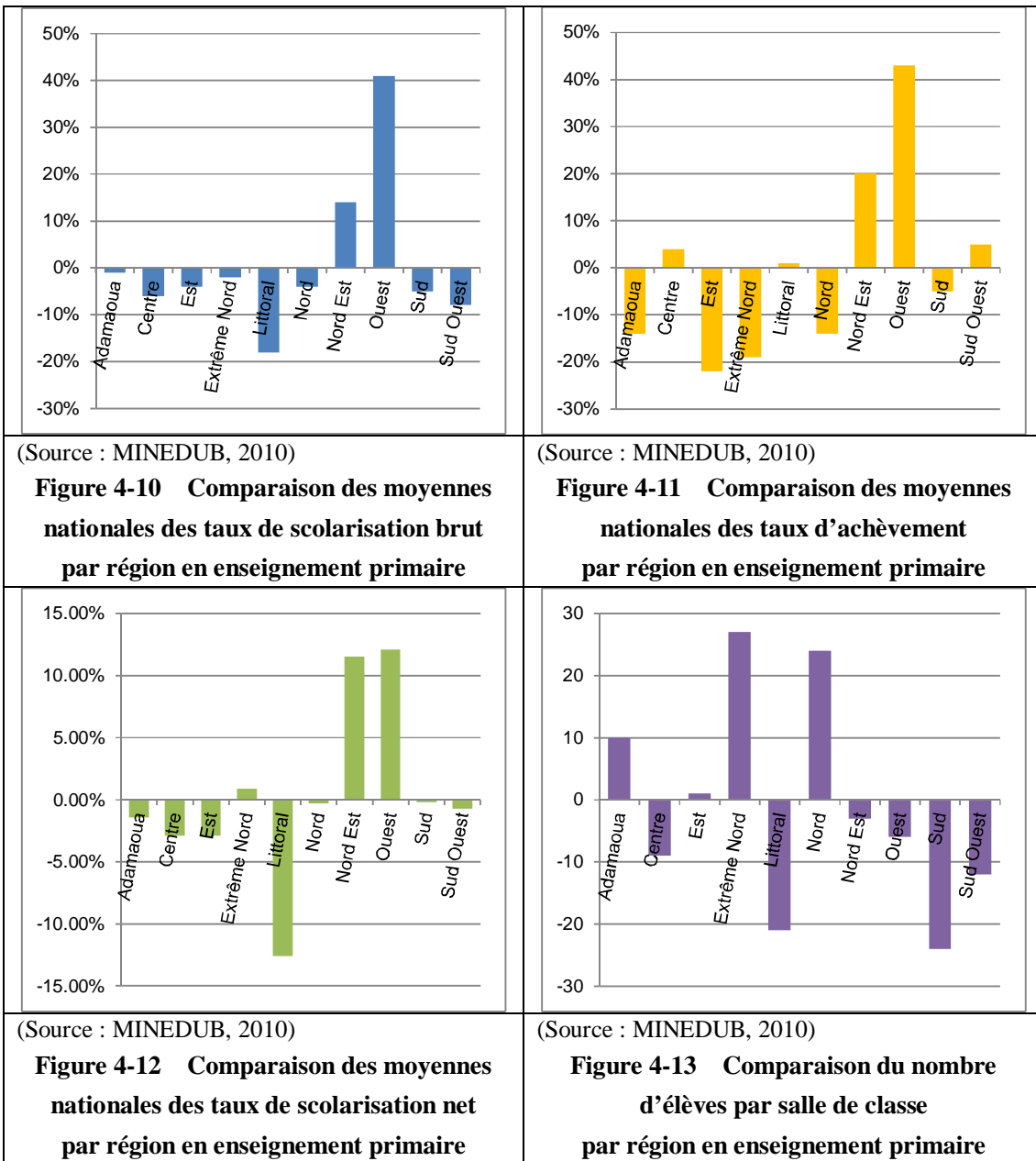
Concernant le Cameroun, en raison des restrictions dues à la reconstruction actuelle d'EMIS et à l'indisponibilité des données, nous avons comparé⁴⁴ la moyenne nationale avec le rapport élèves par classe, le taux de scolarisation net, le taux d'achèvement et le taux de scolarisation brut par région en tant qu'indices de l'égalité dans l'éducation primaire (figure 4-10, 4-11, 4-12 et 4-13).

Bien que le niveau 100% de taux de scolarisation brut ait été atteint en 2001, la disparité entre les régions existent encore et le taux de scolarisation brut dans la région du Sud-Ouest et du Littoral est particulièrement faible. Par ailleurs, la région de l'Ouest est largement plus élevée que les autres régions (figure 4-10). En ce qui concerne le taux de scolarisation net, la différence n'est pas aussi grande qu'avec le taux de scolarisation brut mais la région du Littoral est plus faible de plus de 10 points (figure 4-11).

La région de l'Est, du Nord de l'Adamaoua et d'Extrême Nord ont un taux d'achèvement inférieur de 10 à 20 points et il est probable qu'il y ait un problème d'efficacité interne. Par ailleurs, la région de l'Ouest a plus de 40 points au-dessus de la moyenne et la région du Nord-Est de plus de 20 points. Cependant le taux d'achèvement dans la région de l'Est est de 116% et il se peut qu'il y ait ici une erreur au niveau des données statistiques (figure 4-12).

Nous avons par ailleurs comparé la différence avec la moyenne nationale du taux du rapport élèves par classe qui est de 57 personnes. Les taux négatifs indiquent que le nombre d'élèves par classe est supérieur à la moyenne. La situation est satisfaisante pour la région du Nord-Est et du Centre mais le niveau est de 60 à 80 élèves par classe dans la région de l'Adamaoua, du Nord et d'Extrême Nord. Par ailleurs, la région du Sud-Ouest est de 30 à 40 personnes et représente la moitié des trois régions citées précédemment (figure 4-13).

⁴⁴ Voir le Document annexe 4-24



(2) Indice de parité entre les sexes

L'indice de parité entre les sexes (IPS) du taux de scolarisation brut en enseignement primaire d'après le MINEDUB est de 0,89 (MINEDUB, 2010). Le taux de survie en enseignement primaire (sixième, cinquième et quatrième année) de l'IPS est de 0,97; 1,0; 1,0 (ISU, 2012). Le taux de scolarisation brut et le taux d'admission en enseignement primaire de l'IPS sont pratiquement identiques avec ceux du MINEDUB. Cela indique qu'il n'y a pratiquement pas de disparité dans l'efficacité interne.

Dans l'analyse de l'efficacité interne et de l'accès indiqués plus haut, nous pouvons constater une disparité constante au niveau du taux d'achèvement, d'admission net et de scolarisation brut

avec la moyenne nationale. Il n'y a qu'une faible disparité entre le taux de redoublement et d'abandon.

Le MINEDUB a calculé l'IPS du taux de scolarisation brut par région. Par conséquent, nous avons constaté que l'indice dans la région du Sud-Ouest et du Sud était supérieur à 1,0 alors que la moyenne nationale, comme indiqué plus haut, est de 0,89. Par ailleurs, l'indice de la région du Nord, d'Extrême-Nord et d'Adamaoua était largement inférieur à la moyenne avec respectivement 0,71, 0,73 et 0,77. Nous avons pu constater qu'un problème de disparité entre les sexes existait. Le rapport élèves par classe est très élevé avec 69 à 86 élèves dans cette région et le problème du manque d'enseignants est sérieux. La cause de la disparité entre les sexes des opportunités de scolarisation se trouve dans l'influence musulmane de la région qui a un égard et une compréhension faible vis-à-vis de la scolarisation des filles (JICA, 2009).

Avec la région de l'Est, le gouvernement a désigné ces 3 régions comme ZEP⁴⁵ et avec le soutien des PTF, une amélioration de l'environnement de l'éducation, la promotion de l'enseignement des filles et une éducation dans le domaine de la nutrition sont menés (UNESCO, 2012; SSE, 2009).

4.3.2 Education pour les enfants avec besoins particuliers et de l'éducation inclusive

Le programme pour les élèves handicapés est implémenté par le Ministère des affaires sociales et sa fonction d'assistance sociale (UNESCO, 2010) mais à travers les opérations sur place nous avons constaté qu'il était encore au niveau de la préparation en tant que partie constituante du système éducatif.

En ce qui concerne l'éducation inclusive et l'éducation spécialisée du MINEDUB, la préparation du système vient juste de commencer. Ni une équipe de spécialiste ni une section d'éducation pour enfants handicapés n'existe actuellement. Une demande de mise en place d'une section pour enfants handicapés a été formulée au sein du ministère. Jusqu'à aujourd'hui, aucune donnée n'avait par ailleurs été préparée sur la situation des enfants handicapés. Les enfants avec un léger handicap vont dans des écoles ordinaires mais il ne s'y trouve aucun enseignant ayant passé un programme d'éducation spécialisée. Des recherches sur l'éducation des enfants handicapés sont effectuées à l'université de Buéa et un séminaire sur l'éducation inclusive y a été donné en 2011 par l'UNESCO. Des exemples de cas de l'éducation inclusive à l'étranger tels que l'Afrique du Sud, la Namibie et le Nigéria ont été partagés.

C'est l'enseignement privé qui a commencé à s'engager dans ce domaine. Des enseignants (ou des formateurs) ayant reçu une formation au Kenya reviennent au pays et donne une éducation pour enfants handicapés à l'école privée du Bello. Une école de formation privée d'éducation pour enfants handicapés existe aussi à Bamenda. Dans ce secteur, à part l'UNESCO, un soutien

⁴⁵ Zone d'Education Prioritaires

est apporté par une ONG du nom de *Sight Savers International* (audience auprès du MINEDUB).

4.4 Qualité de l'éducation⁴⁶

4.4.1 Situation des résultats obtenus de l'apprentissage

(1) Le taux d'achèvement

Comme indiqué précédemment, en raison de problèmes d'efficacité interne, le taux d'achèvement en enseignement primaire est de faible niveau avec 78,7% (2010) en comparaison avec les niveaux élevés du taux brut d'admissions et de scolarisation brut. Cependant, suite à une stagnation de 50 à 60% entre 2002 et 2007, des signes d'amélioration significatifs se sont apparus après 2008 avec une hausse de 15 points (WDI et GDF, 2012). Nous estimons que ce phénomène est partiellement dû au commencement du recrutement d'enseignants contractuels à partir de 2007 grâce au fonds FTI. Il sera difficile de réaliser les OMD du taux d'achèvement mais le gouvernement a modifié l'année cible à 2020 et vise un taux de 100%⁴⁷ (PTF, 2011).

Une disparité de 12,5 points peut être constaté avec 84,9% pour les garçons et 74,4% pour les filles en 2010 lorsque nous comparons la disparité entre sexe du taux d'achèvement en enseignement primaire (WDI et GDF, 2012). L'écart est aussi élevé entre 2003 et 2009 avec 8,6 à 12,8 points.

Par ailleurs, en ce qui concerne le taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, seules les données de 2009 d'ISU sur la moyenne générale étaient disponibles et le taux était de 26,8%. De plus, la moyenne du taux d'achèvement de l'enseignement normal était de 25,4% en 2008 (ISU, 2012). Un quart des inscrits en premier cycle de l'enseignement secondaire finissent leurs études. En comparant la disparité entre les sexes avec le taux d'achèvement en enseignement primaire de 2008, les chiffres sont petits avec 26,3% pour les garçons et 24,4% pour les filles.

(2) Résultats des examens nationaux

Au Cameroun, le système consiste à passer à la sixième année le CEP / FSLC qui est un examen de fin d'étude de l'éducation primaire et à la dixième année le BEPC / GCE-O qui est l'examen de fin d'étude de l'éducation secondaire premier cycle. En 2010, les filles ont eu avec 58% de réussite au CEP / FSLC un résultat légèrement au-dessus de celui des garçons qui a été de 55% et dont la moyenne nationale a été de 56% (JICA, 2011). Par région, le taux de réussite moyen à l'examen le plus élevé était la région du Sud-Ouest avec 86% suivi de la région d'Extrême-Nord avec 81% et 80% pour la région du Centre et du Sud. Par ailleurs, le plus faible a été la région du Nord avec 63% suivi de la région de l'Adamaoua avec 66% et ont tous deux été sous la barre des

⁴⁶ Analyse de l'efficacité qualitative interne et hors mesures politiques des enseignants

⁴⁷ Voir le Document annexe 4-22

70%. Les taux les plus faibles en comparant le taux de réussite garçons – filles sont les régions du Nord et d'Adamaoua avec respectivement 58% et 64% pour les filles et le taux des garçons est aussi sous la barre des 70% (MINEDUB, 2010). En 2010, 23% ont échoué au CEP / FSLC. Nous avons constaté au cours de nos visites d'écoles que l'impossibilité de passer en premier cycle de l'enseignement secondaire conduisait souvent au redoublement. C'est la répétition du redoublement qui conduit à l'abandon scolaire (entretien lors des visites d'écoles).

En 2010, le taux de réussite moyen sur le territoire national au BEPC qui est l'examen de fin d'étude en premier cycle de l'enseignement secondaire est d'environ 36%. 73 700 sur 204 824 ont réussi. Le taux de réussite GCE-O est de 58% et présente 20 points de plus qu'en BEPC (MINESEC, 2010).

La réussite est publiée pour les deux examens mais les résultats et les réponses ne le sont pas et il est par conséquent difficile d'évaluer le niveau et de les analyser (entretien avec le MINEDUB).

(3) Résultats des évaluations des acquis scolaires internationales et régionales (PASEC⁴⁸)

En 1996 et en 2005, le Cameroun a participé à deux reprises au PASEC réalisé dans les pays francophone d'Afrique. En 2005, le pays est arrivé à la dernière place sur les 13 pays participants lorsque les notes moyennes des mathématiques et du français de la cinquième année en enseignement primaire ont été comparées. La proportion des élèves ayant des difficultés d'apprentissage est légèrement plus élevée que les 3 premiers pays (voir Document annexe 4-27). Bien qu'en 2005 le pays présentait le meilleur résultat, lorsque nous le comparons avec ceux de chaque année scolaire et chaque matière de 1996, nous constatons une stagnation des résultats scolaires depuis la première participation. Pour cause de la stagnation des résultats scolaires nous pouvons évoquer la gratuité de l'enseignement primaire entre le premier et le deuxième examen qui a soudainement augmenté le nombre de scolarisés ainsi que les conséquences sur l'environnement de l'enseignement des difficultés financières rencontrés par l'Etat et la restriction du budget de l'éducation (UNESCO, 2010). Par ailleurs, il a aussi été remarqué que l'usage peu fréquent des livres scolaires influençait dans le sens de la stagnation des résultats scolaires (UNESCO, 2010).

Par ailleurs, dans le secteur de l'éducation de base, le pays a été deuxième à 0,1 point du niveau du coût unitaire le plus faible des pays participant au PASEC et c'est le pays dont le rapport efficacité – coût en enseignement est le plus élevé des pays participants.

La participation du Cameroun au troisième PASEC est prévue pour 2013. A la prochaine occasion, la comparaison avec SECMEQ réalisé sur la région anglophone est en cours d'étude

⁴⁸ Etude du niveau scolaire en deuxième et cinquième année dans les pays francophones d'Afrique). Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN)

et l'adoption d'une approche plus ou moins commune est attendue (entretien avec le MINEDUB).

4.4.2 Environnement éducatif

(1) Nombre d'élèves par classe

La moyenne nationale du nombre des élèves par classe en enseignement primaire est de 57 élèves et par région nous avons 33 dans la région du Sud, 84 dans la région du Nord et 81 dans la région d'Extrême-Nord, soit une différence de 50 élèves (MINEDUB, 2010).

(2) Nombre d'écoles intégrant le système de double flux

Actuellement, l'objectif d'éliminer le système de double flux à l'école est présenté dans le plan d'action de la stratégie du secteur éducatif (JICA, 2011). Cependant, le système de double flux existe dans les écoles de la zone urbaine où manquent des enseignants et des salles de classe. Comme le programme scolaire indique 4 heures 30 à 6 heures de cours par jour en incluant le samedi, la durée des cours est de 4 heures 10 du lundi au vendredi et 4 heures 30 le samedi pour ce qui est des cours dans l'après-midi; les cours durent 4 heures 50 du lundi au samedi pour les cours du matin (JICA, 2011). Dans les écoles visitées, les groupes alternaient chaque semaine en raison du décalage de la durée des cours entre les groupes du matin et de l'après-midi (vérification auprès des écoles visitées).

Contre 28 heures 30 de cours par semaine dans les écoles sans le système de double flux, seules 25 heures sont possibles avec ce système et par conséquent apparaît le problème du manque d'heures (JICA, 2011).

Il était difficile de connaître le nombre total des écoles intégrant le système de double flux lors de notre présente étude sur place en raison de l'indisponibilité des données statistiques de la part du MINEDUB.

(3) Nombre d'heures de cours

Les principes fondamentaux de la loi d'éducation stipule 36 semaines de cours par an (République du Cameroun, 1998). 3 trimestres par an et 42 semaines de cours sont effectués au sous-système anglophone et 36 semaines au sous-système francophone. Le programme scolaire actuel stipule 25,5 à 29,5 heures par semaine de cours pour le sous-système anglophone et 27,5 à 29,5 heures pour le sous-système francophone. Sur cette base, le nombre d'heures de cours annuel est de 990 à 1 071 heures pour le sous-système francophone et de 1 071 à 1 239 heures pour le sous-système anglais. Ce nombre d'heure est plus important que l'indicateur du cadre indicatif de l'IFA-EPT.

Cependant, dans la réalité, en raison de l'absence des enseignants et pour des activités d'école, un quart des heures de cours ne sont pas effectuées (UNESCO, 2010).

4.4.3 Système d'approvisionnement et de distribution et des manuels scolaires

(1) Système de distribution et d'approvisionnement du matériel didactique

En 2002, le Conseil national d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques a été mis en place en tant qu'organisme consultatif. Composé des représentants des institutions publiques (enseignement supérieur, culture, éducation) et de la société civile, il est chargé de sélectionner et de proposer au MINEDUB les manuels les plus adaptés (UNESCO, 2010; JICA, 2011). Le développement du matériel didactique est délégué à l'Imprimerie nationale et à des sociétés d'édition françaises et anglaises (JICA, 2011). Il est attendu que l'achat du matériel didactique se fasse par les foyers en raison du retard de l'allocation des matériaux d'enseignement par le gouvernement (entretien avec le MINEDUB et lors des visites d'écoles). Plusieurs sortes de matériel didactique par matière en enseignement primaire ont été sélectionnées par le Conseil national d'agrément des manuels scolaires et des matériels didactiques. Le système consiste à informer les parents du type de matériel didactique à acheter suite à la sélection du directeur de chaque école par la liste approuvée (entretien lors des visites d'écoles). Auparavant, la réforme du matériel didactique était fréquente mais actuellement, une réduction de la fréquence des réformes avec un usage sur plusieurs années est prise en considération (JICA 2011).

(2) Situation de la distribution du matériel didactique

Il a été remarqué que le matériel didactique était rarement utilisé ce qui influence dans le sens de la stagnation des résultats scolaires (UNESCO, 2010). Le MINEDUB collecte les données concernant la situation de l'appropriation du matériel didactique. Selon les données 2010, le taux de possession est d'environ 8,5% par rapport au nombre de livres scolaires nécessaires concernant la situation de stockage et de distribution à l'école des livres scolaires d'anglais et de français, de science, d'arithmétique et de langue de la première à la sixième année de l'enseignement primaire. 11% pour les livres de langue, 10% pour les livres de mathématiques et uniquement 4% pour les livres de science sont distribués. Le taux de possession des livres d'anglais et de français est de 9%. Ces statistiques concernant la distribution des livres scolaires coïncident approximativement avec la situation de distribution vérifiée auprès des écoles visitées. La distribution de livres scolaires n'a été effectuée qu'une fois il y a 5 ans et l'école recommande aux foyers de les acheter directement (entretien lors des visites d'écoles).

Dans les régions du nord désignées comme ZEP, dans le cadre des activités de soutien des PTF, un programme de soutien de distribution de matériels didactiques est mené par l'UNICEF à travers le programme de distribution gratuite supporté par les fonds PPTE (JICA, 2011; entretien avec l'UNICEF).

D'après le directeur en charge, la politique du MINEDUB a pour objectif de distribuer un livre scolaire principal par personne mais en raison du manque de budget, une distribution suffisante n'est pas réalisée et par conséquent la charge est supportée par les foyers (entretien avec le

MINEDUB).

Au cours de nos visites à l'école, nous avons constaté que certains enseignants des établissements primaires du sous-système anglophone (appelé école bilingue) se trouvaient dans l'obligation d'acheter le matériel didactique eux-mêmes car il ne leur était pas distribué par l'Etat (entretien lors des visites d'écoles).

4.4.4 Définition du niveau des connaissances

Dans la loi fondamentale sur l'éducation, il est stipulé que l'éducation a pour but de rendre possible la participation harmonieuse des enfants dans la société sans que se pose le problème de la morale d'un point de vue politique, social ou économique en encourageant le développement de la vertu, du corps et de l'esprit de l'enfant. Il est stipulé que le but de l'éducation est de permettre à l'enfant l'apprentissage de la discipline, de la justice, de l'honneur et de la dignité qui soient universels de manière à respecter la stabilité et l'intérêt commun et de s'ouvrir vers le monde tout en appartenant à la culture propre de chaque citoyen. Par ailleurs, du point de vue du développement du programme scolaire, l'objectif est de permettre l'acquisition des connaissances permettant de s'adapter au développement de la technologie et du marché du travail (UNESCO, 2010).

4.4.5 Système de garantie pour la qualité de l'éducation

(1) Système de passage et de diplôme

Le passage en enseignement primaire était auparavant effectué par l'examen de fin d'année. De ce fait, il était ordinaire d'avoir des redoublants par chaque classe et année scolaire (JICA, 2011). Avec la collaboration des PTF, un pilotage pour la réduction des redoublements est effectué par le MINEDUB depuis 2009 dans le cadre de la stratégie par secteur. Ce système consiste à considérer chaque deux ans de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur comme une étape (UNESCO, 2010) pour permettre un passage automatique pendant ces deux ans (JICA, 2011).

Lors de nos visites dans les écoles, le système de passage automatique tous les deux ans était déjà implémenté dans les écoles publiques. Bien que dans le règlement le passage soit automatique chaque deux ans, il y a des cas où le redoublement est conseillé pour les élèves ayant des difficultés scolaires significatives et décidé de manière autonome après consultation des parents. Au premier cycle de l'enseignement secondaire une évaluation scolaire est effectuée à chaque fin d'année scolaire. Les enseignants préparent les examens d'évaluation scolaire en enseignement primaire et secondaire premier cycle et l'obtention de 50% des points permettent de passer de classe (entretien lors des visites d'écoles).

Comme indiqué plus haut, il faut passer le CEP / FSLC à la fin de la sixième année de l'enseignement primaire et le BEPC / GEC-O à la quatrième année du premier cycle de l'enseignement secondaire (dixième année) (UNESCO, 2010). L'obtention du diplôme de

l'enseignement primaire et secondaire premier cycle est accordé aux élèves ayant réussi les examens et le passage à l'étape scolaire suivante leur est rendu possible. Par ailleurs, le droit de passage n'est pas accordé aux élèves n'ayant pas réussi l'examen même s'il a accédé à la dernière année de l'enseignement primaire ou secondaire premier cycle (entretien lors des visites d'écoles).

Outre le CEP / FSLC, il est nécessaire de passer l'examen d'entrée (*Common Entrance*) pour passer de l'enseignement primaire au secondaire premier cycle. Il est possible de passer le CEP / FSLC autant de fois que souhaité même après s'être éloigné de l'école primaire et le système permet aussi de passer si l'élève échoue au CEP / FSLC mais réussit l'examen d'entrée en premier cycle de l'enseignement secondaire (entretien lors des visites d'écoles).

(2) Situation de mise en œuvre du système de passage et de diplôme

Les examens pour acquérir le droit de passage qui sont le CEP / FSLC et le BEPC / GCE-O ont lieu chaque année; la réussite ainsi que l'échec sont publiés et les données sont publiées l'année suivante. Plus de 200 000 ont passé le BEPC / CGE-O en 2010 et plus de 300 000 le CEP / FSLC. En 2010, le taux de réussite moyen est de 56% pour le CEP / FLSC avec 55% pour les garçons et 58% pour les filles; celui des filles a été légèrement supérieur aux garçons (JICA, 2010). Le niveau est donc faible avec des résultats inférieurs à 70% (MINEDUB, 2010).

En 2010, le taux de réussite moyen sur le territoire national au BEPC qui est l'examen de fin d'étude en premier cycle de l'enseignement secondaire est d'environ 36%. 73 700 sur 204 824 ont réussi. Le taux de réussite GCE-O est de 58% et présente 20 points de plus qu'en BEPC (MINESEC, 2010).

(3) Système d'inspection

Un spécialiste de division est assigné à toutes les zones d'éducation et le MINEDUB ainsi que le MINESEC dispose des Inspections de pédagogie. La surveillance et l'entraînement au niveau régional et départemental sont effectués par ces Inspections de pédagogie.

Les IAEB⁴⁹, la Direction régionale de l'éducation de base (ci-après noté DREB) et la Direction régionale de l'enseignement secondaire (ci-après noté DRES) ainsi que la Direction départementale de l'enseignement de base (ci-après noté DDEB) et la Direction départementale de l'enseignement secondaire (ci-après noté DDES) sont mises en place. 270 IAEB ont été installés dans 58 départements et un inspecteur prend en charge une zone et l'entraînement, le suivi, la gestion de l'école ainsi que le suivi des enseignants des établissements primaires y sont effectués.

Tous les mois ou quelques mois, des réunions d'ajustement et d'information entre la DDEB et la

⁴⁹ Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base

DREB, entre la DDEB et l'IAEB ainsi qu'entre l'inspecteur et le directeur d'école au niveau de l'IAEB sont organisées (entretien avec la DREB et la DDEB).

Un suivi et un entraînement sont effectués dans les écoles par l'inspecteur DDES dans le cas des établissements secondaires premier cycle et des ajustements réguliers sont organisés avec la DDES et la DRES (entretien avec des inspecteurs).

Dans le cas où un programme pour professeur est organisé tel que l'INSET⁵⁰, un rôle central de formateur est tenu par l'inspecteur du bureau régional (entretien avec la DREB).

4.4.6 Curriculum

(1) Processus et système d'approbation et de développement du curriculum

Des spécialistes de l'enseignement bilingue, ICT, de toutes les matières et de la pédagogie sont assignés dans les Inspections pédagogique du MINEDUB et du MINESEC et l'entraînement des formateurs dans les programmes (TOT), la préparation des manuels d'instructions des enseignants, la préparation du curriculum, la conception du programme de l'INSET y sont effectués. Un rôle central est tenu par le spécialiste des Inspections pédagogique du MINESEC et du MINEDUB dans le développement du curriculum actuel qui est effectué avec la collaboration des organismes de l'éducation supérieure. Concernant la direction du curriculum, le Ministre est consulté et la décision finale est prise par ce dernier (UNESCO, 2010).

La réforme de l'éducation a débuté à l'occasion de la mise en vigueur de la loi d'orientation de l'éducation de 1998 et la réforme du curriculum a débuté. Cette réforme permet aux élèves d'acquérir les connaissances pour s'adapter au développement de la technologie et du marché du travail par une approche interdisciplinaire; une approche permettant une participation maximale des élèves à l'enseignement est à l'étude. A partir de 2001, avec la collaboration de l'AFD⁵¹, l'approche par les compétences (APC) a été développée. C'est une nouvelle approche éducative dont les cours sont de type centré sur l'enfant. En 2003 – 2004, l'ADB a intégré l'APC dans quelques écoles pilotes pour la réduction du nombre de redoublants. C'est par la suite que la nouvelle approche a été adoptée par d'autres soutiens des PTF. Des programmes de grande envergure de la nouvelle approche ont été effectués par un système en cascade de la part des inspecteurs envers tout le personnel du secteur de l'éducation. Cependant, les organismes d'ajustement au sein du MINEDUB n'ayant pas fonctionné, cela s'est terminé sans qu'une systématisation qui aille dans le sens de la nouvelle approche n'ait eu lieu (UNESCO, 2010).

En ce qui concerne le curriculum, bien que ce soit dû aux différences entre le sous-système francophone et anglophone, il existe une différence significative dans le nombre d'heures de cours en langues (français et anglais), d'arithmétique, de sciences et d'éducation civique en

⁵⁰ In-service Training (formation continue)

⁵¹ Agence Française de Développement

enseignement primaire. En dehors des cours de français, il y a les cours de lecture et d'écriture dans le sous-système francophone. Le nombre d'heures de cours de français est de 13 à 20,5 heures par semaine et représente 2/3 de la totalité des heures de cours dans les premières années de l'enseignement primaire. Notons aussi qu'il n'y a que 30 minutes à une heure de cours d'anglais du CE2 au CM2 dans le sous-système francophone. Par ailleurs, il y a 6,5 heures de cours d'anglais et 4,5 heures de cours de français du CL-1 au CL-6 dans le sous-système anglophone et cela représente entre le 1/3 et la moitié de la totalité des heures de cours.

La répartition des heures de cours diffère selon la matière avec 2,5 heures à 5 heures d'arithmétique du SIL au CM2 dans le sous-système francophone alors qu'il y a 6,5 heures dans le sous-système anglophone pour toute les classes, 1 à 1,5 heures de cours de sciences du CE1 au CM2 dans le sous-système francophone contre 2 heures pour toutes les classes dans le sous-système anglophone et 1,5 heure de cours d'éducation civique pour le CM1 et le CM2 dans le sous-système francophone contre 3 heures du CL-4 au CL-6 dans le sous-système anglophone.

Ainsi, en enseignement primaire, de nombreuses heures sont consacrées à l'apprentissage de la langue dans le sous-système francophone et il y a relativement peu d'heures pour des matières tels que les cours de sciences en comparaison avec le sous-système anglophone (JICA, 2011).

(2) Compétences techniques de la préparation du curriculum

En ce qui concerne la préparation de manuels d'instructions des enseignants ainsi que des matériels didactiques et l'indice accompagnant la réforme du curriculum, ce sont les spécialistes nationaux des Inspections pédagogique sur le terrain qui ont un rôle central dans la réalisation mais les personnes en charge considère qu'après 2001, la réalisation a été rendue possible avec le soutien de l'ADB et les spécialistes de la zone francophone (entretien avec le MINESEC).

La contribution technique des spécialistes d'ADB et d'AFD dans l'introduction et le développement de la nouvelle approche APC a été importante (UNESCO, 2010).

(3) Les tendances de la réforme du curriculum et le système de diffusion après son développement

Comme indiqué dans (1), suite à la détermination de l'indice du nouveau curriculum, la réforme du programme éducatif sur le plan national envers le personnel du secteur éducatif tels que les directeurs d'école, les enseignants, les inspecteurs est prévu. De plus, les activités de développement des manuels instructifs pour les enseignants et des livres scolaires appropriés y ont été intégrés. (JICA, 2011). Au MINESEC, le processus d'accord et la réforme du curriculum entreprise depuis 2001 appropriée à la nouvelle approche prennent du temps et le document officiel approuvé par le Ministre ou le Président n'a pas encore été formulé (entretien avec le MINESEC).

4.4.7 Langues d'enseignement

Dans la loi fondamentale sur l'éducation, la coexistence de deux sous-systèmes en français et en anglais est stipulée (République du Cameroun, 1998) et les langues utilisées en classe sont le français et l'anglais. Des cours dans la langue locale sont acceptés exceptionnellement pour des cas uniquement où l'enseignant parle la langue locale et lorsque cela a été jugé utile pour les cours des écoles éloignées (RESEN, 2003). Dans la loi relative à l'éducation, la promotion de l'enseignement des langues locales y est encouragée mais c'est l'intégration dans le curriculum en tant que matière qui est actuellement étudiée (entretien avec le MINEDUB).

Dans la zone francophone, les établissements du sous-système anglophone sont appelés établissement bilingue mais cela ne signifie pas qu'une éducation bilingue en français et en anglais y est donnée (entretien avec la Direction régionale de l'éducation et lors des visites des écoles).

Actuellement le MINESEC effectue dans les écoles pilotes de chaque département un « programme éducatif bilingue spécial ». Les cours sont bilingues dans ces classes (125 sur le territoire national) en utilisant de manière expérimentale des modules dans trois domaines mais des problèmes sur le terrain sont mentionnés tels que la distribution du matériel didactique qui n'est pas distribué ou le manque d'enseignants acceptant de donner les cours (MINESEC, 2011).

4.5 Enseignants

4.5.1 Qualification et l'affectation des enseignants

(1) Nombre d'enseignants

En raison de la crise financière de 1990, les écoles de formation des enseignants ont fermé entre 1991 et 1995 et l'augmentation du nombre d'enseignants s'en est trouvée entravée en raison de l'arrêt du recrutement de nouveaux professeurs (JICA, 2011; entretien MINEDUB). Le recrutement d'enseignants fonctionnaires n'a pas été effectué même après la réouverture des écoles de formation d'enseignants. 34 500 détenteurs du diplôme d'enseignant en éducation primaire n'ont pas pu trouver d'emploi régulier jusqu'en 2006 et certains étaient des enseignants embauchés par l'APE ou employé temporairement pendant un an (JICA, 2011).

Durant la période où l'Etat avait arrêté le recrutement des enseignants, la qualité des cours baissait et, bien que la rémunération des enseignants employés temporairement par les parents et les communautés était faible, la charge financière des communautés était immense (BM, 2010). A partir de 2007, avec les fonds PPTE, le recrutement d'enseignants contractuels (quasi fonctionnaire) a repris sur tout le territoire (entretien avec le MINEDUB).

Entre 2007 et 2010, le nombre d'enseignants en enseignement primaire a augmenté de 72 827 à 76 655, c'est-à-dire de 3 828, soit une hausse de 5,3% (JICA, 2011). Par ailleurs, durant cette

période le nombre d'élèves en enseignement primaire est passé de 3 120 357 à 3 502 636 et avec une hausse de 382 279 (JICA, 2011), soit de 12,3%, l'augmentation a été près du double.

Entre 2007 et 2010, le nombre d'enseignants en premier cycle de l'enseignement secondaire a augmenté de 27 171 à 32 739, c'est-à-dire de 5 568 soit une hausse de 20,5%. Durant cette période le nombre d'élèves en premier cycle de l'enseignement secondaire est passé de 703 600 à 1 233 445 et avec une hausse de 529 845, soit de 75,3%, l'augmentation des enseignants n'est pas arrivée à suivre la hausse brutale des élèves (MINESEC, 2009, 2010).

Par rapport au nombre total d'enseignant en enseignement primaire, la proportion d'enseignants avec le statut de fonctionnaire stagne à 23%, la proportion employée par l'APE est de 21,4% et les enseignants contractuels⁵² représentent 54,8% (Document annexe 4-29). En premier cycle de l'enseignement secondaire, la proportion d'enseignants avec le statut de fonctionnaire est élevée avec 57,7%, la proportion employée temporairement est de 34,4% et les enseignants contractuels représentent 8,1% (Document annexe 4-30) (MINEDUB, 2010).

(2) Répartition territoriale du nombre de scolarisés par professeur

Le nombre d'élèves maximal est déterminé par le gouvernement à 60 par classe scolaire (entretien lors des visites d'écoles) et l'objectif indiqué dans le plan d'action DSSE 2006 (2009 – 2013) est de 40 (JICA, 2011).

La moyenne nationale du nombre de scolarisés par professeur en enseignement primaire était élevé avec 62,7 en 2001 mais a fortement été amélioré avec 45,5 en 2010. Les données statistiques d'ISU qui affichent 53 diffèrent de celles du MINEDUB. Lorsque nous portons notre attention sur la disparité régionale, il y a un écart de plus de deux fois entre la région de l'Extrême-Nord avec 75 et la région du Sud avec 31. Les données statistiques des zones rurales et urbaines ne sont disponibles ni au MINEDUB ni à l'ISU.

(3) Nombre d'enseignants par diplôme

Le diplôme en enseignement primaire est le CAPIEMP⁵³ livré après avoir passé 1 à 3 ans à l'ENIEG⁵⁴ et pour avoir le droit d'y accéder, le BEPC, le probatoire et le baccalauréat sont requis (JICA, 2011).

Le diplôme en enseignement secondaire est livré après avoir passé 3 ans dans une université spécialisée dans la pédagogie; le DIPES⁵⁵ est le diplôme pour l'enseignement général et le

⁵² Ce système a été adopté en tant que solution temporaire pour palier le manque d'enseignants. Au Cameroun, la durée du contrat est de 10 ans et les enseignants ont un traitement de quasi fonctionnaire. Ce programme est soutenu par le gouvernement français à travers le fonds IMOA.

⁵³ Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire

⁵⁴ Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général

⁵⁵ Diplôme de professeurs de l'enseignement secondaire

CAPIET⁵⁶ pour l'enseignement technique (UNESCO, 2010).

En enseignement primaire, les enseignants fonctionnaires, vacataires et contractuels nécessitent un diplôme pour enseigner et souvent les enseignants employés par l'APE n'en ont pas (entretien avec le MINEDUB). En 2010, 11 210 sont employés par l'APE (21,4% du total) et pratiquement tous ne possèdent pas de diplôme. Les enseignants réguliers, contrat et contractuels quant à eux sont au nombre de 41 201 (78,6% du total) et pratiquement tous possèdent le CAPIEMP (MINEDUB, 2010). Par ailleurs, en enseignement secondaire 57,4% (15 816) sont des enseignants réguliers et tous possèdent le DECC. 34,4% sont embauchés temporairement ainsi que 8,1% sont contractuels (2 661) (MINESEC, 2010) et en raison du manque d'informations, il est difficile de juger si ces deux catégories peuvent être considérées comme détenteurs de diplôme.

4.5.2 Système de formation des enseignants

(1) Formation initiale des enseignants

La formation des enseignants en enseignement primaire est effectuée dans 25 écoles privées du nom d'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) et 58 écoles publiques. Trois sortes de programme existent en fonction du diplôme détenu (BEPC, le probatoire ou le baccalauréat). Le diplôme en enseignement primaire est le CAPIEMP⁵⁷ est livré après y avoir étudié de 1 à 3 ans en fonction du diplôme⁵⁸. Les écoles sont payantes. A la fin de la formation, il est possible de travailler aussi bien dans le secteur public que privé. 2 904 personnes ont été diplômées en 2008 – 2009 et 2/3 sont des femmes (JICA, 2011).

Depuis 2012, la juridiction de l'ENIEG a été transférée de l'enseignement primaire au secondaire ainsi que la réforme du système de formation. Le MINESEC fait avancer la réforme de l'ENIEG par l'allègement de la charge des frais de fonctionnement des écoles, l'optimisation du système de formation des professeurs et la garantie de la qualité des enseignants. Dans le but d'assurer la qualité des enseignants, une réforme au niveau de la période de formation et des conditions d'inscription sont étudiées (entretien avec le MINESEC).

Par ailleurs, à part l'ENIEG existe l'Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET) qui est une école de formation en enseignement technique où les enseignants destinés aux établissements techniques sont principalement formés. La période de formation et les conditions d'inscription sont identiques à celles de l'ENIEG (MINEDUB, 2010).

La formation des enseignants en enseignement secondaire se fait en enseignement supérieur. La formation des enseignants en enseignement général se fait à l'Ecole Nationale Supérieure (ENS)

⁵⁶ Certificat d'aptitude pédagogique d'instituer l'enseignement technique

⁵⁷ Certificat d'Aptitude Pédagogique d'Instituteur de l'Enseignement Maternel et Primaire

⁵⁸ Les diplômés de l'ENIEG ont le droit d'enseigner en enseignement préscolaire et primaire.

de Yaoundé et à l'annexe et les enseignants en enseignement technique sont formés à l' Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET) (JICA, 2011).

(2) Système de reformation des enseignants actuels (INSET)

L'INSET est exécuté en enseignement primaire et secondaire à travers ces 4 étapes :

- a) programme regroupé au niveau central;
- b) programme des enseignants par grappe;
- c) entraînement des inspecteurs lors des visites d'école;
- d) activité de programme effectuée de manière autonome de la part de l'école.

Dans les Inspections pédagogiques du MINESEC et du MINEDUB sont placées des spécialistes de l'éducation bilingue, d'ICT, de la méthode d'enseignement comprenant toutes les matières ou la pédagogie et la conception du programme, la préparation du curriculum et du manuel d'éducation de l'enseignant et la formation des formateurs y sont effectués. Il y a des cas où la formation est demandée aux instructeurs de l'ENIEG ou l'ENS.

Dans la DREB affiliée au MINEDUB, un inspecteur chargé de l'éducation ICT et la promotion du bilinguisme en enseignement préscolaire et primaire sont assignés et de même à la DRES affilié au MINESEC. L'exécution du programme et la formation technique sont directement effectuées par l'inspecteur.

Le programme des enseignants par grappe est une conférence qui s'apparenterait à un forum composé d'enseignants de quelques écoles se trouvant à proximité. Ici, le partage des difficultés rencontrées en cours au quotidien par chacun, le débat sur les solutions ou la préparation des examens périodiques sont effectués avec la participation de l'inspecteur qui y apporte un soutien technique.

C'est un programme autonome au niveau de l'école et à cette occasion elle demande des directives techniques à l'inspecteur spécialisé de DREB et DRES en tant qu'instructeur externe (entretien avec la DREB et des inspecteurs).

4.5.3 Traitement des enseignants

(1) Salaire des enseignants

Le salaire des enseignants en enseignement primaire et secondaire premier cycle est indiqué dans le tableau 4-1. Une réforme sur les salaires des fonctionnaires a été appliquée en 2008 et elle est actuellement en vigueur. Le règlement sur le salaire entre les enseignants et les fonctionnaires est identique et le rang est déterminé en fonction du diplôme, des études et de l'ancienneté (entretien avec le MINEDUB). Quelque soit le rang, le niveau minimum commence à plus de 100 000 FCFA et le maximum à plus de 200 000 voire plus de 300 000 FCFA (entretien avec l'Autorité nationale du personnel, 2008).

Tableau 4-1 Salaire des enseignants dans les établissements primaires et secondaire premier cycle (par rang)

Rang		Salaire des fonctionnaires	
B	1	Minimum	140 843 FCFA
		Maximum	215 865 FCFA
	2	Minimum	150 276 FCFA
		Maximum	239 394 FCFA
A	1	Minimum	172 515 FCFA
		Maximum	295 008 FCFA
	2	Minimum	184 299 FCFA
		Maximum	336 718 FCFA

(Source : Autorité nationale du personnel)

(2) Environnement de recrutement des enseignants

Comme indiqué dans 4.5.1 (1), le recrutement de nouveaux enseignants n'a pas été effectué entre la fin des années 90 et 2006 en raison des conséquences de la crise financière des années 90. Les écoles de formation des enseignants ont été rouvertes en 1996 mais 34 500 diplômés pour enseigner en éducation élémentaire n'ont pas pu trouver un emploi régulier et n'avaient pas d'autre choix que d'être embauché temporairement pendant un an ou employé en tant qu'enseignant par l'APE (JICA, 2011).

Des manifestations d'enseignants de grande envergure ont été organisées pour réclamer une amélioration des salaires et des conditions de travail suite à la baisse des salaires de ses derniers due aux restrictions budgétaires de l'Etat dont les conséquences sont allées jusqu'à toucher les fonctionnaires réguliers (entretien avec le MINEDUB). Jusqu'à aujourd'hui, la procédure administrative demandant beaucoup de temps, le salaire des contractuels nouvellement employés n'est souvent pas versé et cela pendant six mois à un an. Par conséquent, ces derniers sont contraints de travailler gratuitement durant cette période. Les salaires en retard sont ultérieurement versés et en une fois. Lorsque la procédure d'enregistrement de l'enseignant est terminée, les problèmes dus au retard de versement des salaires deviennent rares (entretien avec le chargé de l'éducation de la Banque mondiale et lors des visites d'écoles).

Un manque chronique d'enseignants dans les régions éloignées subsiste car lorsque les enseignants y sont assignés, étant donné qu'aucune forme de compensation n'existe pour les détachements éloignés, beaucoup souhaitent revenir en région urbaine (entretien lors des visites d'école).

4.5.4 Recrutement et gestion des enseignants

Les diplômés de l'école de formation publique d'enseignant sont directement enregistrés par l'Autorité nationale du personnel en tant que candidat pour un poste d'enseignant. Actuellement, en raison du manque d'enseignants, tous les diplômés de ces écoles sont embauchés (entretien

avec le MINEDUB). La décision du recrutement et de la quantité sont prises par l'Autorité nationale du personnel du MINEDUB et MINESEC et celle de l'école de détachement est déléguée à la DREB et à la DRES. Le lieu d'assignation est choisi en fonction des données déclarées par la DDEB et la DDES. Par la suite, l'enseignant est sous la direction du directeur d'école et de l'inspecteur. Il est possible d'être soutenu par l'inspecteur au niveau technique sur les questions de gestion des cours et des classes (entretien avec le MINESEC, MINEDUB et DREB).

A la suite de son assignation, l'enseignant est sous la direction du directeur mais il reçoit périodiquement des consignes par l'inspecteur sur l'aspect technique des cours. En cas de problème avec l'enseignant, les mesures sont décidées à la suite des discussions entre le directeur et l'inspecteur (entretien avec la DREB, DDEB et lors des visites d'école).

CHAPITRE 5: ADMINISTRATION ET FINANCES DU SECTEUR DE L'EDUCATION

5.1 Administration de l'éducation

5.1.1 Décentralisation du secteur éducatif

Dans 10 régions et 58 départements se trouvent les DREB et DRES ainsi que les DDEB et DDES du MINEDUB et MINESEC. Sous leur juridiction se trouve 270 Inspections d'Arrondissement de l'Education de Base (IAEB) qui exercent l'autorité sur les établissements primaires (JICA, 2011). Les Directions régionales et départementales sont des bureaux locaux du gouvernement et n'ont pas de pouvoir de décision sur la planification des activités ou la validation du budget et la décentralisation est maintenue au niveau des administrations locales.

A la DREB, les activités effectuées principalement sont : la coordination, le suivi et le soutien aux communes pour la construction des salles de classe et établissements; la détermination des enseignants candidats; le choix du lieu de détachement; la coordination avec les PTF soutenant la distribution des matériels didactiques; la collecte des données statistiques des établissements scolaires; la réception des rapports des DDEB, inspecteurs et établissements scolaires; la préparation de rapports à destination du ministère affilié. L'application des programmes des enseignants en service est aussi une des activités principales et les acteurs principaux de la gestion sont les inspecteurs affiliés au DREB (entretien avec la DREB).

A la DDEB, les activités effectuées principalement ont pour fonction de soutenir celles de la DREB : la distribution des matériels didactiques, l'allocation des frais de fonctionnement des établissements scolaires⁵⁹, la direction des établissements primaires (établissements bilingues inclus), la coordination entre les établissements scolaires et les bureaux d'inspecteur, la collecte des données statistiques des établissements scolaires et la préparation de rapports à destination de la DREB (entretien avec la DDEB).

Au niveau des établissements scolaires, le décret ministériel du Ministre de l'éducation et des finances de 2001 ordonne la mise en place de Conseil d'école sur la totalité du territoire national. Le conseil d'école est un organisme de soutien pour les parents, les établissements scolaires et les régions mais il existe encore des établissements où ils ne sont pas encore installés. De plus, des remarques sont faites sur leur perte de substance des établissements où ils ont été installés. Alors que l'APE soutient les finances des établissements scolaires, beaucoup d'opinions se font entendre stipulant que les causes se trouvent dans la coordination non harmonieuse entre l'APE et le conseil d'école. Par ailleurs, le fait que le choix du directeur du conseil se fasse par un système de désignation et les retards des soutiens financiers du côté du gouvernement sont aussi les causes qui font que la situation n'est pas revitalisée (entretien avec le MINEDUB et des

⁵⁹ Les frais de gestion des établissements représentent 15% du budget total du DDEB.

écoles visitées).

Dans les administrations régionales du Cameroun, les membres du conseil de la commune sont élus et le chef de conseil est désigné par ces derniers. Le gouverneur régional et départemental sont désignés par le Président de la République. Les communes gèrent le budget alloué par le gouvernement central mais la gestion du budget est effectuée par les bureaux locaux de chaque ministère au niveau des régions et des départements (entretien avec le MINEDUB).

5.1.2 Capacité de gestion du Ministère de l'éducation

Dans cette étude, nous avons vérifié la situation actuelle sur la capacité de gestion du Ministère de l'éducation en se référant à l'idée du Cadre des Résultats du Développement des Capacités (CRDC⁶⁰) de l'Institut de la Banque Mondiale (IBM).

Dans le CRDC, en plus de ressources humaines, financières et naturelles, les capacités socio-politiques, institutionnelles et organisationnelles des organismes d'exécution du programme ou du projet (gouvernement, secteur privé, société civile, etc.) peuvent être les facteurs qui contribuent ou au contraire entravent l'atteinte des objectifs du développement. De ce fait, le CRDC cible trois « Facteurs de capacité » suivants pour rédiger un plan de l'évaluation de capacités et du développement ainsi que pour réaliser un suivi et une évaluation : (1) Niveau de pertinence de l'environnement sociopolitique⁶¹, (2) Efficience des instruments politiques⁶², (3) efficacité des arrangements organisationnels⁶³ (BM, 2009).

⁶⁰ Cadre de travail créé par l'IBM pour l'évaluation le suivi, l'exécution et la conception de projet et de programmes de du développement de la gestion de projet ayant pour objectif le développement des capacités.

⁶¹ Facteurs concernant la situation d'aménagement de l'environnement socio-politique qui donne de l'influence à une décision prise par le gouvernement, le secteur privé et la société civile sur l'ordre de priorité des objectifs pour le développement. Comme les indicateurs mesurant le niveau de ces facteurs de capacité, il y a l'engagement du chef, la cohérence avec les normes sociales, la situation de participation des parties prenantes à la prise de décision, la situation de réalisation de reddition de comptes par les organismes publics, la transparence, etc. (BM, 2009).

⁶² Facteurs concernant le fonctionnement du mécanisme officiel utilisé pour diriger les activités de parties prenantes pour atteindre les objectifs pour le développement. Le mécanisme officiel inclut les documents politiques portant sur les lois, le règlement gouvernemental, les standards, etc. Comme les indicateurs mesurant le niveau de ces facteurs de capacité, il y a la précision de documents politiques, la précision de droits et de rôles de parties prenantes, la légalité des documents politiques et la cohérence avec les objectifs du niveau supérieur, la faisabilité en tenant compte de la procédure administrative en vigueur, la flexibilité de documents politiques, la résistance à la corruption, etc. (BM, 2009).

⁶³ Facteurs concernant l'efficacité du système de collaboration entre les organismes gouvernementaux et les parties prenantes hors gouvernementales pour atteindre les objectifs pour le développement. Le système de collaboration inclut le mécanisme, le code de conduite, la procédure, le personnel, etc. Les indicateurs mesurant le niveau de ces facteurs de capacité incluent la précision de la vision des objectifs de développement et des missions ; la situation d'atteinte des résultats qui sont liés directement à l'atteinte d'objectifs pour le développement, l'efficience pour atteindre les résultats attendus, la garantie de capacité de gestion financière et des ressources financières, la relation de

A propos de ces trois facteurs de capacité, nous pouvons considérer comme suit : (1) « la pertinence de l’environnement socio-politique » équivaut à la « pertinence » de l’environnement socio-politique qui entoure l’éducation de base; (2) « l’efficacité politique et institutionnelle » équivaut à « l’efficacité » de la mise en œuvre des activités pour l’amélioration de l’éducation de base du Ministère de l’Éducation; (3) « l’efficacité de la collaboration d’organisations » équivaut à « l’efficacité » qui sert à vérifier le niveau d’atteinte des objectifs pour le développement également grâce aux ressources en collaboration avec les parties prenantes.

Dans cette étude, l’insuffisance d’informations et de ressources humaines n’a pas permis de réaliser les méthodes du CRDC d’une manière rigoureuse. De ce fait, en se basant sur les idées du CRDC et en remplaçant les trois facteurs de capacité par « la pertinence », « l’efficacité » et « l’efficacité » comme mentionné ci-dessus pour rédiger « le cadre pour la révision des capacités de gestion du Ministère de l’éducation » (tableau 5-1). Dans ce CRDC, nous avons sélectionné, parmi les candidats d’indicateurs du CRDC, ceux qui semblaient avoir la possibilité de revue, en se basant sur les informations collectées dans cette étude, et nous les avons inscrits comme les points de vue (candidats d’indicateurs) qui serviront à la revue par élément.

Tableau 5-1 Cadre pour la révision des capacités de gestion du Ministère de l’éducation

Trois éléments pour la revue	Pertinence	Efficacité	Efficacité
Points de vue pour la revue (candidats d’indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • L’engagement de la part du Ministère de l’éducation est-il suffisant ? • Les parties prenantes participent-elles à la rédaction de documents politiques tels que le plan sectoriel ? • Le Ministère de l’éducation assure-t-il la reddition de comptes ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rôles de parties prenantes à l’intérieur et l’extérieur du Ministère de l’éducation sont-ils précis ? • Le plan sectoriel et autres sont-ils cohérents avec la politique du niveau supérieur ? • Les mesures contre la corruption et autres (système de suivi, etc.) sont-elles prises ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs du plan sectoriel sont-ils atteints ? • La mise en œuvre des activités et l’exécution budgétaire suivent-elles le plan sectoriel ? • Le Ministère de l’éducation a-t-il la capacité de coordination des parties prenantes ?

(Source : rédigé par l’équipe d’étude suivant le CRDC)

confiance avec les parties prenantes, la capacité d’adaptation au changement de l’environnement externe, etc. (BM, 2009).

Voici ci-dessous les résultats de l'examen concernant les aptitudes de gestion du MINEDUB.

Le domaine de responsabilité et d'organisme du Cameroun est comme indiqué dans « 3.6 Administration de surveillance ». Au DSSE, parallèlement à l'amélioration de la gouvernance du système d'éducation de son management, c'est la diffusion complète de l'éducation primaire et l'amélioration de la qualité qui sont les composantes principales. Une évaluation favorable a été donnée à la gestion des activités du MINEDUB lors de l'examen intermédiaire du fonds IMOA (BM, 2010).

(1) Pertinence

La gestion du MINEDUB concernant les activités d'embauche des enseignants est hautement évaluée par les fonds IMOA-EPT entre 2006 et 2011. Le respect du plan et son déroulement selon la procédure préfixée en sont les principales raisons (BM, 2010). Avant le lancement du fonds IMOA-EPT, selon le résultat de l'examen intermédiaire du plan de développement du secteur éducatif, à part le retard de l'exécution des activités et le fossé financier, c'est le problème de l'inefficacité du système d'exécution qui était mentionné (JICA, 2011). Une stratégie sectorielle nouvelle a été préparée pour revoir ces problèmes entièrement et la séparation du Ministère de l'éducation qui est une opération de grande envergure a été exécutée dans le but d'optimiser le système d'exécution des opérations. C'est ainsi que le MINEDUB et le MINESEC ont été établis (JICA, 2011).

Lorsque nous nous limitons aux réformes administratives et à ses efforts concernant les activités du fonds EFA-FTI, le sens de l'engagement et de responsabilité sont hautement estimés.

En ce qui concerne la participation des intervenants du plan sectoriel, en dehors des multidonateurs et bidonateurs participants à la réunion GPE-LEG organisée en mai les ONG internationaux sont incluses mais les acteurs nationaux ne le sont pas et il est attendu qu'un processus plus ouvert soit implémenté.

(2) Efficience

La réforme administrative qui consiste à séparer le Ministère de l'éducation en deux ministères a été implémentée en 2005 dans le but d'augmenter l'efficacité des organismes d'exécution des activités. Après la séparation, le MINEDUB a gardé son rôle d'ajustement dans la stratégie du secteur éducatif et il est le point de contact avec les partenaires techniques et financiers (PTF) (entretien avec le MINEDUB). Une optimisation significative a eu lieu au niveau de l'exécution des activités effectuées par le MINEDUB. Le dégraissage a conduit à l'optimisation des opérations au sein de chaque ministère mais par contre l'ajustement entre les 4 ministères en charge de l'éducation nécessite du temps.

En ce qui concerne la préparation stratégique du nouveau secteur en cours, le MINEDUB effectuant les activités globales, la préparation de la plupart des parties avance au MINEDUB et

pour ce qui est du plan de chaque sous-secteur, le système consiste à partager les tâches avec le ministère en charge. La préparation des données pour la formulation de la stratégie du nouveau secteur est parallèlement en cours avec la reconstruction croisée d'EMIS et les ministères ainsi que les administrations publiques. Nous pouvons dire que le partage des tâches est effectué dans une certaine mesure en ce qui concerne le plan sectoriel. Cependant, un retard est généré petit à petit par rapport au calendrier initialement formulé.

Actuellement, en ce qui concerne la conformité avec les plans de développement national mentionné plus haut, le contenu est davantage spécialisé dans le développement du plan (DSCE) pour la réalisation des ODM; la conformité est élevée entre le plan de développement indiqué précédemment et la stratégie du secteur éducatif actuel du point de vue du développement des ressources humaines en connexion avec le développement économique ainsi que la diffusion complète de l'éducation primaire.

Concernant le fonds IMOAEPT arrivé à terme en 2011, la procédure de l'examineur a été effectuée comme prévue, le rapport financier a été présenté régulièrement et les mesures contre la corruption ont été appliquées (BM, 2010). C'est un pays connu pour ses pratiques coutumières de la corruption dans les administrations mais la transparence a été élevée dans l'exécution des activités du fonds IMOAEPT (BM, 2010).

(3) Efficacité

En se limitant aux activités des fonds IMOAEPT et en observant le niveau de réalisation des objectifs jusqu'en 2011, le recrutement des enseignants ainsi que la quantité cible ont été effectués comme prévu sans retard de paiement des salaires (BM, 2010). De plus, une autonomie élevée a été implémentée avec le recrutement indépendant d'enseignants en recourant au budget de l'Etat. La prise en charge financière du côté du gouvernement a été effectuée comme prévu et 100% du budget du plan de recrutement des enseignants est actuellement à la charge du gouvernement (entretien avec le MINEDUB).

Le niveau cible du taux de scolarisation brut en enseignement primaire est déjà atteint dans la stratégie du secteur de l'éducation. La réduction du rapport élèves par enseignant, la résorption de la disparité régionale et de la scolarisation par sexe ainsi que la réalisation du taux d'achèvement cible sont encore des problèmes à résoudre. L'année fixée pour la réalisation du taux d'achèvement cible de 100% a été modifiée de 2015 à 2020 (JICA, 2011).

Dans le nouveau processus de formulation de la stratégie du secteur éducatif, les coordinateurs du MINEDUB font preuve de stabilité au niveau des compétences d'ajustement en menant les débats dans les réunions GPE-LEG parallèlement à la promotion des avis des participants et maintiennent de bons rapports avec les PTF. En ce moment (fin mai 2012), la préparation de l'ébauche de la feuille de route de la stratégie est en train de nécessiter plus de temps que prévu et les participants réclament la mise en commun rapide du document.

5.2 Finances de l'éducation

5.2.1 Budget du secteur de l'éducation

(1) La proportion du secteur de l'éducation par rapport au budget national et dépenses publiques ainsi qu'au PIB

Le budget consacré à l'éducation au Cameroun entre 2003 et 2010 représente 3,3% à 3,5% du PIB et n'a pratiquement pas varié (ISU, 2012). La proportion du budget de l'éducation par rapport au budget de l'Etat a baissé de 6 points. Elle est passée de 23% en 2006 à 16,6% en 2010. Le montant entre 2006 et 2010 a augmenté pratiquement tous les ans. Le budget augmente progressivement avec 103 154 000 000 FCFA en 2006, 125 904 000 000 FCFA en 2007 et 122 900 000 000 FCFA en 2008 (JICA, 2011). De plus, c'est le montant du budget du sous-secteur de l'éducation de base qui est indiqué dans le montant du budget de l'éducation et celui de l'éducation secondaire et supérieure ne le sont pas. Le gouvernement a pour objectif de se rapprocher des 20% qui est un repère de l'indicateur du cadre indicatif IMOA pour le budget de l'éducation (BM, 2012).

(2) Budget par sous-secteur

La répartition du budget de l'éducation de 2010 dont le montant est de 476 772 000 000 FCFA est comme suit : 167 728 000 000 FCFA pour le MINEDUB, 208 624 000 000 pour le MINESEC et 43 711 000 000 pour le Ministère de l'éducation supérieure.

La proportion de chacun est de 39,3% pour le MINEDUB, 48,9% pour le MINESEC et 10,2% pour le Ministère de l'éducation supérieure et près de 40% sont consacrés à l'éducation primaire et préscolaire MINEDUB, 2010).

Tableau 5-2 Répartition du budget de l'éducation 2010 et la proportion des 3 ministères.

Ministères et administrations publiques chargés de l'éducation	2006	2007	2008	2009	2010 (en millions FCFA)
Proportion des 3 ministères en relation avec l'éducation par rapport au budget de l'Etat	23,0%	21,0%	20,0%	16,6%	420 063
MINEDUB	9,0%	8,0%	7,0%	6,5%	167 728
MINESEC	12,0%	11,0%	11,0%	8,1%	208 624
Ministère de l'éducation supérieure	2,0%	2,0%	2,0%	1,7%	43 711

(Source : JICA, 2009; MINEDUB, 2010)

(3) Répartition du budget de l'éducation

La répartition du budget du MINEDUB entre 2006 et 2008 est indiquée dans le tableau 5-3. Le budget entre 2009 et 2013 est le montant prévu. Le budget de l'éducation augmente d'année en année dans ce ministère et le plan prévoit une augmentation jusqu'à 200 000 000 000 FCFA en 2013. Le coût de la main d'œuvre est plutôt élevé avec 60% du budget (JICA, 2009).

Tableau 5-3 Répartition des fonds des PTF du budget du MINEDUB (unité : millions FCFA)

	Résultat			Plan				
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1. Financement interne (1.1+1.2)	103 154	125 904	122 900	127 100	141 200	159 700	180 200	204 700
Différence avec l'année précédente	7,7%	22,1%	-2,4%	3,4%	11,1%	13,1%	12,8%	13,6%
1.1 Budget ordinaire (Budget ordinaire PPTE)	78 834	106 532	107 418	101 900	113 200	128 000	144 400	164 100
1.2 Budget d'investissement (Budget d'investissement public (BIP))	24 320	19 372	15 482	25 200	28 000	31 700	35 800	40 600
(Budget d'investissement PPTE)	9 820	7 972	2 268	15 600	17 000	20 700	24 800	29 500
(Budget d'investissement PPTE)	14 500	11 400	13 214	9 600	11 000	11 000	11 000	11 100
Financement externe	13 795	21 381	37 231	43 921	22 189	14 176	3 270	3 270
Programme d'assistance pour l'éducation secondaire (PASE) : (BM)			4 609	2 000	2 000	2 000		
- Plan d'éducation II (BAD)	2 125							
- BID			488	1 656	3 023	1 046		
- UNICEF	780	806	824	823				
- Aide financière non remboursable du Japon	6 655	6 972	6 972	4 550	2 550			
- Contrat de désendettement et de développement (France)		8 000	6 000	14 630	13 630	11 130	3 270	3 270
- Programme d'appui à la réforme de l'éducation (PARE) : (France)	333	333						
- Banque mondiale IMOA		5 267	17 557	15 304	986			
- Initiative de l'allègement de la dette multilatérale (IADM)		3						
- Autres soutiens internationaux	3 902	0	781	4 958				
Total	116 949	147 285	160 131	171 021	163 389	173 876	183 470	207 970

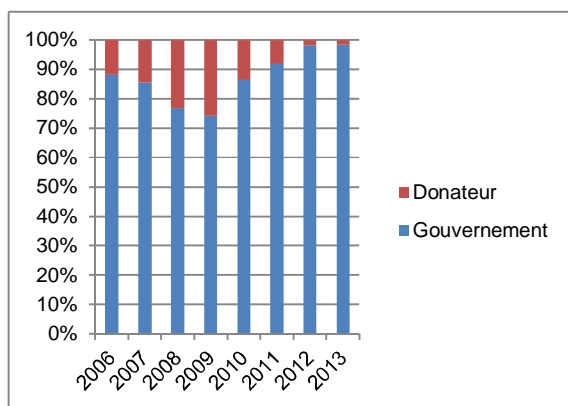
(Source : JICA, 2009)

(4) Rapport entre le soutien des PTF et le budget national dans le budget de l'éducation

Entre 2006 et 2013, le rapport entre le soutien des PTF et le budget national dans le secteur de l'éducation de base est indiqué dans la figure 5-1 et le montant du budget dans la figure 5-2. L'aide financière PPTE est incluse dans le budget du gouvernement jusqu'en 2006 mais cette partie a été incluse dans le budget du gouvernement en tant que montant du budget et en tant que proportion. La proportion des aides des PTF et le budget total du MINEDUB est de 25,7% (2009) lorsqu'elle est élevée et moins de 2% lorsqu'elle est faible (JICA, 2009). A noter que les montants après 2009 sont des prévisions (JICA, 2012a) et il est possible que les résultats après 2010 seront encore plus élevés.

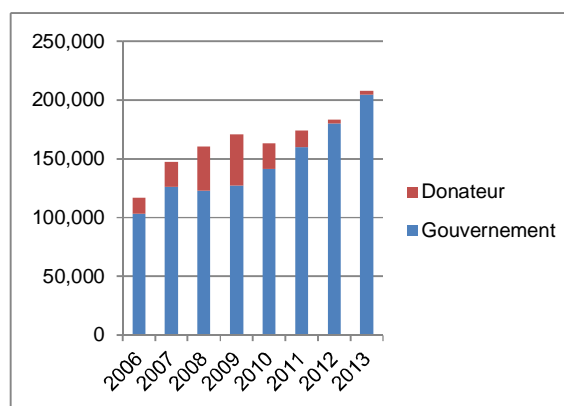
Par ailleurs, le montant du budget national du sous-secteur du MINEDUB augmente surement. Le montant total des aides des PTF et du budget national additionné a augmenté d'environ 30% de 116 949 000 000 FCFA en résultat réel de 2006 à 160 131 000 000 FCFA en résultat réel de 2008, soit une hausse de 36% (JICA, 2008). A l'avenir, le fonds GPE et la collaboration qui

l'accompagne sont planifiés. De plus, il est prévu que la proportion du montant des aides des PTF sera plus grande (entretien avec des PTF).



(Source : JICA, 2009)

Figure 5-1 Rapport entre le budget des aides des PTF et le budget national dans le secteur de l'éducation de base (unité : %)



(Source : JICA, 2009)

Figure 5-2 Rapport entre le budget des aides des PTF et le budget national dans le secteur de l'éducation de base (unité : millions FCFA)

* Les données sont provisoires pour 2009 - 2013

* Les données sont provisoires pour 2009 - 2013

5.2.2 Flux et gestion du budget versées par les donateurs

Les modalités de soutien à l'éducation de base au Cameroun sont classées principalement en trois catégories : les aides financières générales, les fonds communs et les programmes d'aide publique au développement (APD). Les aides financières générales⁶⁴ sont arrivées à terme mais actuellement le prochain fonds commun est en cours de planification et de préparation.

Les fonds PPTE de la Banque mondiale étaient injectés jusqu'en 2006 en tant qu'aides financières générales. En 2006, 4 000 000 000 FCFA ont été fournis au MINEDUB dans le budget ordinaire et 14 500 000 000 FCFA l'ont été dans le budget d'investissement. Elles ont représenté 18% du budget du MINEDUB de la même année.

En ce qui concerne les fonds communs dont les précisions sont notées dans le chapitre 6, les activités ont été réalisées en correspondant le budget de l'Etat, l'AFD et la Banque mondiale IMO-A-EPT. Le recrutement des enseignants par les fonds IMO-A-EPT a été réalisé de manière extrêmement lisse et les aptitudes de gestion du MINEDUB ont été hautement estimées. C'est dans cette séquence d'évènements qu'un engagement du montant des aides était effectué avant même que le plan du côté du gouvernement ne soit préparé (entretien avec le GPE-LEG).

⁶⁴ Cette aide financière n'est pas spécialisée dans le secteur éducatif mais nous l'avons intégré à titre indicatif.

Les programmes APD soutiennent les APD internationaux et les organismes des NU, de l'UNICEF ou les PTF entre deux pays. Parallèlement à la collaboration des fonds IMOA - EPT, la Banque mondiale soutient aussi les projets (JICA, 2011).

5.2.3 Système de gestion du budget de l'éducation/des dépenses publiques

La demande et la planification du budget sont effectuées selon la procédure respectant la loi de finance publique (Loi N. 2007/006). D'abord, les plans et les demandes de chaque section sont collectés en tant que dépense intermédiaire (MTEF⁶⁵) par le chef de cabinet de chaque ministère de l'éducation. Chaque année au mois de février, chaque ministère et chaque administration publique planifie avec précision les dépenses intermédiaires pour une durée de trois ans en considérant la situation macroéconomique et en se basant sur une stratégie claire. Une réunion de préparation pour l'ajustement du budget est organisée au niveau du gouvernement en août et chaque ministère et chaque administration publique présente le plan de dépense annuel ainsi que le MTEF. Ce qui y a été débattu est rapporté au sein de chaque ministère et chaque administration publique pour ensuite réviser la proposition de budget. Une réunion pour l'ajustement du budget est de nouveau organisée en septembre et c'est alors que la proposition de budget national global est accomplie. La délibération de la proposition de budget national est effectuée par le Directeur Général pour la planification nationale, le Ministre des finances et le Ministre de l'économie pour décider de la proposition définitive (vers septembre et octobre). Par la suite, la proposition du budget national est délibérée à l'Assemblée et en décembre le Président de la République formule le document approuvant le budget pour ensuite être publié (INS, 2010).

5.2.4 Distribution des subventions

Actuellement, il existe deux types de subventions pour l'enseignement primaire : le budget concernant les frais de fonctionnement des établissements distribué par le Ministère de l'éducation à travers les administrations locales ainsi que le « millenium package » qui est en nature et fourni par le Ministère des finances via les communes. Le budget concernant les frais de fonctionnement sont distribués deux fois par ans via la DDEB mais des retards sont souvent signalés. Ce qui est fourni par le gouvernement ne représente qu'environ 20% de ce qui est nécessaire et les établissements dépendent grandement des cotisations de l'APE. Le millenium package fourni par les communes est généralement composé de boîtes de craies, de cahiers pour les élèves et de stylos. En raison du manque d'informations, son existence n'est pas connue par certains directeurs (entretien avec la DDEB et lors des visites d'école).

5.2.5 Dépenses privées pour l'enseignement

Le montant des dépenses privées par an et par élève pour l'enseignement est en moyenne de 47

⁶⁵ Medium Term Expenditure Frameworks (cadre de dépense à moyen terme)

490 FCFA (2006 -2007), soit 4,7% des dépenses familiales (INS-ECAM3, 2008). Comme l'indique le Document annexe 5-2, la proportion dans les dépenses familiales varie grandement selon les classes (défavorisées ou aisées) et les zones (rurales ou urbaines). En moyenne, la différence entre les zones urbaines et rurales est de 55 000 FCFA avec 80 207 FCFA en zone urbaine et 24 455 FCFA en zone rurale. La différence entre les classes est d'environ 45 000 FCFA avec 65 513 FCFA pour la classe aisée et 17 320 FCFA pour la classe défavorisée. C'est la région de Douala qui représente le niveau le plus élevé des dépenses avec 108 966 FCFA et 7 960 FCFA pour la région du Nord qui présente le niveau le plus faible et la différence est de plus de 100 000 FCFA. Les zones agricoles des régions d'Extrême-Nord et d'Adamaoua ont aussi un niveau inférieur à 10 000 FCFA. Par ailleurs, en ce qui concerne la proportion des dépenses privées pour l'éducation (voir Document annexe 5-3) dans la classe défavorisée des régions de Douala, du Sud-Ouest et du Littoral est élevée et elle se situe entre 8,9% et 11,4%. Les dépenses sont élevées dans toute cette région. Par ailleurs, la proportion est faible avec moins de 2% dans les zones rurales des régions du Nord, d'Extrême-Nord, de l'Est et d'Adamaoua.

5.2.6 Analyse du coût unitaire

Le coût unitaire de l'enseignement préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur est calculé sur la base des données de 2001 à 2002 par le RESEN comme indiqué dans le tableau 5-4. La partie à la charge des foyers et du gouvernement à chaque étape de l'enseignement y est indiquée. Le coût unitaire augmente au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente. C'est en enseignement primaire que le montant est le plus faible avec 47 800 FCFA par personne. En premier cycle de l'enseignement secondaire, il est de 177 000 FCFA et représente plus de 3,5 fois le coût en enseignement primaire. Il est encore plus élevé en enseignement secondaire technique avec 304 000 FCFA et en enseignement supérieur avec 566 000 FCFA. Le coût unitaire du côté du gouvernement est de 27 800 FCFA en enseignement primaire et de 97 000 FCFA en enseignement secondaire général. La gratuité de l'enseignement primaire a commencé en l'An 2000 (UNESCO, 2010) et c'est ce qui se reflète sur le coût unitaire.

La charge des foyers en enseignement secondaire général est de 4 fois celui de l'enseignement primaire ce qui est une charge financière importante pour les ménages y souhaitant l'inscription.

Tableau 5-4 Coût unitaire par niveau d'enseignement (2001 – 2002)

Niveau d'enseignement	Coût unitaire		
	Gouvernement	Foyer	Total
Enseignement primaire (FCFA)	27 800	20 000	47 800
Ratio gouvernement - foyer	1	0,72	--
Rapport (%)	58	42	100
Enseignement secondaire général (FCFA)	97 000	80 000	177 000
Ratio gouvernement - foyer	1	0,82	--
Rapport (%)	55	45	100
Enseignement secondaire technique (FCFA)	172 000	132 000	304 000
Ratio gouvernement - foyer	1	0,77	6,12
Rapport (%)	707 052	18,6	4,02
Enseignement supérieur (FCFA)	374 000	192 000	566 000
Ratio gouvernement - foyer	1	0,51	--
Rapport (%)	66	35	100

(Source : RESEN, 2003)

5.2.7 Demande d'enseignants à moyen terme et prévision de dépenses

Un plan de hausse du nombre d'enseignants par le recrutement de 8000 enseignants contractuels (1800 annuellement) entre 2009 et 2013 est intégré dans le plan d'action de DSCE. La contractualisation annuelle de 18 025 enseignants (en quasi fonctionnaire) est parallèlement prévue. Un calcul simple de la hausse du nombre d'enseignants par an en fonction de la prévision de la demande d'enseignants entre 2012 et 2010 donne 1600 enseignants de plus. Ce chiffre fait l'objet de la prochaine et nouvelle stratégie du secteur éducatif est indiqué ci-après.

**Tableau 5-5 Demande d'enseignants et prévision de dépenses
(plan pour le recrutement d'enseignants par le gouvernement)**

	Hausse du nombre d'enseignants	Nombre augmenté jusqu'en 2020	Salaire unitaire (FCFA)	Montant du budget nécessaire (FCFA)
Nombre d'enseignants	1 600	14 400	1 690 116 ^{*1}	24 337 670 400

(Source : préparé par l'auteur en se basant sur le plan gouvernemental)

Remarque 1 : Application du standard B-ST du règlement détaillé du salaire en 2008 (MINEDUB, 2008).

Le calcul prévoit de nouveaux recrutements de 14 400 enseignants en 9 ans entre 2012 et 2020 et le budget nécessaire durant cette période est de 24 337 000 000 FCFA.

De plus, le calcul de la prévision de la demande des enseignants en fonction de la prévision de la hausse du nombre d'élèves et de la population en âge scolaire est comme suit. Etant donné que l'objectif en 2015 est la réalisation d'un taux de scolarisation brut de 100% en 2012 par le gouvernement et d'un taux d'achèvement de 100% en 2020, c'est la prévision de la population en âge scolaire du Bureau des statistiques nationales, soit 3 433 526, qui sera appliquée pour la prévision du nombre d'élèves en enseignement primaire. Cependant, du fait que le nombre de scolarisés est de 3 510 396 actuellement et dépasse la prévision de la population en âge scolaire

de 2020, c'est la demande basée sur un nombre d'élèves par enseignant plus bas que ce qui est fixé actuellement qui sera calculée.

Concernant le nombre d'élèves en premier cycle de l'enseignement secondaire, le calcul donne un taux de scolarisation brut d'environ 72% en 2020 lorsque la moyenne⁶⁶ de hausse entre 2004 et 2009 du taux de scolarisation brut futur est fixé à 2,2 points. En appliquant la prévision de la population scolaire (premier cycle de l'enseignement secondaire) en 2020 du Bureau des statistiques nationales qui est de 2 056 565⁶⁷ et en émettant l'hypothèse que 72% seront inscrits le nombre d'élève sera de 1 480 727.

Actuellement, le nombre d'élèves par enseignant est de 53 en enseignement primaire et l'objectif futur est de 40. Ce sera le nombre intermédiaire 47 qui sera appliqué ainsi que 37 en premier cycle de l'enseignement secondaire. La prévision indique que 2 606 enseignants en premier cycle de l'enseignement secondaire et 270 643 en enseignement primaire seront nécessaires. Lorsque le règlement de salaire du gouvernement est appliqué au salaire unitaire, la prévision de budget nécessaire jusqu'en 2020 pour répondre à la demande d'enseignants sera de 34 889 000 000 FCFA en enseignement primaire et 4 730 700 000 FCFA en premier cycle de l'enseignement secondaire (calculé par l'auteur, tableau 5-6).

Tableau 5-6 Demande d'enseignants à moyen terme et prévision de dépenses (2020)

	2010 (personnes) Résultats	2020 (personnes) Prévisions	Prévision de la demande (personnes)	Salaire unitaire (FCFA)	Budget nécessaire (FCFA)
Elèves en enseignement primaire	3 510 396 *3	3 433 526 *1	-76 870		
Enseignants en enseignement primaire	52 411 *5	73 054	20 643	1 690 116 *4	34 889 064 588
Elèves en premier cycle de l'enseignement secondaire	1 390 747	1 480 727 *2	89 980		
Enseignants en premier cycle de l'enseignement secondaire	37 414	40 020	2 606	1 815 312 *4	4 730 703 072

(Source : préparé par l'auteur)

Remarques

- *1 : prévision du nombre d'élèves en enseignement primaire = prévision de la population en âge scolaire du Bureau des statistiques nationales
- *2 : Prévision du nombre d'élèves en premier cycle de l'enseignement secondaire = calcul à partir du taux d'augmentation entre 2007 et 2011
- *3 : les moins de 6 ans et les plus de 12 ans étant inclus, le nombre est plus important que la population de la tranche d'âge concernée
- *4 : Application du standard B-ST et B2-ST du règlement détaillé du salaire en 2008 (Ministère des services publics, 2008)
- *5 : Limité ici aux enseignants fonctionnaires

⁶⁶ Utilisation des données du taux de scolarisation brut d'ISU

⁶⁷ Nombre supposé du sous-système français

CHAPITRE 6: TENDANCES DES AIDES DES DONATEURS

6.1 Mécanisme d'harmonisation des donateurs

Les aides GPE⁶⁸ ont été décidées et les ajustements ont commencé à partir de 2012 entre les partenaires de développement du secteur éducatif et les ministères en charge de l'éducation ainsi que le MINEDUB. C'est le Directeur général de Planification et de Coopération du Ministère de l'Éducation de Base qui occupe le poste de Président du côté du gouvernement et ce sont l'UNESCO et l'UNICEF qui sont communément Présidents et représentants des PTF. Précédemment, les réunions du secteur éducatif se sont limitées à seulement deux réunions d'étude et il n'y a pas eu de réunions régulières. La cartographie des aides des PTF et un document permettant d'avoir une vue d'ensemble sont en cours de préparation (entretien avec l'UNICEF et le MINEDUB).

Le chargé GPE de la Banque mondiale a officiellement annoncé l'engagement sur 50 000 000 USD en tant que nouveau fonds commun lors de la réunion GPE-LEG (Local Education Group) organisé le 24/5/2012. De plus, à la même occasion, l'information a été partagée concernant le soutien technique dont nécessitera le GPE : 250 000 USD environ pour le soutien de la préparation stratégique et 300 000 à 400 000 USD pour le soutien technique ont été préparés. Il a été décidé à l'unanimité que la Banque mondiale sera l'entité supervisant les nouveaux fonds GPE (débat GPE-LEG).

Pour avoir droit au fonds, le gouvernement aura pour tâche de préparer le plan d'action, la stratégie du secteur et l'analyse de la situation du secteur. Lors de la réunion GPE, il a été pris connaissance que le MINEDUB, représentant de la partie gouvernementale, avait collecté les informations concernant l'analyse de la situation actuelle du secteur et était sur le point de formuler la stratégie mais la préparation de l'ébauche nécessitera plus de temps que prévu. Dans le cadre de la procédure future, un accord a été trouvé pour que le MINEDUB fournisse les informations et apporte son aide pour faire participer les acteurs dans le processus de la préparation de la stratégie du secteur éducatif, partager à l'avance l'ébauche du document de la stratégie avec les membres de GPE-LEG et refléter les commentaires des acteurs dans l'ébauche final (débat GPE-LEG).

Actuellement, les participants de GPE-LEG sont : l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, l'AFD, l'Ambassade de France, JICA, Plan International, Counterpart International et Knowledge for Children.

Par ailleurs, les PTF ont manifesté une appréciation très favorable à l'égard de la gestion, l'exécution et le processus du recrutement des enseignants avec les fonds IMOA-EPT réalisés entre 2006 et 2011. Cela a conduit à la décision du fonds d'aide GPE suivant. La banque

⁶⁸ Global Partnership for Education (Partenariat mondial pour l'éducation)

mondiale a effectué à deux reprises un suivi commun permettant la participation d'autres PTF. Le MINEDUB a géré le fonds IMOA suivant le règlement, la gestion de la liste des enseignants était satisfaisante et le rapport sur les activités ainsi que le rapport financier ont été livrés comme prévus. Par ailleurs, la procédure des commissaires extérieurs a été respectée. Il a été rapporté que les salaires des enseignants ont été payés sans retard et que la situation de la présence au travail était satisfaisante. Sur le plan financier, si le MINEDUB peut assurer à l'avenir 19,5% de budget par rapport au budget national, il se peut que la prise en charge totale des salaires des enseignants soit possible dans le futur (BM, 2010).

6.2 Tendances des aides de chaque donateur

6.2.1 Tendances des aides des donateurs

Comme indiqué plus haut, les PTF ont repris leurs activités et les ajustements en tant que GPE-LEG avec le commencement des aides de fonds GPE suivantes. Les membres sont : l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, AFD, l'Ambassade de France et JICA. A part les bidonateurs et les multidonateurs nous avons : Plan International, Counterpart International, Knowledge for Children et d'autres ONG internationales.

Actuellement, au secteur éducatif, la préparation de la cartographie des programmes de collaboration par chaque donateur est en cours et ceux qui sont déjà implémentés sont indiqués dans le tableau 6-1.

Tableau 6-1 Programmes de collaboration et principaux PTF dans le secteur de l'éducation de base (fonds commun exclu) (2011)

PTF	Nom du projet	Région concernée	Contenu du soutien	Composantes
Banque mondiale	Programme d'Appui au Système Educatif (PASE) 2005~2012	Territoire national et ZEP	Renforcement du système éducatif Renforcement des fonctions d'inspection Expansion de la scolarisation dans les ZEP et élimination des disparités entre sexes Soutien de l'enseignement supérieur	Accès, qualité, système
AFD	Contrat de Désendettement et de Développement Période 1 : 2007~2011 Période 2 : 2009~2013	Territoire national, ZEP, Yaoundé, banlieue de Douala	Emploi des enseignants contractuels Développement des capacités du MINEDUB Soutien de l'enseignement privé Construction d'établissements primaires	Accès, qualité, système
UNICEF	Partenariat de l'éducation des enfants 2008~2012	ZEP	Enseignement préscolaire Amélioration de l'accès Amélioration du redoublement, de l'abandon et de promotion des filles Programme pour enseignants Soutien de la construction d'EMIS en enseignement primaire	Accès, qualité, préscolarisation
Japon	Cinquième projet de construction d'établissements primaires	Région Nord-Est	Construction d'établissements primaires	Accès, qualité
WFP	Projet de cantine 2008~2012	ZEP	Fournir un service de cantine Soutien de l'association des mères ⁶⁹	Accès, nourriture

(Source : JICA, 2011)

⁶⁹ Une association des mères est installée en dehors de l'APE avec le soutien des PTF pour l'expansion de la scolarisation des filles dans la région du nord (région à domination musulmane) où la disparité entre sexe est importante (informations fournies par un consultant en charge du programme de construction d'établissements primaires).

6.2.2 Montant des aides et principaux donateurs et contenu

Les dernières informations de la présente étude sur place des programmes de collaboration APD en 2011 sont indiquées dans le tableau 6-2.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, l'engagement sur 50 000 000 USD en tant que nouveau fonds GPE et 250 000 USD environ pour le soutien de la préparation stratégique et 300 000 à 400 000 USD pour le soutien technique ont été préparés.

Tableau 6-2 Montant d'aides et programme de soutien inclus dans le plan du budget

PTF	Montant d'aides	Période
BM : PASE	18 100 000 USD	2005~2012
AFD : C2D	537 000 000 EUR	Période 1 : 2007~2011 Période 2 : 2009~2013
UNICEF	*	2008~2012
Japon	966 000 000 JPY	2012~2013
WFP	18 000 000 USD	2008~2012

(Source : JICA, 2011; UNICEF, 2012) *Montant inconnu

CHAPITRE 7: RESULTAT DES ANALYSES

7.1 Thèmes prioritaires du secteur de l'éducation de base

A travers cette étude, l'accès à l'enseignement de base qui avait temporairement baissé et stagné suite à la profonde crise économique qu'a connue le Cameroun a été rétabli par l'impulsion du secteur de la stratégie à partir de 2003 et les initiatives pour la promotion de l'accomplissement des objectifs OMD sont en cours. Cependant, il s'est avéré que des problèmes subsistaient au niveau de la qualité et de l'efficacité interne de l'enseignement.

Dans le but d'approfondir notre compréhension des problèmes de l'éducation de base au Cameroun, nous avons effectué une comparaison avec les autres pays d'Afrique subsaharienne de l'accès (taux de scolarisation net en enseignement primaire, taux de scolarisation brut en enseignement secondaire, taux d'admission net), taux d'efficacité interne (taux de redoublement en enseignement primaire), le niveau d'achèvement scolaire (taux d'achèvement en enseignement primaire), les enseignants (nombre d'élèves par enseignant) et l'investissement (proportion entre les dépenses de l'éducation et celles du gouvernement) (tableau 7-1).

Le Cameroun se place en haut du classement : troisième taux de scolarisation net en enseignement primaire après le Malawi et le Rwanda, deuxième taux de scolarisation brut en enseignement secondaire bien que distancé par le Kenya et deuxième aussi en taux d'achèvement en enseignement primaire. Précédé du Sénégal et du Niger, de bons résultats sont à souligner concernant le nombre d'élèves par enseignant. Cependant, le niveau moyen du taux d'admission net en enseignement primaire avec la sixième position sur onze pays, le troisième taux de redoublement en enseignement primaire le plus élevé et une proportion inférieure à 20% des dépenses de l'Etat le plaçant sixième ont été enregistrés.

**Tableau 7-1 Comparaison des indices de l'enseignement entre les
10 pays africains voisins et le Cameroun (2010)**

	Taux de scolarisation net en enseignement primaire	Taux de scolarisation brut en enseignement secondaire	Taux d'admission net en enseignement primaire	Taux de redoublement en enseignement primaire	Taux d'achèvement en enseignement primaire	Nombre d'élèves par classe en enseignement primaire	Proportion entre les dépenses de l'éducation et celles du gouvernement
Cameroun*1	92,4	42,2	58,9 ^{*3}	13,1	78,7	45,5	17,9
Zambie	91,4	33,4 ^{*2}	50,6	6,0	103,3	58,0	19,9 ^{*2}
Kenya	82,8 ^{*3}	60,2 ^{*3}	-	-	-	46,8 ^{*3}	17,2
Ethiopie	81,3	35,7	68,4	3,9	72,2	54,1	25,4
Ouganda	90,9	28,1	67,8	10,8	57,2	48,6	15,0 ^{*3}
Rouanda	98,7	32,2	86,4	13,8	69,6	64,6	18,2
Malawi	96,9 ^{*3}	32,1	80,6	19,0	66,8	79,3	12,1
Sénégal	75,5	37,4	57,2 ^{*4}	6,3	59,2	33,7	24,0 ^{*3}
Burkina-Faso	58,1	20,7	19,4	10,1	45,1	47,8	21,8 ^{*4}
Mali	62,0	37,7	19,3	12,9	54,8	50,4	22,0
Niger	57,2	13,4	64,4	4,4	41,2	38,6	16,9

(Source : Site web de la BM « World Data Bank » au 28 mai 2012)

Remarques

- *1 : inscription des données indiquées sur le site de la BM noté plus haut pour comparer le Cameroun avec les autres pays
- *2 : les données n'étant pas disponibles sur le site de la BM concernant la proportion entre les dépenses de l'éducation et celles du gouvernement et le taux de scolarisation en enseignement secondaire en Zambie, les données du plan du secteur éducatif (NIF III) et les données statistiques de l'éducation du Ministère de l'éducation ont été inscrites. Cependant, il est à noter que les données ne sont pas celles des dépenses mais la proportion du budget de l'éducation par rapport à celui du gouvernement.
- *3 : Données 2009 du site de la BM
- *4 : Données 2009 du site de la BM

A partir du tableau 7-1, nous pouvons dire que l'accès en enseignement primaire et secondaire au Cameroun est comparativement plus élevé que les pays voisins et que le détachement des enseignants est relativement satisfaisant. Par contre, le problème de l'efficacité interne subsiste. En ce qui concerne le niveau scolaire, le pays a participé au PACEC à deux reprises et a obtenu la meilleure moyenne des pays participants en 2005 mais il est à noter que les résultats étaient serrés et proches du deuxième jusqu'au quatrième. Par ailleurs, les résultats sont identiques voire inférieurs au PASEC précédent et le pays fait face à des difficultés pour améliorer le niveau d'acquisition des connaissances.

Par la suite, pour comparer les problèmes du secteur de l'éducation de base du Cameroun avec

les normes internationales, nous avons comparé l'indicateur du cadre indicatif IMOA et l'indice de l'éducation vérifié sur le terrain lors de cette présente étude (tableau 7-2).

Le niveau de l'indice 1 et 2 concernant l'investissement n'a pas atteint la moyenne de peu. De plus, il existe toujours une marge d'amélioration au niveau du taux d'admission net. A cela s'ajoute le problème du taux d'achèvement qui se trouve parmi les premiers en comparaison avec les pays voisins mais qui affiche des lacunes lorsque celui-ci est comparé à l'indicateur du cadre indicatif. Le taux d'efficacité interne qui indique le taux de redoublement et le nombre d'élèves par enseignant nécessitent des initiatives d'amélioration. Par ailleurs, le niveau du nombre d'heures de cours par an est élevé⁷⁰ et, à part la proportion du budget des salaires des enseignants dans le budget du fonctionnement, la proportion des budgets est supérieure à la moyenne.

Tableau 7-2 Comparaison de l'indicateur du cadre indicatif IMOA-EPT

Indicateur	Valeur moyenne aux pays où on observe un bon avancement de l'EPT	Niveau national du Cameroun
1. Pourcentage du budget de l'éducation par rapport au budget gouvernemental	20%	16,6% (2010)
2. Pourcentage du budget de l'enseignement primaire par rapport au budget de l'éducation	42~62%	39,3% (2010)
3. Taux d'admission	100%	Taux brut d'admissions 25% (2010) Taux d'admission net 58,9% (2009)
4. Taux d'achèvement du primaire	100%	73% (2011)
5. Taux de redoublement du primaire	Moins de 10%	13,1% (2010)
6. Nombre d'élèves par enseignant dans les écoles publiques	40 : 1	57 : 1 (2010) ^{*1}
7. Pourcentage du budget hors salaire d'enseignants par rapport au budget ordinaire	33%	40% ^{*2}
8. Nombre annuel d'heures de cours	850 à 1000 heures	Environ 920 ^{*3} heures

(Source : BM, 2004; MINEDUB, 2010)

Remarques

*1 : La somme des données des établissements communautaires, privées et publics a été indiquée en raison de l'indisponibilité des données des établissements publics.

*2 : Calcul à partir des données 2009, JICA.

*3 : Les statistiques des heures annuelles n'étant pas disponibles, en soustrayant les trois semaines d'examen des 36 semaines fixées, le calcul a été effectué en se servant du nombre d'heures de cours par semaine. Le nombre est en réalité plus petit (UNESCO, 2010).

⁷⁰ Les données du nombre d'heures de cours annuel sont élevées mais il a été indiqué qu'en réalité de nombreuses heures n'ont pas été effectuées.

7.2 Analyse des facteurs concernant les prioritaires

Comme indiqué plus haut, en comparaison avec les indicateurs du cadre indicatif IMOAEPT des autres pays d'Afrique subsaharienne, le faible niveau d'accès en enseignement secondaire qui représente la prochaine étape de l'éducation en tant que pays faisant partie des premiers au niveau de l'accomplissement de l'accès en enseignement primaire et le niveau d'acquisition des connaissances ainsi que le taux d'efficacité interne en enseignement primaire peuvent être déterminés comme les problèmes prioritaires du Cameroun.

De plus, du point de vue de l'équité qui ne peut pas être cernée à travers les données moyennes nationales, la disparité des sexes au niveau du taux d'achèvement et de scolarisation selon les régions peut être indiquée comme problème prioritaire du secteur de l'éducation de base.

Ci-dessous, nous avons effectué une analyse des problèmes.

(1) L'objectif du taux d'achèvement en enseignement primaire n'est pas atteint

Le taux d'achèvement en enseignement primaire au Cameroun est élevé en comparaison avec les pays voisins mais des difficultés de croissance existent lorsque nous le comparons avec les niveaux très élevés du taux de scolarisation net et brut. L'objectif de 100% pour 2015 a été modifié pour 2020 en raison de la lenteur de l'évolution. Depuis 2008, la vitesse de progression est devenue satisfaisante mais en raison de la persistante connexion avec le taux d'abandon et de redoublement, il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé sans résoudre ces problèmes. La disparité entre sexe au niveau du taux d'achèvement a été reconnue et les chiffres sont spécialement faibles dans les ZEP. La continuation d'un soutien prioritaire envers les ZEP est requise.

(2) Le niveau élevé du taux de redoublement et d'abandon est élevé (faible taux d'efficacité interne)

Contrairement au niveau élevé de l'accès et d'achèvement, l'amélioration du taux d'abandon et de redoublement est très lente. En comparant le système francophone et anglophone concernant le taux de redoublement, nous avons constaté que celui du sous-système francophone est largement plus élevé. C'est le faible niveau de connaissance et la sévérité du système d'évaluation qui sont soulignés. Le système de passage automatique tous les deux ans a été mis en place mais une amélioration significative n'a pas été observée et il est nécessaire d'implémenter l'élaboration de stratégies et de mesures pour la baisse des redoublements et des abandons. Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier les raisons de la faiblesse du sous-système anglais pour les refléter sur les mesures et stratégies du sous-système français.

(3) Difficulté de progression du niveau d'acquisition des connaissances

Le Cameroun a participé au PACEC à deux reprises et a obtenu la meilleure moyenne des pays participants en 2005. Cependant, il est à noter que les résultats sont identiques voire inférieurs

au PASEC précédent de 1998 et le pays fait face à des difficultés pour améliorer le niveau d'acquisition des connaissances. L'approche basée sur la compétence a été développée et intégrée depuis 2001 mais ne s'est pas appliquée sur le terrain et il est probable que beaucoup d'établissements emploient le système de cours traditionnel en écrivant le contenu au tableau pour ensuite le faire copier par les élèves.

Le taux de possession et de distribution du matériel didactique est très bas et nous avons appris que les ménages considèrent que son appropriation devait être effectuée par eux-mêmes plutôt que par le gouvernement. Les élèves ne pouvant pas avoir de livres scolaires à leur domicile sont contraints d'assister aux cours sans matériel didactique et ne peuvent pas étudier à la maison. Il y a des cas où les enseignants n'ont pas reçu de livres scolaires à défaut de livraison. Dans le cas où le matériel didactique est utilisé efficacement, il se peut qu'une amélioration significative de l'acquisition des connaissances scolaires soit réalisée. Officiellement, le nombre d'heures de cours par an est proche des 1 000 heures mais la réalité n'en représente que le quart.

(4) Le taux de scolarisation en premier cycle de l'enseignement secondaire reste faible (retard dans le maintien des établissements, problèmes des frais de scolarité qui ne sont pas gratuits).

Contrairement à l'accès élevé en enseignement primaire, le taux de scolarisation brut a enfin atteint les 50%⁷¹ en premier cycle de l'enseignement secondaire. En questionnant sur ses causes nous avons collecté les réponses suivantes : le retard systématique de la maintenance des établissements, la demande ne suit pas (entretien avec le MINEDUB et MINESEC), le niveau élevé des frais de scolarité et l'importance de la charge sur les ménages (entretien avec l'UNICEF). Dans le cadre de la nouvelle stratégie de secteur, la promotion de l'enseignement de base qui comprend les 6 ans en enseignement primaire et 2 ans en enseignement secondaire, soit un total de 8 ans, en tant qu'enseignement obligatoire est en cours mais le niveau de gratuité n'est pas encore mis au clair. Même si la gratuité des frais scolaires est réalisée, la charge des frais des livres scolaires et de la cotisation pour l'APE subsisteront; bien que ce soit l'éducation obligatoire, une situation où les ménages devront supporter les frais liés à la scolarisation continuera. Il est nécessaire d'effectuer une analyse détaillée de la demande en enseignement secondaire avant de commencer l'éducation obligatoire à 8 ans.

7.3 Ordre prioritaire de la politique au Cameroun

Les points suivants sont les objectifs prioritaires du plan d'action SSE (2009 -2013) :

- (1) Diffusion complète et correction de la disparité en enseignement primaire
- (2) Amélioration de la qualité et de l'efficacité des services d'éducation :
 - a) réduction importante du redoublement et de l'abandon;

⁷¹ Concernant le taux de scolarisation brut en premier cycle de l'enseignement secondaire, les données diffèrent entre ISU à 50,9% (2009) et WDI – GDF à 42% (2010)

- b) réforme du manuel d'instruction pour enseignant, du matériel didactique et du curriculum;
 - c) amélioration de l'environnement scolaire;
 - d) renforcement du programme des enseignants;
 - e) amélioration des conditions d'embauche des enseignants;
 - f) diffusion de matériels didactiques et livres scolaires de qualité;
 - g) promotion de l'hygiène à l'école.
- (3) Amélioration de la gouvernance et hausse de la capacité du système éducatif

En outre, dans le cadre de la nouvelle stratégie du secteur éducatif⁷² où sa formulation est actuellement en cours de préparation (2012 – 2020), les points suivants sont en cours d'étude en plus des points de (1) à (3) :

- (4) Expansion de l'enseignement préscolaire
- (5) Diffusion de l'enseignement obligatoire à 8 ans
- (6) Diffusion d'un enseignement secondaire de qualité (un enseignement équilibré en primaire et secondaire)
- (7) Renforcement de l'enseignement professionnel

Dans le cas où les mesures indiquées dans (1) et (2) sont réalisés et conçus avec précision, la correction de la disparité au niveau des opportunités de scolarisation et l'amélioration de l'efficacité interne ainsi que l'acquisition des connaissances seront affectées positivement. En outre, la réalisation de (5) permettra de donner une impulsion au taux de scolarisation en premier cycle de l'enseignement secondaire. De plus, la réalisation des objectifs prioritaires vus précédemment aura pour socle le point (3). L'exécution du fonds IMOA a été positivement évaluée jusqu'en 2011 et le progrès satisfaisant de la procédure des prochaines aides GPE sont les signes d'une amélioration progressive de (3).

7.4 Défis à relever et points à retenir lors de l'analyse

Les défis à relever et les points à retenir à travers l'analyse du secteur de l'éducation de base de cette présente étude sont indiqués ci-dessous :

- (1) Données indisponibles et différentes selon l'organisme

La base de donnée du secteur de l'éducation du Cameroun souffre cruellement de maintenance. De nombreuses données manquent à l'ISU et WDI – GDF et certaines sont totalement inexistantes. Nous avons appris que l'UNESCO calculait elle-même les statistiques de l'éducation. Cependant, l'UNESCO appliquant leur propre taux d'augmentation de la population, leurs données diffèrent de celles du gouvernement. Cela signifie par ailleurs que le taux d'efficacité interne et de scolarisation diffèrent aussi.

⁷² Stratégie Sectorielle de l'Education 2012-2020

Les données statistiques sont un enjeu politique important au Cameroun. Leur usage externe sans l'accord du supérieur hiérarchique se fait avec beaucoup de précaution. Par exemple, le gouvernement n'avait pas publié le recensement de 2005 jusqu'en 2010. Au Cameroun, en dehors du bureau des statistiques, un centre de recherche spécialisé dans la population a été installé. Il est nécessaire de trouver des mesures particulières concernant la méthode de collecte des données pour les études effectuées.

(2) Efficacité de la collecte des informations

Lors de la collecte des informations, il n'a pas été possible d'avoir accès aux données lorsque nous nous sommes rendus dans les bureaux concernés tant que nous n'étions pas entrés en contact direct avec la personne en charge de la gestion des informations. Bien que la requête des informations soit faite à l'avance, celles qui sont livrées sont souvent incomplètes. En outre, seul le personnel expérimenté du secteur connaît la personne en charge de la gestion des données de chaque département. Pour améliorer l'efficacité de l'étude, il est nécessaire de se pencher sur cette question lors du plan d'étude.

(3) Disponibilité de l'information collectée à travers les interviews

En ce qui concerne la dernière politique appliquée, beaucoup d'informations sont acquises à travers les interviews mais, même du côté gouvernemental, les informations diffèrent selon les personnes ainsi que l'interprétation ou, selon les cas, une erreur de mémorisation est constatée. Par ailleurs, la consultation sur certains points n'est possible qu'à travers les interviews tels que la politique de chaque PTF ou la dernière tendance des ajustements entre le Ministère de l'éducation et les PTF. De plus, la situation réelle de l'école diverge systématiquement avec la politique et la tendance apparaît difficilement dans les rapports officiels. A cela s'ajoute certaines circonstances qui font que les informations sont déjà vieilles lorsqu'elles y sont inscrites. Le problème est de savoir comment les traiter pour qu'elles servent de témoignage.

Même si la visite d'école ne se fait que dans un seul établissement, le fait enregistré sera un témoignage précieux en tant qu'information du secteur éducatif.

(4) Coordination avec le personnel sur place lors de l'étude sur le terrain

Les objets d'étude ont été d'une très grande diversité et très fortement détaillés au cours de cette présente étude. Pour réussir une collecte des informations précise et efficace pendant notre séjour limité de l'étude sur le terrain, nous pensons que l'idéal est de passer le plus de temps possible avec le personnel spécialisé sur place (cela ne signifie pas le prolongement du séjour) et coordonner nos activités pour la collecte des informations. S'il est possible de collaborer et d'échanger fréquemment en amont avec les coordinateurs locaux sur le thème de l'éducation ou avec le personnel national des chargés de l'éducation des bureaux locaux, les résultats de l'étude seront encore plus brillants.

DOCUMENTS ANNEXES

I. Eléments de l'étude

1-1 Eléments standard d'étude lors de l'analyse du secteur de l'éducation de base

Catégorie principale		Sous-Catégorie		Points et Indicateurs d'analyse
1	Prévision de la population	1-1	Situation actuelle et prévision de la population	Situation actuelle de la population d'âge scolaire Prévision de la population d'âge scolaire Répartition régionale de la densité de population
2	Tendances des réformes du secteur de l'éducation	2-1	Tendances de la politique et des réformes dans le secteur de l'éducation	Système d'éducation Plan national de développement Politique de développement de l'éducation Plan du secteur de l'éducation Loi fondamentale sur l'éducation
3	Soutien extérieur	3-1	Tendances des aides versées par les partenaires techniques et financiers (PTF) Tendances de l'application du cadre d'aide global	Montant et contenus des aides des PTF et modalités des aides Coordination des PTF Tendance de la mise en application du cadre d'aide
4	Accès	4-1	Analyse des tendances d'inscriptions, Prévision du taux d'inscriptions	Taux net de scolarisation (Primaire/Secondaire) Taux brut de scolarisation (Primaire/Secondaire) Taux net d'admissions (Primaire/Secondaire) Taux brut d'admissions (Primaire/Secondaire)
5	Alphabétisation, éducation non formelle	5-1	Taux d'alphabétisation	Taux d'alphabétisation des adultes
6	Rendement interne	6-1	Analyse du rendement interne quantitatif	Taux de promotion par niveau de classe Taux de redoublements par niveau de classe Taux d'abandons par niveau de classe Taux de transition Taux de survie de cohorte Années de scolarité par diplômé Nombre total d'élèves pour lesquels l'investissement de l'éducation a été inutile
7	Equité	7-1	Analyse comparative d'accès par groupe	Taux de redoublements par groupe Taux de survie par groupe Taux de promotion par groupe Taux de transition par groupe Indice de Parité de Genre
		7-2	Tendances de l'éducation spécialisée pour les élèves handicapés, et de l'éducation inclusive	Politique de l'éducation et situation actuelle de l'éducation spécialisée pour les élèves handicapés et les élèves ayant des besoins particuliers
8	Qualité	8-1	Résultats des études	Taux d'achèvement du primaire Taux d'achèvement des études moyennes Résultats de l'examen national Résultats des évaluations des acquis scolaires internationales telles que PASEC
				8-2
		8-3	Analyse du système d'approvisionnement et de distribution du matériel pédagogique	
				8-4

Catégorie principale		Sous-Catégorie		Points et Indicateurs d'analyse
		8-5	Analyse du système de garantie de la qualité de l'éducation	Existence de normes nationales du niveau des connaissances
				Contenu de normes nationales du niveau des connaissances
				Méthode d'annonce du résultat d'évaluations des acquis scolaires
				Système d'inspection scolaire
		8-6	Programme d'études	Capacité de l'organisme de rédaction du programme d'études
				Tendances des réformes du programme d'études
		8-7	Langues d'enseignement	Langues utilisées pour enseigner
9	Enseignants	9-1	Analyse de la situation par rapport à la qualification et l'affectation de l'enseignant	Nombre d'élèves par enseignant (Répartition régionale)
				Nombre d'élèves par enseignant par type (Répartition régionale)
		9-2	Analyse du système de formation pour les enseignants	Analyse du système de formation pour les enseignants
				Pertinence du programme d'études de formation pour les enseignants
				Pertinence de la proportion de connaissances sur le matériel pédagogique, la pédagogie et la psychologie de l'éducation
9-3	Analyse du salaire des enseignants	Niveau de salaire des enseignants		
9-4	Analyse du système de recrutement et de gestion des enseignants	Organisme de recrutement et de licenciement des enseignants		
				Normes de recrutement et de licenciement des enseignants
10	Système administratif de l'éducation	10-1	Analyse de la structure et des fonctions de décentralisation du secteur de l'éducation	Situation de transmission des pouvoirs d'administration de l'éducation
				Capacité de chaque niveau
				Mécanismes de décentralisation des sources financières et de la distribution financière
				Le système est-il en fonctionnement ?
		10-2	Gestion du Ministère de l'Education	Capacité de gestion du Ministère de l'Education
11	Analyse des finances de l'éducation	11-1	Pourcentage du secteur de l'éducation par rapport au total du budget et aux dépenses nationales	Pourcentage des dépenses et du budget de l'enseignement public par rapport au PIB
				Pourcentage des dépenses de l'enseignement public par rapport au total des finances gouvernementales
		11-2	Pourcentage de chaque sous-secteur de l'éducation par rapport au total du budget et aux dépenses de l'éducation publique	Pourcentage de chaque sous-secteur de l'éducation par rapport au total du budget et aux dépenses de l'éducation publique
		11-3	Pourcentage de dépenses ordinaires du secteur de l'éducation par rapport au total du budget ordinaire du gouvernement	Pourcentage du secteur de l'éducation par rapport au total du budget des dépenses publiques ordinaires et aux dépenses publiques ordinaires
		11-4	Analyse du budget et des dépenses ordinaires de l'éducation	Pourcentage du salaire des enseignants par rapport aux dépenses ordinaires de l'éducation
11-5	Analyse du pourcentage du budget domestique et du budget extérieur par rapport au budget du Ministère de l'Education	Pourcentage du budget domestique et du budget extérieur par rapport au budget du Ministère de l'Education		

Catégorie principale		Sous-Catégorie		Points et Indicateurs d'analyse
		11-6	Analyse des flux et de la gestion du budget de l'aide extérieure	Flux des fonds d'aide Système de gestion
		11-7	Analyse des dépenses privées de l'éducation	Pourcentage des charges supportées par bénéficiaire et par ménage par rapport aux dépenses de l'éducation
		11-8	Analyse des coûts à l'unité	Dépenses de l'éducation publique par élève/étudiant par chaque étape de l'éducation
		11-9	Prévision des besoins en enseignants et des dépenses à moyen terme	Nombre d'enseignants nécessaires à moyen terme Prévision des dépenses en se basant sur le niveau de salaire des enseignants et le nombre d'enseignants nécessaires
		11-10	Analyse du système de gestion du budget de l'éducation et des dépenses publiques	Mécanisme du système de gestion des finances publiques du domaine de l'éducation Pertinence du mécanisme
12	Partenariat public privé	12-1	Situation du partenariat public privé (PPP)	Comparaison du nombre d'inscriptions par type d'école Analyse des facteurs déterminant quel groupe fréquente quel type d'école

(Source : JICA « Méthode et champ standard de l'analyse du secteur de l'éducation (ébauche actuelle octobre 2011) »)

II. Calendrier de l'étude sur place

No.	Date		Activité
1	20 mai	Dimanche	Déplacement : Niamey (Asky KP031) (déplacement de Niamey à Yaoundé) Lomé – Yaoundé (Asky KP042)
2	21 mai	Lundi	Préparation des rapports et organisation des informations
3	22 mai	Mardi	Vérifications et ajustements du calendrier (assistants de l'étude) Bureau JICA
4	23 mai	Mercredi	UNICEF MINESEC: stage d'enseignants, chargé du soutien international UNESCO INS Construction d'école Construction d'écoles, communauté des ONG
5	24 mai	Jeudi	MINESEC: Inspections pédagogique MINEDUB: Directeur soutien et planification Rencontre GPE-LEG
6	25 mai	Vendredi	Visite d'un établissement secondaire publique Région Mefou & Afamba, DDEB Visite d'un établissement primaire publique MINEDUB: collecte d'informations MINEDUB: directeur de l'enseignement primaire
7	26 mai	Samedi	Organisation des informations, préparation de rapports
8	27 mai	Dimanche	Organisation des informations, préparation de rapports
9	28 mai	Lundi	Visite d'un établissement primaire privé Région du Centre, DREB MINESEC: stage d'enseignants, chargé du soutien international
10	29 mai	Mardi	Banque mondiale MINEDUB: chargé EMIS MINEDUB: directeur de la Direction des ressources humaines, directeur de la Direction de la planification et de la coopération (→ reporté) Organisation des informations
11	30 mai	Mercredi	Visite de l'école publique bilingue MINEDUB : collecte d'informations AFD
12	31 mai	Jeudi	MINESEC: chargé EMIS (reporté) MINEDUB: PASEC et chargé de l'évaluation DRSEC : bureau des Inspections pédagogique régionale MINEDUB : directeur de la Direction des ressources humaines Organisation des informations
13	1er Juin	Vendredi	MINESEC: chargé EMIS MINEDUB : chargé de l'éducation des handicapés MINEDUB : chargé du service d'aide Rapport présenté à JICA Organisation des informations
14	2 juin	Samedi	Visite d'école (établissement gratuit du gouvernement japonais) Déplacement : Yaoundé → Paris (AF 901)
15	3 juin	Dimanche	Déplacement : Yaoundé → Paris (AF 901)
16	4 juin	Lundi	Paris → Narita (AF 280) Retour

III. Données statistiques

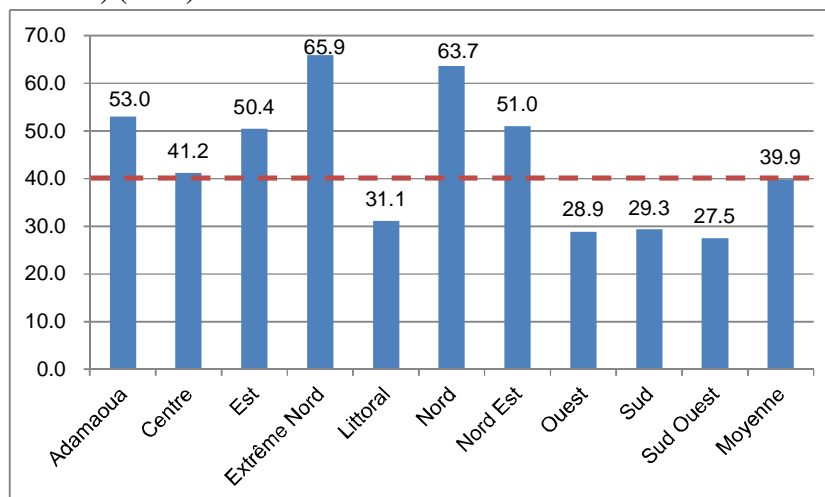
Chapitre 2

2-1 Population, superficie et densité par région (2001, 2011)

Région	1987 (unité : hommes)	2010 (unité : hommes)	Superficie (km ²)	Densité (par km ²)
Région de l'Adamaoua	495 185	982 636	63 701	15,4
Région du Centre	1 651 600	3 442 597	68 953	49,9
Région de l'Est	517 198	857 587	109 002	7,9
Région d'Extrême-Nord	1 855 695	3 457 874	34 263	100,9
Région de Littoral	1 352 833	2 789 445	20 248	137,8
Région du Nord	832 165	1 875 688	66 090	28,4
Région de l'Ouest	1 237 348	1 921 241	17 300	111,1
Région de Nord-Ouest	1 339 791	1 911 344	13 892	137,6
Région du Sud	373 798	705 239	47 191	14,9
Région du Sud-Ouest	838 042	1 462 448	25 410	57,6
Total / moyenne	10 493 655	19 406 100	466 050	41,6

(Source : Bureau des statistiques nationales, 2010)

2-2 Niveau de pauvreté par région (proportion des personnes vivant sous le seuil de pauvreté) (2007)



(Source : Bureau des statistiques nationales, 2010)

* la ligne en pointillé représente la moyenne nationale

Chapitre 3

3-1 Etat de réalisation et indice des objectifs du millénaire pour le développement en vue de l'année 2015 au Cameroun

Objectifs	Cibles	Indice	Niveau en 2001	Niveau en 2007	Objectif à atteindre en 2015
1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Réduire de moitié la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1990	Proportion de la population ayant un niveau de pauvreté inférieur à *1	40,2%	39,9%	25%
		Proportion des enfants présentant une insuffisance pondérale	--	19,3% (2006)	8%
2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout au Cameroun, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Taux de scolarisation nette en enseignement primaire	75,2%	75,5%	100%
		Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans	82,3%	83,1%	--
3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes	Eliminer les disparités entre les sexes.	Indice de l'inégalité entre les sexes dans l'enseignement primaire	0,83	0,89	1
		Indice de l'inégalité entre les sexes dans l'enseignement secondaire	0,93	0,86	1
		Indice de l'inégalité entre les sexes par rapport au taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans	--	0,88	1
4 : Réduire la mortalité infantile	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (sur 1 000 enfants)	146	144	Un niveau de 75,8%
		Mortalité infantile (sur 1 000 enfants)	150,7 (1998)	144 (2004)	Un niveau de 75,8
		Le taux de couverture vaccinale des enfants contre la rougeole (sur 1 000 enfants)	64,8	78,8	--
5 : Améliorer la santé maternelle	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	Le taux de mortalité maternelle (sur 100 000 femmes)	430	669 (2004)	350
		Taux d'aide à la natalité de personne éligible	78,8% (1998)	83,4% (2004)	100%

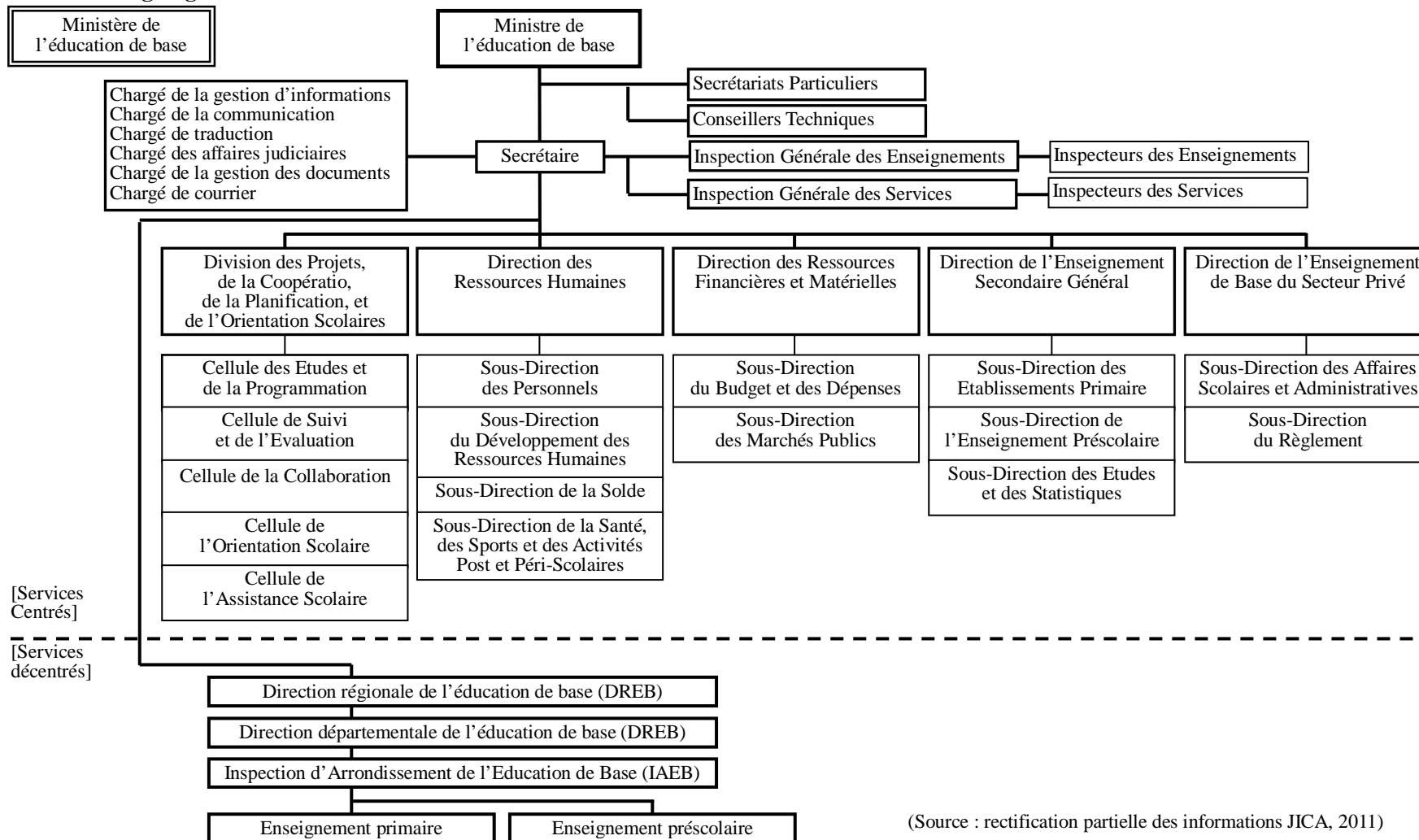
Objectifs	Cibles	Indice	Niveau en 2001	Niveau en 2007	Objectif à atteindre en 2015
6 : Combattre le VIH / SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Réduire de moitié le nombre de personnes atteintes du VIH/SIDA. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.	Taux des personnes atteintes du VIH / SIDA de 15 à 49 ans	--	5,5% (femmes : 6,8%) (zone urbaine : 6,7%)	3%
		Taux de personnes atteintes du paludisme	--	40% (2004)	
7 : Assurer un environnement durable	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici à 2015, la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.	Taux d'accès des personnes ayant l'accès à l'eau potable	40,6%	43,9%	72,1%
		Accès à des structures sanitaires de bonne qualité	8,5%	31,7%	17%*2
8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent. En coopération avec les secteur privé, développer l'expansion des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication.	Taux de chômage des jeunes	14,3%	8,2%	--

(Source : DSCE, 2009; UNDP, 2012)

*1 : en dessous de 1,25 USD

*2 : objectif déjà atteint

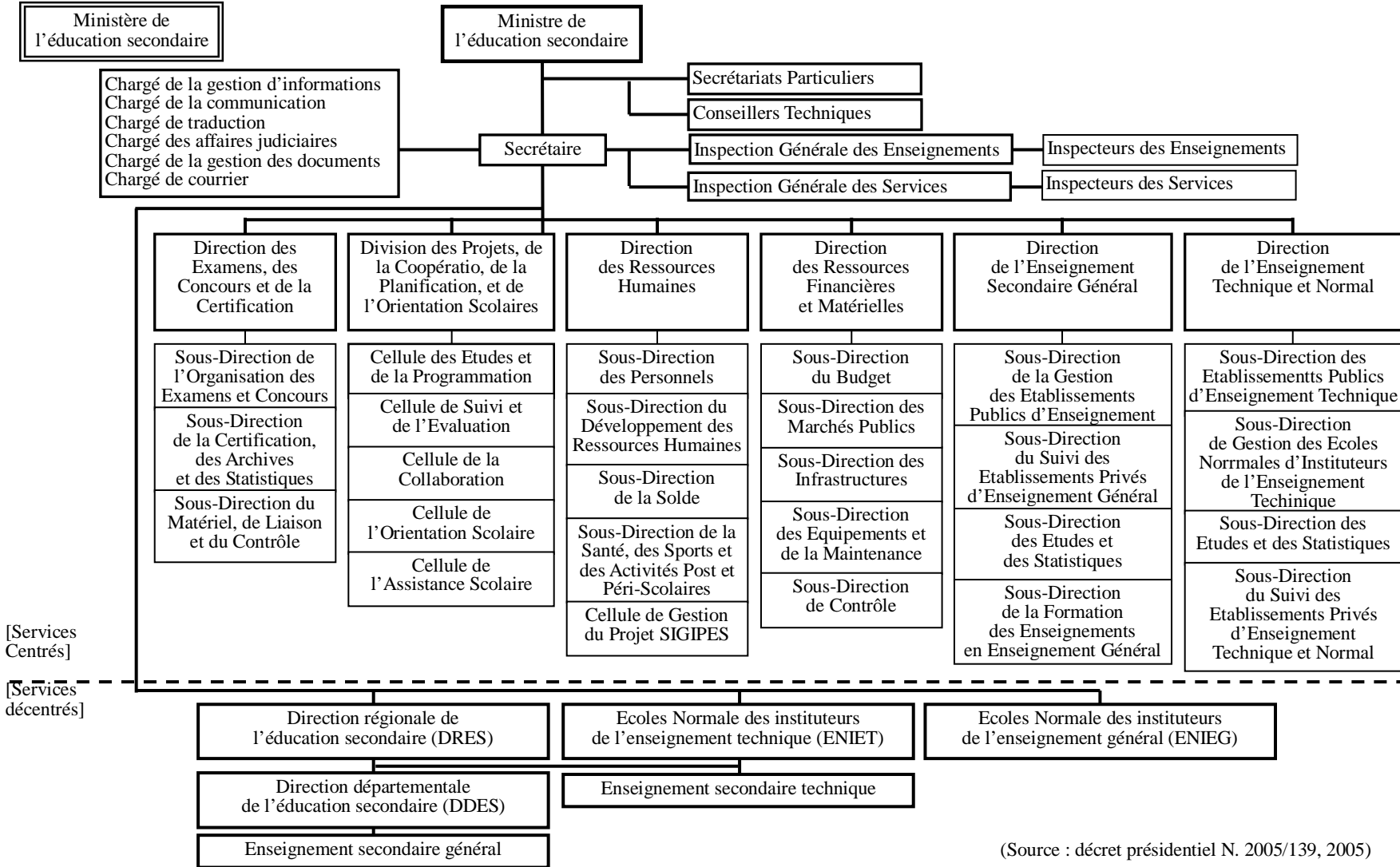
3-3 Organigramme du Ministère de l'éducation de base



A-8

(Source : rectification partielle des informations JICA, 2011)

3-4 Organigramme du Ministère de l'éducation secondaire



A-9

[Services Centrés]

[Services décentrés]

(Source : décret présidentiel N. 2005/139, 2005)

Chapitre 4

4-1 Estimation de la population en âge scolaire (2000 - 2010) (unité : personnes)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Age scolaire 1 ^{re} – 6 ^e année	2 557 062	2 597 389	2 645 936	2 683 993	2 711 223	2 728 696
Age scolaire 7 ^e – 10 ^e année	1 507 289	1 538 226	1 571 008	1 603 139	1 635 308	1 669 155
Age scolaire 11 ^e – 13 ^e année	1 023 083	1 053 780	1 080 523	1 104 322	1 126 945	1 150 259
Age scolaire 1 ^{re} – 13 ^e année	5 087 434	5 189 395	5 297 467	5 391 454	5 473 476	5 548 110
Population totale	15 678 269	16 039 737	16 408 085	16 783 366	17 165 267	17 553 589
Proportion de la population en âge scolaire par rapport à la population totale	32,4%	32,4%	32,3%	32,1%	31,9%	31,6%
	2006	2007	2008	2009	2010	
Age scolaire 1 ^{re} – 6 ^e année	2 740 425	2 766 452	2 808 074	2 863 842	2 931 080	
Age scolaire 7 ^e – 10 ^e année	1 702 839	1 726 764	1 745 802	1 759 359	1 768 154	
Age scolaire 11 ^e – 13 ^e année	1 174 833	1 196 194	1 220 419	1 247 014	1 272 391	
Age scolaire 1 ^{re} – 13 ^e année	5 618 097	5 689 410	5 774 295	5 870 215	5 971 625	
Population totale	17 948 395	18 350 022	18 758 778	19 175 028	19 599 000	
Proportion de la population en âge scolaire par rapport à la population totale	31,3%	31,0%	30,8%	30,6%	30,5%	

(Source : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour la population en âge scolaire, World data bank WDI & GDF pour la population totale)

4-2 Nombre d'élèves dans les sous-systèmes francophones et anglophones de l'enseignement préscolaire (par région et par sexe) (2009/2010) (unité : personnes)

Région	Sous-système francophone			Sous-système anglophone			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Région de l'Adamaoua	601	509	1 110	2 613	2 675	5 288	3 214	3 184	6 398
Région du Centre	9 756	10 115	19 871	40 847	41 128	81 975	50 603	51 243	101 846
Région de l'Est	464	539	1 003	6 726	6 694	13 420	7 190	7 233	14 423
Région d'Extrême-Nord	148	156	304	3 511	3 680	7 191	3 659	3 836	7 495
Région de Littoral	7 312	7 238	14 550	30 583	30 424	61 007	37 895	37 662	75 557
Région du Nord	314	284	598	3 764	3 400	7 164	4 078	3 684	7 762
Région de l'Ouest	15 938	16 595	32 533	327	311	638	16 265	16 906	33 171
Région de Nord-Ouest	2 555	2 367	4 922	15 024	14 826	29 850	17 579	17 193	34 772
Région du Sud	487	452	939	5 638	5 877	11 515	6 125	6 329	12 454
Région du Sud-Ouest	10 817	11 170	21 987	414	443	857	11 231	11 613	22 844
Total	48 392	49 425	97 817	109 447	109 458	218 905	157 839	158 883	316 722

(Source : Ministère de l'Éducation de Base, 2010)

4-3 Proportion des élèves du sous-système francophone et anglophone de l'éducation préscolaire (par région) (2009/10)

	Sous-système anglophone	Sous-système francophone
Région de l'Adamaoua	17,3%	82,7%
Région du Centre	19,5%	80,5%
Région de l'Est	7,0%	93,0%
Région d'Extrême-Nord	4,1%	95,9%
Région de Littoral	19,3%	80,7%
Région du Nord	7,7%	92,3%
Région de l'Ouest	98,1%	1,9%
Région de Nord-Ouest	14,2%	85,8%
Région du Sud	7,5%	92,5%
Région du Sud-Ouest	96,2%	3,8%
Total	30,9%	69,1%

(Source : calculé par l'auteur à partir de 4-2)

4-4 Nombre d'établissement de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire premier cycle (public et privé, zone rurale et urbaine) (unité : établissement)

Région	Nombre d'établissements de l'enseignement préscolaire (2010)	Nombre d'établissements de l'enseignement primaire (2007)	Nombre d'établissements de l'enseignement primaire (2010)	Nombre d'établissements premier cycle de l'enseignement secondaire (2007)	Nombre d'établissements premier cycle de l'enseignement secondaire (2010)
Total	4 933	12 505	14 255	2 060	2 486
Zone urbaine	2 677	n.a.	2 949	n.a.	n.a.
Zone rurale	2 256	n.a.	11 306	n.a.	n.a.
Public	1 982	9 000	9 932	1 257*1	1 521*3
Privée	1 934	3 505	3 896	803*2	965*4
CPC	43	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Communautaire	192	n.a.	427	n.a.	n.a.

(Source : Ministère de l'Éducation de Base, 2008, 2010)

- *1: Pour la répartition, enseignement général (francophone), 888 établissements; enseignement général (anglophone), 115 établissements; enseignement technique, 253 établissements.
- *2: Pour la répartition, enseignement général (francophone), 455 établissements; enseignement général (anglophone), 67 établissements; enseignement technique; 151 établissements, enseignement polytechnique, 130 établissements.
- *3: Pour la répartition, enseignement général, 1194 établissements; enseignement technique, 327 établissements.
- *4: Pour la répartition, enseignement général, 691 établissements; enseignement technique, 274 établissements.

4-5 Indice de disparité et taux de scolarisation brut de l'éducation préscolaire (par région et par sexe) (2009/2010)

Région	Garçons	Filles	Total	Indice de disparité
Région de l'Adamaoua	10%	10,4%	10,6%	0,96
Région du Centre	46,8%	49,5%	48,1%	1,06
Région de l'Est	29,6%	30,9%	30,3%	1,04
Région d'Extrême-Nord	3,5%	3,7%	3,6%	1,06
Région de Littoral	42,4%	45,6%	43,9%	1,08
Région du Nord	6,7%	5,9%	6,3%	0,89
Région de l'Ouest	29,9%	31,5%	30,7%	1,05
Région de Nord-Ouest	32,3%	32,7%	32,5%	1,01
Région du Sud	29,0%	30,5%	29,8%	1,05
Région du Sud-Ouest	26,4%	29,0%	27,7%	1,10
Total	26,8%	27,7%	27,2%	1,04

(Source : Ministère de l'Éducation de Base, 2010)

4-6 Taux de scolarisation brut de l'éducation préscolaire

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Filles	19,9%	19,7%	21,3%	25,2%	26,8%	28,6%
Garçons	19,8%	19,6%	21,1%	24,7%	26,1%	28,1%
Moyenne	19,8%	19,6%	21,2%	25,0%	26,4%	28,4%

(Source : ISU, 2012)

4-7 Nombre d'élèves (unité : personnes)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Enseignement préscolaire	Total	175 970	193 567	195 183	217 284	263 855	287 885	316 722
	Filles	87 181	96 484	97 290	108 427	132 369	144 880	158 883
	Garçons	88 789	97 083	97 893	108 857	131 486	143 005	157 839
Enseignement primaire	Total	2 280 238	n.a.	2 322 316	2 430 020	2 469 946	2 585 275	2 719 294
	Filles	1 030 253	n.a.	1 045 620	1,099 437	1,116 034	1,172 386	1 231 404
	Garçons	1 249 985	n.a.	1 276 696	1 330 583	1 353 912	1 412 889	1 487 890
Premier cycle de l'enseignement secondaire	Total	n.a.	n.a.	377 888	n.a.	562 969	736 243	n.a.
	Filles	n.a.	n.a.	159 869	n.a.	242 455	331 395	n.a.
	Garçons	n.a.	n.a.	218 019	n.a.	320 514	404 848	n.a.

(Source : ISU, 2012)

4-8 Estimation du taux de scolarisation et du nombre d'élèves en enseignement primaire

	2000/01	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	Objectif 2015
Nombre d'élèves (public et privé)	2 689 052	2 959 135	3 120 357	3 201 477	3 350 662	3 502 636	3 873 000
Nombre d'élèves (public)	1 979 142	2 322 316	2 430 020	2 469 946	2 585 275	2 712 118	3 381 000
Taux d'augmentation (par rapport à la précédente année)	20,2%	2,1%	5,5%	2,6%	4,7%	4,5%	--
Taux d'établissement privé	26,4%	21,5%	22,1%	21,6%	21,5%	22,5%	--
Taux de scolarisation net	99,3%	102,2%	101,8%	104,4%	104,0%	108,3%	100,0%
Taux de scolarisation net	n.a.	n.a.	78,2%	83,1%	83,1%	88,5%	100,0%
Proportion de filles	46,2%	45,8%	45,9%	45,9%	46,1%	46,1%	50,0%

(Source : JICA, 2011)

4-9 Estimation du nombre d'élèves (par niveau d'enseignement et par sexe) (2006-2008)

Niveau d'enseignement	2005/2006			2006/2007			2007/2008		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Précolaire	96 875	97 290	194 165	108 857	108 427	217 284	131 486	132 369	263 855
Primaire	1 602 585	1 356 550	2 959 135	1 688 733	1 431 624	3 120 357	1 732 874	1 468 603	3 201 477
Secondaire premier cycle	n.a.	n.a.	n.a.	397,629	305 971	703 600*1	n.a.	n.a.	n.a.
Ecole de formation d'enseignants	2 092	2 655	4 747	3 429	4 056	7 485	2 590	4 330	6 920
Total	1 701 552	1 456 495	3 158 047	1 801 019	1 544 107	3 345 126	1 866 950	1 605 302	3 472 252

(Source : MINEDUB, 2010; MINESEC, 2010) *1 Education générale et technique incluses.

4-10 Nombre d'élèves en premier cycle de l'enseignement secondaire (par sexe, par sous-système, par filière) (2010) (unité : personnes)

	Garçons	Filles	Total	%	Total	%
Premier cycle de l'enseignement secondaire (général et francophone)	370 697	311 173	681 870	55,3%	913 876	74,1%
Premier cycle de l'enseignement secondaire (général et anglophone)	104 326	127 680	232 006	18,8%		
Premier cycle de l'enseignement secondaire (technique et mécanique)	155 901	72 047	227 948	18,5%	319 569	25,9%
Premier cycle de l'enseignement secondaire (technique et commerce)	48 532	43 089	91 621	7,4%		
Total premier cycle de l'enseignement secondaire	679 456	553 989	1 233 445	100,0%	1 233 445	100,0%

(Source : Ministère des enseignements secondaires, 2010, données collectées par l'auteur)

*1: Le premier cycle de l'enseignement secondaire du sous-système anglophone est de 5 ans.

4-11 Nombre d'établissements, d'élèves, d'enseignants, de classes et la proportion des filles en enseignement primaire (par région) (2009 / 2010)

Région	Langue	Religion	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Filles (%)	Nombre d'enseignants	Nombre de classes
Région de l'Adamaoua	Français	Islam	725	168 088	42,30%	2 757	2 502
Région du Centre	Français	Christianisme	1 668	415 979	48,70%	9 094	8 617
Région de l'Est	Français	Christianisme	738	180 638	46,10%	3 200	3 100
Région d'Extrême-Nord	Français	Islam	1 778	594 220	40,70%	7 921	7 115
Région de Littoral	Français	Christianisme	668	149 716	49,00%	4 329	4 148
Région du Nord	Français	Islam	1 018	344 311	40,40%	5 247	4 265
Région de l'Ouest	Anglais	Christianisme	1 032	257 496	48,20%	5 051	4 731
Région de Nord-Ouest	Français	Christianisme	1 262	373 663	48,20%	7 617	7 271
Région du Sud	Français	Christianisme	734	167 302	48,20%	3 483	3 313
Région du Sud-Ouest	Anglais	Christianisme	750	109 416	49,50%	3 799	3 740
Moyenne / total			10 373	2 760 829	45,30%	52 498	48 802

(Source : JICA, 2011)

4-12 Taux de scolarisation net et brut en enseignement primaire (par sexe et par région) (2009/2010)

Région	Taux de scolarisation brut Garçons	Taux de scolarisation brut Filles	Taux de scolarisation brut	Taux de scolarisation net Garçons	Taux de scolarisation net Filles	Taux de scolarisation net
Région de l'Adamaoua	123%	95%	109%	96%	77%	86,5%
Région du Centre	105%	104%	104%	85%	85%	85%
Région de l'Est	112%	100%	106%	89%	81%	85%
Région d'Extrême-Nor	124%	91%	108%	100%	76%	88,8%
Région de Littoral	92%	92%	92%	75%	76%	75,3%
Région du Nord	124%	88%	106%	100%	74%	87,6%
Région de l'Ouest	126%	123%	124%	100%	99%	99,4%
Région de Nord-Ouest	156%	146%	151%	100%	99%	100%
Région du Sud	105%	105%	105%	88%	87%	87,7%
Région du Sud-Ouest	101%	102%	102%	86%	88%	87,2%
Moyenne	117%	104%	110%	92%	83%	87,9%

(Source : Ministère de l'Education de Base, 2010)

4-13 Taux de scolarisation net et d'admission en enseignement primaire (par sexe)

	Taux de scolarisation net			Taux d'admission net
	2008	2009	2010	2009
Filles	n.a.	n.a.	85,9%	55,2%
Garçons	n.a.	n.a.	98,7%	62,6%
Moyenne	90,8%	92,3%	92,4%	58,9%

(Source : ISU, 2012) *Les données des autres années n'ont pas été organisées

4-14 Taux brut d'admissions en enseignement primaire (par sexe)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Filles	97,8%	101,7%	105,6%	112,0%	119,1%	123,1%
Garçons	112,5%	115,7%	120,8%	129,5%	136,6%	144,0%
Moyenne	105,2%	108,8%	113,3%	120,8%	127,9%	133,6%

(Source : ISU, 2012)

4-15 Taux brut d'admissions et d'achèvement en enseignement primaire (par région et par sexe) (2009 - 2010)

Région	Taux brut d'admissions Garçons	Taux brut d'admissions Filles	Taux brut d'admissions	Taux d'achèvement Garçons	Taux d'achèvement Filles	Taux d'achèvement
Région de l'Adamaoua	173%	141%	157%	70%	48%	59%
Région du Centre	108%	107%	108%	76%	77%	77%
Région de l'Est	184%	168%	176%	57%	46%	51%
Région d'Extrême-Nord	156%	119%	138%	67%	41%	54%
Région de Littoral	89%	88%	88%	73%	76%	74%
Région du Nord	135%	105%	121%	77%	42%	59%
Région de l'Ouest	131%	129%	130%	93%	93%	93%
Région de Nord-Ouest	158%	132%	145%	115%	117%	116%
Région du Sud	120%	121%	121%	69%	68%	68%
Région du Sud-Ouest	110%	108%	109%	78%	79%	78%
Moyenne / total	133%	117%	125%	78%	68%	73%

(Source : MINEDUB, 2010)

4-16 Rapport élèves par établissement et enseignants –par établissement en enseignement primaire (2010)

	Comparaison élèves par établissement				Comparaison enseignants par établissement				
	Moyenne	Publique	Privé	Communautaire	Moyenne	Publique		Privé	Communautaire
						Total enseignant	Enseignants bénéficiant des aides publiques		
Moyenne nationale	247	274	192	110	5,4	5,3	4,1		
Région de l'Adamaoua	232	251	232	74	4,1	4,3	3,5	6,4	1,3
Région du Centre	227	251	188	67	6,0	5,5	4,4	6,9	2,5
Région de l'Est	246	248	255	146	4,5	4,4	3,5	6,0	1,9
Région d'Extrême-Nord	328	355	243	133	4,7	4,9	3,4	5,5	1,6
Région de Littoral	226	225	227	135	6,9	6,5	5,5	7,2	0,7
Région du Nord	333	358	247	116	5,4	5,6	4,0	6,6	1,7
Région de l'Ouest	204	255	143	72	5,1	5,0	3,6	5,3	1,2
Région de Nord-Ouest	268	308	183	95	5,7	6,2	4,8	4,7	1,1
Région du Sud	149	149	148	-	4,8	4,7	4,3	5,0	-
Région du Sud-Ouest	215	223	196	181	5,7	5,1	4,7	7,3	0,0

(Source : MINEDUB, 2010)

4-17 Estimation du taux d'achèvement, de redoublement et de scolarisation brut en premier cycle de l'enseignement secondaire (%)

	2004-2006	2007-2008	Objectif 2015
Taux de scolarisation brut	35,1	31,3	44,0
Taux de redoublement	13,5	13,0	10,0
Taux d'achèvement	29,79	23,3	36

(Source : BM, 2010)

4-18 Estimation du taux de scolarisation brut en premier cycle de l'enseignement secondaire (par sexe)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Filles	34,9%	28,8%	29,5%	26,9%	n.a.	39,8%	46,5%
Garçons	40,9%	36,2%	37,1%	33,8%	n.a.	49,7%	55,3%
Moyenne	37,9%	32,5%	33,3%	30,4%	n.a.	44,8%	50,9%

(Source : UIS, 2012)

4-19 Estimation du taux brut d'admissions en premier cycle de l'enseignement secondaire (par sexe)

	2006	2007	2008	2009
Moyenne	23,7%	n.a.	34,4%	38,7%
Fille	21,4%	n.a.	31,5%	36,3%
Garçons	26,0%	n.a.	37,2%	41,0%

(Source : UIS, 2012)

4-20 Taux de redoublement en enseignement primaire (par sexe et par sous-système) (%)

	Première année			Deuxième année			Troisième année					
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total			
Sous-système français	17%	17%	17%	15%	14%	14%	13%	13%	13%			
Sous-système anglais	5%	6%	5%	8%	7%	7%	5%	5%	5%			
	Quatrième année			Cinquième année			Sixième année			Moyenne enseignement primaire		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Sous-système français	14%	14%	14%	13%	13%	13%	18%	16%	17%	15%	15%	15%
Sous-système anglais	9%	8%	9%	7%	6%	7%	6%	5%	6%	7%	6%	6%

(Source : Ministère de l'Éducation de Base, 2010)

4-21 Taux d'abandon en enseignement primaire (par sexe et par sous-système) (%)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Première année Filles	21,9	16,6	n.a.	n.a.	12,1	n.a.	13,2	12,6	14,1
Première année Garçons	24,3	17,9	n.a.	n.a.	8,6	3,8	14,2	14,1	15,0
Première année Moyenne	23,2	17,3	n.a.	n.a.	10,2	2,1	13,7	13,4	4,6
Deuxième année Filles	11,8	4,5	n.a.	n.a.	n.a.	1,3	15,7	0,02	0,30
Deuxième année Garçons	5,3	0,40	n.a.	n.a.	n.a.	4,4	14,5	n.a.	0,09
Deuxième année Moyenne	8,3	2,3	n.a.	n.a.	n.a.	3,0	15,1	0,01	0,19
Troisième année Filles	4,2	2,4	n.a.	n.a.	n.a.	0,02	3,8	3,5	4,6
Troisième année Garçons	4,6	3,8	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	4,0	4,0	4,6
Troisième année Moyenne	4,4	3,1	n.a.	n.a.	n.a.	0,01	3,9	3,8	4,6
Quatrième année Filles	8,0	5,5	n.a.	n.a.	n.a.	9,2	2,5	2,1	2,4
Quatrième année Garçons	7,9	4,9	n.a.	n.a.	n.a.	11,9	2,6	2,2	1,9
Quatrième année Moyenne	8,0	5,2	n.a.	n.a.	n.a.	10,7	2,5	2,2	2,1
Cinquième année Filles	7,6	5,8	n.a.	n.a.	n.a.	25,4	9,6	11,2	12,9
Cinquième année Garçons	12,1	4,0	n.a.	n.a.	n.a.	23,6	7,0	9,2	10,6
Cinquième année Moyenne	10,1	4,8	n.a.	n.a.	n.a.	24,4	8,2	10,1	11,7
Moyennetotal*1	10,8	6,6	n.a.	n.a.	10,3	9,2	8,7	6,3	6,6

(Source : WDI & GDF, 2012)

*1 : La valeur moyenne étant extrêmement élevée, le calcul a été effectué par l'auteur

4-22 Taux d'achèvement en enseignement primaire

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Filles	50,9%	53,6%	54,8%	48,6%	48,6%	51,7%	68,4%	69,1%	72,4%
Garçons	53,5%	62,5%	65,4%	57,2%	57,1%	62,4%	81,2%	81,9%	84,9%
Total	52,2%	58,1%	60,1%	52,9%	52,9%	57,1%	74,8%	75,6%	78,7%

(Source : WDI & GDF, 2012)

4-23 Rapport élèves par salle de classe, élèves par enseignant et enseignants par établissement (2010)

Région	Elèves par classe	Elèves par professeur	Professeurs par classe
Région de l'Adamaoua	67	61	1,10
Région du Centre	48	46	1,06
Région de l'Est	58	56	1,03
Région d'Extrême-Nord	84	75	1,11
Région de Littoral	36	35	1,04
Région du Nord	81	66	1,23
Région de l'Ouest	54	51	1,07
Région de Nord-Ouest	51	49	1,05
Région du Sud	33	31	1,05
Région du Sud-Ouest	45	44	1,02
Moyenne / total	57	53	1,08

(Source : JICA, 2011)

4-24 Comparaison du taux de scolarisation par région, du taux d'achèvement et du rapport élèves par classe par rapport à la moyenne nationale

	Scolarisation totale (2010)	Taux d'achèvement (2010)	Taux de scolarisation net (2010)	Rapport élèves par classe (2010)
	Valeur régionale – moyenne nationale	Valeur régionale – moyenne nationale	Valeur régionale – moyenne nationale	Valeur régionale – moyenne nationale /100
Région de l'Adamaoua	-1%	-14%	-1,4%	10
Région du Centre	-6%	4%	-2,9%	-9
Région de l'Est	-4%	-22%	-2,9%	1
Région d'Extrême-Nord	-2%	-19%	0,9%	27
Région de Littoral	-18%	1%	-12,6%	-21
Région du Nord	-4%	-14%	-0,3%	24
Région de l'Ouest	14%	20%	11,5%	-3
Région de Nord-Ouest	41%	43%	12,1%	-6
Région du Sud	-5%	-5%	-0,2%	-24
Région du Sud-Ouest	-8%	5%	-0,7%	-12
Moyenne	110%	73%	87,90%	57

(Source : Ministère de l'Education de Base, chiffres calculés par l'auteur, 2010)

4-25 Taux d'élèves passant l'examen bouclant l'enseignement primaire et son taux de réussite (2009 / 2010)

		Garçons	Filles	Moyenne
CEP, FSLC	Candidats	71%	75%	73%
	Admis	55%	58%	56%
BEPC	Candidats	44%	45%	44%
	Admis	29%	30%	29%
CAP	Candidats	11%	9%	10%
	Admis	8%	6%	7%

(Source : JICA, 2011)

4-26 Taux d'élèves passant l'examen et son taux de réussite CEP/FSLC (par sexe et par région) (2010)

	CEP/FSLC			CEP/FSLC		
	Garçons	Filles	Moyenne	Garçons	Filles	Moyenne
Moyenne nationale	76%	76%	76%	77%	77%	77%
Région de l'Adamaoua	66%	62%	65%	68%	64%	66%
Région du Centre	79%	78%	79%	80%	79%	80%
Région de l'Est	76%	75%	76%	79%	77%	78%
Région d'Extrême-Nord	81%	76%	79%	82%	77%	81%
Région de Littoral	78%	78%	78%	79%	79%	79%
Région du Nord	65%	56%	62%	66%	58%	63%
Région de l'Ouest	69%	72%	70%	69%	73%	71%
Région de Nord-Ouest	76%	77%	77%	77%	78%	77%
Région du Sud	78%	79%	79%	79%	80%	80%
Région du Sud-Ouest	85%	85%	85%	85%	86%	86%

(Source : Ministère de l'Education de Base, 2010)

4-27 Comparaison coût unitaire de l'enseignement de base et les résultats PASEC par pays

Pays	Pourcentage des élèves ayant des difficultés dans la scolarité (%)	Note moyenne en français et mathématiques au PASEC	Coût unitaire / par personne PIB (%)
Cameroun (2005)	8,5	46,1	7,1
Côte-d'Ivoire (1996)	6,0	46,0	18,3
Gabon (2005)	5,9	45,8	7,0
Burkina Faso (1996)	6,3	45,6	17,0
Madagascar (2005)	10,8	44,7	9,0
Togo (2000)	10,9	43,8	11,0
Guinée (2003)	13,1	41,9	8,7
Sénégal (1996)	22,7	36,0	15,0
Mali (2002)	27,2	33,9	11,1
Tchad (2004)	24,4	30,9	7,0
Bénin (2005)	31,5	30,4	13,0
Niger (2002)	35,8	25,4	20,0
Mauritanie (2004)	66,4	19,7	12,0
Général	20,7	37,7	12,0

(Source : JICA, 2012a; RESEN, 2010)

4-28 Enseignants en enseignement primaire (par sexe, région et type d'établissement) (2010) (unité : personnes)

	Publique			Privé			Communautaire			Total		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Total	28 263	24 148	52 411	11 550	12 607	24 157	571	97	668	40 384	36 852	77 236
Région de l'Adamaoua	1 518	1 234	2 752	278	79	357	90	8	98	1 886	1 321	3 207
Région du Centre	4 019	5 051	9 070	2 698	3 752	6 450	21	14	35	6 738	8 817	15 555
Région de l'Est	1 628	1 542	3 170	265	164	429	29	15	44	1 922	1 721	3 643
Région d'Extrême-Nord	6 248	1 673	7 921	654	82	736	249	16	265	7 151	1 771	8 922
Région de Littoral	1 721	2 604	4 325	3 281	3 444	6 725	2	2	4	5 004	6 050	11 054
Région du Nord	3 723	1 524	5 247	300	71	371	135	8	143	4 158	1 603	5 761
Région de l'Ouest	2 320	2 726	5 046	1 703	2 390	4 093	22	17	39	4 045	5 133	9 178
Région de Nord-Ouest	3 715	3 883	7 598	1 189	1 148	2 337	23	17	40	4 927	5 048	9 975
Région du Sud	1 830	1 653	3 483	215	144	359	0	0	0	2 045	1 797	3 842
Région du Sud-Ouest	1 541	2 258	3 799	967	1 333	2 300	0	0	0	2 508	3 591	6 099

(Source : Ministère de l'Education de Base, 2010)

4-29 Enseignants en enseignement primaire (par type de contrat) (2010) (unité : personnes)

	Fonctionnaires		Fonctionnaires contractuels		Instituteurs vacataires*		Employés par l'APE		Total		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
Total	7 407	5 072	1 896	2 097	11 316	13 413	7 644	3,566	28 263	24 148	52 411
Région de l'Adamaoua	159	62	85	116	912	921	362	135	1 518	1 234	2 752
Région du Centre	1 391	1 886	247	268	1 394	2 173	987	724	4 019	5 051	9 070
Région de l'Est	324	171	77	114	814	1 021	413	236	1 628	1 542	3 170
Région d'Extrême-Nord	752	46	209	47	3 062	1 375	2 225	205	6 248	1 673	7 921
Région de Littoral	720	832	111	145	529	1 283	361	344	1 721	2 604	4 325
Région du Nord	478	63	190	73	1,639	1 279	1 416	109	3 723	1 524	5 247
Région de l'Ouest	577	483	282	340	736	1 211	725	692	2 320	2 726	5 046
Région de Nord-Ouest	1 930	729	130	204	835	2 085	820	865	3 715	3 883	7 598
Région du Sud	648	303	127	100	894	1 113	161	137	1 830	1 653	3 483
Région du Sud-Ouest	428	497	438	690	501	952	174	119	1 541	2 258	3 799
Proportion	23,8%		7,6%		47,2%		21,4%		100,0%		

(Source : Ministère de l'Éducation de Base, 2010)

* Quasi fonctionnaire embauché grâce au fonds PPTE après 2007.

4-30 Enseignants en enseignement secondaire (par type de contrat) (2010) (unité : personnes)

	Enseignement général			Enseignement technique			Total	Proportion
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Emploi provisoire	7 312	1 819	9 131	1 253	878	2 131	11 262	34,4%
Enseignement secondaire second cycle	4 582	2 945	7 527	1, 99	1 140	2 439	9 966	30,4%
Premier cycle de l'enseignement secondaire	4 153	2768	6 921	1 082	847	1 929	8 850	27,0%
Enseignants contractuels	787	321	1 108	937	616	1 553	2 661	8,1%
Total	16 834	7 853	24 687	4 571	3 481	8 052	32 739	100,0%

(Source : Ministère des enseignements secondaires, 2010)

4-31 Ecole de formation des enseignants en enseignement premier cycle

Région	Nombre d'établissements ENIEG
Région de l' Adamaoua	5
Région du Centre	10
Région de l'Est	3
Région d'Extrême-Nord	6
Région de Littoral	4
Région du Nord	4
Région de l'Ouest	7
Région de Nord-Ouest	6
Région du Sud	6
Région du Sud-Ouest	7
Total	58

(Source : MINEDUB, 2010)

4-32 Situation d'appropriation de livres scolaires dans les établissements primaires publics (2010)

Matière	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Moyenne
Lecture	12%	12%	11%	10%	11%	11%	11%
Mathématiques	10%	10%	10%	10%	11%	11%	10%
Sciences	3%	3%	3%	4%	5%	5%	4%
Anglais, français	9%	10%	9%	9%	10%	10%	9%

(Source : MINEDUB, 2010)

4-33 Taux de scolarisation brut en enseignement primaire

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Filles	99,4%	99,6%	104,1%	105,2%	108,4%	110,9%
Garçons	118,8%	119,1%	121,4%	122,7%	125,5%	128,6%
Moyenne	109,1%	109,4%	112,8%	114,0%	117,0%	119,8%

(Source : UIS, 2010)

Chapitre 5

5-1 Budget du secteur d'éducation (2010)

	Budget 2010 (en millions FCFA)	Proportion au sein du secteur
Education de base	167 728	39,3%
Education secondaire	208 624	48,9%
Education supérieure	43 711	10,2%
Emploi, enseignement technique	6 081	1,4%
Ministère de la jeunesse et des sports (alphabétisation)	628	0,1%
Budget total	426 772	100,0%
Budget national total	2 570 000	
Proportion du budget de l'éducation	16,6%	

(Source : Ministère de l'Education de Base, 2010)

5-2 Coût de l'éducation annuel par enfant (2007) (Unité : FCFA)

Région cible d'étude	Zone urbaine			Zone rurale			Moyenne		
	Classe pauvre	Classe moyenne et riche	Moyenne	Classe pauvre	Classe moyenne et riche	Moyenne	Classe pauvre	Classe moyenne et riche	Moyenne
Douala	52 492	108 966	105 541	.	.	.	52 492	108 966	105 541
Yaoundé	37 155	103 421	99 802	.	.	.	37 155	103 421	99 802
Région de l' Adamaoua	23 088	52 915	48 659	9 782	13 582	10 921	10 994	36 578	23 365
Région du Centre	25 064	52 247	46 324	21 452	38 308	30 426	21 671	40 664	32 360
Région de l'Est	21 166	53 989	48 202	12 152	21 638	16 295	12 916	33 220	23 576
Région d'Extrême-Nord	12 733	30 926	26 928	9 432	22 286	12 392	9 616	25 842	14 880
Région de Littoral	30 146	53 438	45 819	21 361	31 741	28 088	25 532	42 642	36 830
Région du Nord	16 771	46 747	39 857	7 960	18 794	10 209	8 765	34 520	17 841
Région de l'Ouest	26 840	81 759	70 498	20 348	42 618	28 759	20 851	56 280	37 233
Région de Nord-Ouest	23 744	63 173	54 437	19 938	38 084	31 482	20 866	47 952	39 433
Région du Sud	26 150	52 724	49 801	17 892	37 332	30 310	18 148	39 297	32 162
Région du Sud-Ouest	36 535	89 013	85 083	22 369	43 250	34 962	23 301	59 910	48 582
Total	29 072	87 461	80 207	15 450	35 452	24 455	17 320	65 513	47 490

(Source : INS-ECAM, 2008)

5-3 Proportion du coût de l'éducation par rapport au budget familial (2007)

(unité : %)

Région cible d'étude	Zone urbaine			Zone rurale			Moyenne		
	Classe pauvre	Classe moyenne et riche	Moyenne	Classe pauvre	Classe moyenne et riche	Moyenne	Classe pauvre	Classe moyenne et riche	Moyenne
Douala	11,4	6,3	6,4	-	-	-	11,4	6,3	6,4
Yaoundé	7,6	6,7	6,7	-	-	-	7,6	6,7	6,7
Région de l'Adamaoua	4,8	4,1	4,2	1,7	0,8	1,2	1,9	2,5	2,3
Région du Centre	6,9	6,8	6,8	5,1	3,7	4,0	5,2	4,1	4,3
Région de l'Est	5,8	4,7	4,8	2,2	1,6	1,8	2,4	2,6	2,5
Région d'Extrême-Nord	2,5	1,6	1,7	1,5	1,1	1,3	1,6	1,3	1,4
Région de Littoral	8,9	5,1	5,6	5,0	2,8	3,1	6,7	3,9	4,3
Région du Nord	3,0	3,0	3,0	1,5	1,0	1,2	1,6	2,0	1,9
Région de l'Ouest	7,7	5,9	6,0	6,1	4,2	4,8	6,2	4,9	5,2
Région de Nord-Ouest	7,4	6,8	6,8	6,0	4,4	4,7	6,3	5,4	5,5
Région du Sud	6,2	5,1	5,1	6,1	3,6	4,0	6,1	3,8	4,1
Région du Sud-Ouest	9,6	7,3	7,4	5,9	3,4	3,8	6,1	4,8	5,0
Moyenne	7,1	6,0	6,0	3,3	3,0	3,1	3,8	4,9	4,7

(Source : INS-ECAM3, 2008)

IV. Bibliographie

- Agence Japonaise de Cooperation Internationale (JICA) (2004) *Rapport de l'Etude de Concept de Base pour le projet de construction d'écoles primaires (Phase III) en Republique de Cameroun (en japonais)*
- Agence Japonaise de Cooperation Internationale (JICA) (2007) *Proces verbal des reunions relatives a l'etude preliminaire pour le projet de construction d'écoles primaires (Phase IV) en Republique de Cameroun (en japonais)*
- Agence Japonaise de Cooperation Internationale (JICA) (2009) *Rapport de l'etude de Concept de base pour le Projet de Construction d'écoles primaires (Phase IV) en Republique du Cameroun (en japonais)*
- Agence Japonaise de Cooperation Internationale (JICA) (2011) *Rapport de l'etude preparatoire pour le projet de Construction d'écoles primaires (Phase V) en Republique du Cameroun (en japonais)*
- CONFEMEN HP (2012) (<http://www.confemen.org/>)
- INS (2008) *Conditions de vie des Populations et Profil de Pauvreté au Cameroun en 2007 –Rapport Principal de L'ECAM3 -.*
- INS (2010) *Annuaire Statistique du Cameroun 2010.*
- INS (2010) *Second Survey on the Monitoring of Public Expenditures and the Level of Recipients Satisfaction in the Education and Health Sectors.*
- International Development Association (IDA) (2010) *Country Assistance Strategy for The Republic of Cameroon for the period FY10 – FY13.*
- MINEDUB (2008) *Rapport d'Analyse des Données Statistiques Année Scolaire: 2007/2008.*
- MINEDUB (2010) *Carte Scolaire De L'Education De Base/ Basic Education School map – Rapport d'Analyse des Données Statistiques Année Scolaire: 2009/2010.*
- MINESEC (2009) *Annuaire Statistique – Statistic Year Book 2006/2007-2007/2008.*
- MINESEC (2010) *Annuaire Statistique – Statistic Year Book 2009/2010.*
- Ministere de la Fonction Publique (2008) *Re-numérotation Mensuelle de base des agents de l'Etat et contractuels relevant.*
- Rapport d'Etat du Système Educatif Nigérien, Des progrès réalisés et des défis à relever pour l'avenir (2010).
- Republic of Cameroon (1998) *Law No.98/004.*
- Republic of Cameroon (2009) *Growth and Employment Strategy Paper – Reference Framework for Government Action over the Period 2010-2020.*
- Republic of Cameroon (2010) *La Population Du Cameroun En 2010.*
- Republic of Cameroon, Coopération Française, Banque Mondiale (2003) *Rapport d'Etat du Système Educatif national Camerounais –Eléments de diagnostic pour la politique éducative dans le contexte.*
- UNDP (2011) *Human Development Report 2011.*
- UNDP Cameroon Office HP (2012) (<http://www.cm.undp.org/>)

UNESCO (2010) *World Data on Education – Cameroun.*

UNESCO (2011) *EFA - Global Monitoring Report 2011 The hidden crisis: Armed conflict and education.*

UNESCO Institute for Statistics (2012) *UIS Statistic in Brief*

(http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=143&IF_Language=eng)

World Bank (2010) *Project Appraisal Document on a Proposed Catalytic Fund Grant in the Amount of US 24.8 Million to the Republic of Cameroon for a Education For All – Fast Track Initiative: Support to the Education Sector.*

World Bank Edstats

(<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTEDUCATION/EXTDATAS/TATISTICS/EXTEDSTATS/0,,menuPK:3232818~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:3232764,00.html>)

World data bank World Development Indicator & Global Development Finance

(<http://databank.worldbank.org/ddp/home.do>)

Recueil des données du ministère des Affaires étrangères du Japon par pays du Cameroun (2012)

(http://www.mofa.go.jp/mofaj/gaiko/oda/shiryo/kuni/10_databook/pdfs/05-08.pdf)